



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par S. E. le Secrétaire général António Guterres, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. James Cleverly, Ministre d'État pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; S. E. M^{me} Michelle Müntefering, Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne ; et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Les femmes et la paix et la sécurité », tenue le jeudi 29 octobre 2020.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Afghanistan, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République tchèque, Danemark, Équateur, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Union européenne, Fidji, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lituanie, Ligue des États arabes, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Mexique, Monténégro, Maroc, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suisse, Timor-Leste, Ukraine, Émirats arabes unis et Uruguay.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**



Annexe 1

Exposé du Secrétaire général

Je remercie les représentants de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à eux au sujet des femmes et de la paix et de la sécurité, 20 ans après l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1325 (2000) historique.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est la plus grande épreuve que la communauté internationale ait connue, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En mars, j'ai lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat, afin que nous puissions nous consacrer à un ennemi commun : le virus de la COVID 19. J'ai réitéré cet appel, dans le discours que j'ai prononcé à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/75/PV.3).

Dans sa résolution 2532 (2020) à l'appui d'un cessez-le-feu immédiat mondial, le Conseil a établi un lien précieux et solide avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, le Conseil a déclaré que la pandémie aurait un effet disproportionné sur les femmes et les filles. C'est bien ce que nous constatons, dans les zones de conflit et dans le monde entier. Les femmes subissent déjà une augmentation de la violence fondée sur le genre. Nous assistons clairement à un détournement de ressources qui auraient dû être consacrées à leur santé, notamment à la santé sexuelle et procréative. La pandémie pourrait avoir un effet durable sur l'éducation des filles et l'emploi des femmes. Cela contribuera à accentuer la marginalisation des femmes par rapport aux prises de décision et au processus de paix, ce qui nuirait à tout un chacun.

Deuxièmement, comme le Conseil l'a constaté, les femmes jouent un rôle clef dans l'intervention, face à la pandémie. Elles sont à tous les niveaux en première ligne du combat contre la COVID-19 et dominent dans les secteurs de l'économie qui sont essentiels à la vie quotidienne. Les auxiliaires de vie, les infirmières, les enseignantes, les agricultrices, les vendeuses de produits alimentaires et autres travailleuses essentielles assurent les services qui permettent aux communautés, aux économies et aux sociétés de fonctionner. Nous devons rendre hommage aux femmes qui sont des bâtisseuses de la paix au niveau local, dans les communautés du monde entier. Nous devons également rendre hommage à celles qui redoublent d'efforts chaque jour dans les zones de conflit pour aider les personnes exposées au danger, négociant entre divers groupes pour permettre l'accès aux civils et à l'aide humanitaire, instaurant la confiance et resserrant les liens sociaux.

Troisièmement, le Conseil avait demandé dans sa résolution que des femmes soient dans des postes de direction et de décision, partout dans le monde. Beaucoup de dirigeantes ont réussi avec un succès remarquable à endiguer la pandémie, tout en appuyant les moyens de subsistance des personnes. Cela confirme une évidence : les institutions, les organisations, les entreprises et les gouvernements fonctionnent mieux lorsqu'ils associent la société dans son ensemble, plutôt que la moitié. Un rôle de direction et de décision n'est pas une faveur faite aux femmes mais une contribution essentielle à la paix et au progrès de tous. Nous ne pouvons espérer surmonter la crise climatique, réduire les divisions ou pérenniser la paix sans y associer intégralement toute la société. Il sera capital que les femmes jouent un rôle de direction dans tous les domaines, afin de trouver le moyen le plus rapide et le plus sûr de surmonter la pandémie et d'édifier un avenir plus pacifique et plus stable.

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), de grands changements sont intervenus dans la façon dont l'Organisation des Nations Unies traite la question de la paix et de la sécurité internationales, dans les ressources que nous investissons

et dans les connaissances que nous mobilisons. Le mouvement des femmes et les soutiens qu'il compte dans les gouvernements et les institutions internationales ont permis de modifier les lois de caractère discriminatoire et d'atteindre des étapes importantes dans la représentation politique et la jurisprudence internationale, et ont pesé d'un certain poids dans les processus de paix. Toutefois, l'égalité des genres est d'abord et avant tout une question de pouvoir et où que nous regardions, ce sont les hommes qui dominent les instances du pouvoir. Les femmes ne dirigent que 7 % des pays du monde. Les hommes représentent les trois quarts des membres des équipes spéciales et des comités chargés de lutter contre la COVID-19. Les décisions concernant la paix et la sécurité internationales sont prises à une écrasante majorité par des hommes. Même si les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les équipes de médiation de l'ONU, elles demeurent largement exclues des pourparlers et des négociations de paix.

Prenons quelques exemples récents. Les femmes sont-elles équitablement représentées dans les lieux où le Gouvernement afghan examine l'avenir du pays aux côtés des Talibans ? Ou au Mali, pays qui amorce une transition politique ? Le Soudan est-il en passe de satisfaire au quota de 40 % de femmes députées, comme énoncé dans la Déclaration constitutionnelle ? Le Soudan du Sud atteindra-t-il le quota de 35 % de femmes dans la branche exécutive du pouvoir préconisé par l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit ? Au Yémen, trouve-t-on des femmes assises à la table des négociations, à côté des protagonistes politiques et des parties au conflit ? Si la réponse à toutes ces questions est non, alors il ne fait aucun doute qu'il nous faut poursuivre nos efforts.

Prenons la participation utile et efficace des femmes aux questions de médiation. Elle élargit les perspectives de paix, de stabilité, de cohésion sociale et de progrès économique.

Mais faire aux femmes une place à part entière dans les processus de paix exige aussi de renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales, les États Membres et la société civile. Nous devons utiliser toute la gamme des outils dont nous disposons et chercher des solutions novatrices susceptibles d'avoir une action rapide et déterminante sur la représentation des femmes. Les mesures temporaires spéciales telles que les quotas peuvent changer radicalement la donne. J'en ai été témoin lorsque j'ai occupé des fonctions politiques dans mon propre pays.

Il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies et les États Membres examinent ensemble comment utiliser au mieux l'influence politique qui est la nôtre et le financement et le soutien dont nous disposons pour inciter à la mise en place des conditions requises pour assurer une représentation et une participation égale des femmes aux pourparlers de paix. Les femmes doivent être présentes à titre prioritaire dès le départ. Les processus de paix se déroulant en ligne durant la pandémie, il importe de ne pas ralentir l'action menée en faveur de la participation des femmes.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général, l'une de mes premières priorités a été de mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons atteint la parité femmes-hommes parmi le personnel de direction employé à plein temps à l'Organisation au début de l'année 2020, soit 90 femmes et 90 hommes. Nous avons atteint la parité également parmi nos coordonnateurs résidents, y compris dans les pays touchés par un conflit. Dans les missions, le nombre de femmes exerçant des fonctions de direction a fait un bond de 21 % à 41 % en trois ans seulement ; dans les missions politiques spéciales, 52 % des chefs ou des chefs adjoints de mission sont des femmes. Je suis déterminé à plaider pour la parité à tous les niveaux, bien avant les échéances.

La pleine participation des femmes vaut également pour les agents en tenue. Je félicite le Conseil d'avoir adopté cette année la première résolution axée sur les femmes et le maintien de la paix. Le nombre de femmes déployées est encore trop faible, mais il a beaucoup augmenté ces cinq dernières années. Cela est important, non seulement parce que l'Organisation des Nations Unies doit être le reflet des personnes que nous servons, mais aussi parce que les femmes ont un point de vue et des connaissances sur chaque question – y compris la paix et la sécurité.

L'un des principes fondamentaux du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est que les armes n'améliorent pas notre sécurité. La pandémie de COVID 19 l'a montré une fois de plus. En 2019, les dépenses militaires mondiales ont atteint 1 900 milliards de dollars, après la plus forte augmentation annuelle depuis 10 ans. Parallèlement, dans certains pays, l'intégrité physique des femmes est la plus menacée là où elles devraient être le plus en sécurité : dans leur propre foyer. Le risque qu'elles soient victimes de violences peut être équivalent ou supérieur à celui d'une zone de guerre. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accroître cette menace. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité remet en question l'accent mis sans relâche sur les conflits interétatiques au détriment des mesures de protection des femmes.

Ces 20 dernières années, la recherche et la pratique universitaires ont mis en évidence les liens étroits entre l'égalité femmes-hommes, la prévention des conflits et la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité appelle à une réflexion plus large sur les moyens de prévenir les conflits, d'empêcher la violence fondée sur le genre et de bâtir des communautés et des sociétés pacifiques et inclusives.

Dans le cadre de la relève après la pandémie, nous devons faire un choix : continuer sur la voie de la militarisation croissante, des conflits et des pertes intergénérationnelles, ou œuvrer à une plus grande inclusion, à l'égalité et à la prévention des conflits et des crises de toutes sortes. Pour les gouvernements et les institutions internationales du monde entier, l'égalité femmes-hommes est l'un des moyens les plus sûrs de renforcer la cohésion sociale et la confiance et d'inciter les citoyennes et les citoyens à une participation responsable. Pour les médiatrices, les bâtisseuses de paix, les défenseuses des droits humains et les travailleuses essentielles qui risquent leur vie pour construire la paix, pour les millions de femmes, d'hommes, de filles et de garçons dont les espoirs de paix et de sécurité reposent sur des sociétés plus égales et plus justes, nous ne pouvons pas attendre 20 ans de plus pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Commençons ce travail ensemble dès aujourd'hui.

Annexe 2

Déclaration de M. James Cleverly, Ministre d'État pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Aujourd'hui, nous célébrons une grande réalisation : l'adoption de la résolution 1325 (2000). Il y a 20 ans, par cette résolution, nous avons reconnu qu'une paix durable devait nécessairement être inclusive. Le document a fourni un cadre pour remédier à l'impact disproportionné dont les femmes et les filles étaient victimes sur le terrain. Nous y avons plaidé pour leur inclusion véritable comme agentes de changement.

En tant que force mondiale au service du bien, le Royaume-Uni a été fier de montrer la voie en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dans son rôle de rédacteur de la résolution 1325 (2000). Nous travaillons avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales du monde entier pour partager les bonnes pratiques et l'expertise, notamment en soutenant les femmes courageuses qui règlent les conflits, font barrage à l'extrémisme violent et édifient la paix au niveau local.

Fervents défenseurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous n'accepterons pas le moindre retour en arrière sur les progrès accomplis quant aux droits des femmes durant les 20 dernières années. Le Conseil de sécurité a consacré 10 résolutions à la promotion de ce programme. Nous devons veiller à ce qu'elles soient prises au sérieux et pleinement appliquées. Nous ne sommes pas prêts à démanteler le cadre pour lequel on s'est tant battu. Ce n'est que justice. Nous le devons non seulement aux femmes, mais aussi à la paix mondiale. Les droits des femmes sont des droits fondamentaux, et il n'y a pas lieu d'en débattre.

Alors que nous tournons notre regard vers les 20 prochaines années, nous devons réfléchir aux défis qui nous attendent. Il se trouve en effet qu'à la vérité, malgré nos meilleures intentions, nous sommes face à un écart qui se creuse en matière de mise en œuvre. Néanmoins, le Royaume-Uni fait tout ce qu'il peut pour résorber cet écart, et les autres sont les bienvenus s'ils veulent se joindre à nous dans cette entreprise.

Nous appuyons sans réserve la participation authentique des femmes aux processus de paix, et c'est pourquoi je suis fier d'annoncer que le Royaume-Uni finance les médiatrices à hauteur de 1 million de livres dans tout le réseau du Commonwealth. Leur travail essentiel a pour effet de mettre en lumière le rôle des médiatrices dans les processus de paix, du niveau local à l'échelle mondiale, de telle sorte qu'elles obtiennent la reconnaissance, le respect et le soutien qu'elles méritent. Nous continuons également d'apporter notre concours à l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix.

La voix des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix doit être entendue et amplifiée. Toutefois, pour beaucoup d'entre elles, s'exprimer et accomplir leur travail capital les expose à de grands risques sur le plan personnel. Aucune femme ne devrait avoir à mettre sa sécurité en danger pour soigner sa communauté. C'est pourquoi je suis fier que le Royaume-Uni ait aidé l'International Civil Society Action Network à élaborer le cadre de protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Cet instrument crucial donne aux États et aux organisations multilatérales des orientations sur la meilleure manière de prévenir les représailles et d'y réagir. Par ailleurs, il me plaît d'annoncer que le Royaume-Uni s'engagera officiellement à soutenir ce cadre et les recommandations qui en découleront. J'invite instamment les autres à faire de même.

Ce n'est pas seulement les femmes que l'on bâillonne, c'est aussi les minorités ethniques, religieuses, sexuelles et handicapées. Il ne reste plus que 10 ans avant l'échéance des objectifs de développement durable – nous devons entendre des voix diverses à tous les niveaux.

Nous sommes également aux prises avec une autre menace : la maladie à coronavirus (COVID-19). Celle-ci a mis au jour de nombreuses inégalités, mais les femmes et les filles en font les frais de manière disproportionnée. L'impact s'en fera sentir pendant des années et mettra en péril les progrès âprement acquis en matière d'égalité des sexes. C'est la raison pour laquelle j'ai la fierté d'annoncer que le Royaume-Uni, en coopération avec Gender Action for Peace and Security et d'autres partenaires, a pris l'engagement de verser 250 000 livres pour financer des recherches sur les conséquences particulières de la COVID-19 sur les femmes et les filles dans les États fragiles ou touchés par un conflit. Ces recherches décisives contribueront à faire en sorte que les besoins des femmes et des filles soient pris en considération dans toute intervention future face à une crise – car, en fin de compte, la paix n'est pas un produit fini ou un résultat final ; c'est un effort de tous les instants. Par conséquent, j'appelle tous nos partenaires à continuer d'agir résolument en faveur de progrès réels sur ce programme vital.

Il est temps de traduire nos intentions en actes – pour les 20 prochaines années, et pour les décennies à venir.

Annexe 3

Déclaration de M^{me} Michelle Müntefering, Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne

Il y a 20 ans, la résolution 1325 (2000) a été une petite révolution. Pour la première fois, un Conseil de sécurité uni indiquait très clairement que la participation pleine, égale et véritable des femmes était essentielle pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde ; que l'égalité des sexes n'était pas une question d'équité et de droits fondamentaux mais de sécurité et de prévention des conflits ; et que la violence sexuelle et sexiste n'était pas un corollaire inévitable de la guerre mais un crime qui devait être puni et à jamais banni.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) a été le résultat d'une vague de mobilisation exceptionnelle de la part de la société civile. Les espoirs étaient grands, et la promesse était claire : la voix des femmes allait être entendue, et la place qui leur revenait à la table des pourparlers de paix ne leur serait plus refusée. Tout aussi claire est l'identité des garants de ces attentes : nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Vingt ans plus tard et après des résolutions du Conseil de sécurité durement gagnées, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste insuffisante. Les femmes sont toujours exclues des processus de paix. Leurs droits et leurs intérêts continuent d'être ignorés dans la reconstruction des sociétés à l'issue des conflits. Par conséquent, je le dis franchement : en tant que communauté mondiale, nous n'avons pas été à la hauteur de notre engagement. Trop souvent, la violence liée aux conflits et la violence fondée sur le genre demeurent impunies. Pire encore, ces dernières années, nous avons été témoins d'un retour en arrière mondial sur les droits des femmes. Les principes et les droits sur lesquels nous nous sommes accordés il y a des décennies sont une fois de plus remis en question.

Marquons donc une brève pause et réfléchissons-y. Il y a 20 ans, tous les membres du Conseil de sécurité ont accepté les principes qui sont inscrits dans le programme. Je doute que nous serions toujours capables aujourd'hui d'une telle réalisation.

L'Allemagne est déterminée à faire avancer l'application de la résolution 1325 (2000). Au cours des deux années écoulées, en tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons fait de la question des femmes et de la paix et de la sécurité l'une des grandes priorités de notre action. Nous avons été à l'origine de la résolution 2467 (2019) visant à renforcer les droits de toutes celles qui ont survécu à la violence sexuelle et à faire en sorte que les coupables rendent des comptes. Les droits fondamentaux des survivantes, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, doivent être garantis.

Nous sommes convaincus qu'il est crucial que la société civile prenne part à nos débats. Nombre de ses acteurs, dont Ilwad Elman, toute fraîche lauréate du Prix allemand pour l'Afrique, ont été cités aujourd'hui. La société civile joue un rôle essentiel pour ce qui est de donner vie au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous lui avons donné voix au chapitre durant nos présidences du Conseil de sécurité. Ne serait-ce qu'en avril 2019 et en juillet 2020, 26 orateurs de la société civile se sont exprimés devant le Conseil. À présent, ce dernier doit donner suite à leurs recommandations. Nous avons beaucoup insisté en faveur de l'inclusion du programme dans tous les produits du Conseil. Notre but consiste à faire en sorte que l'intégration systématique de la question des femmes et de la paix et de la sécurité devienne la norme. Cela signifie également que le renouvellement des mandats et les régimes de sanction doivent tenir compte de la problématique femmes-hommes.

Je vais être claire : nous avons la responsabilité conjointe de donner effet à ce que nous avons décidé. Il ne s'agit pas de diluer le moindre des engagements que nous avons pris. Nous disposons de tous les outils nécessaires. Ce qu'il faut, c'est l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) et de toutes les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'an dernier, le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Heiko Mass, a demandé des engagements précis pour mettre en œuvre le programme avant le vingtième anniversaire de la résolution. Soixante-quinze États Membres et entités des Nations Unies ont fait des propositions concrètes, dont la plupart ont été mises à exécution.

Je tiens à souligner notre profond respect pour toutes les activistes hors nos murs, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Elles accomplissent un travail fantastique sur le terrain. Nous pouvons et devrions les soutenir. Appui, financement et protection sont les trois mots clefs à cet égard. Nous continuerons d'aider la société civile et de protéger les bâtisseuses de la paix et celles et ceux qui défendent les droits fondamentaux des femmes au sein et en dehors du Conseil de sécurité. En tant que membre du Conseil d'administration du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, nous prévoyons de renforcer encore notre appui en sus des 4 millions d'euros que nous avons déjà versés ces deux dernières années.

Annexe 4**Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Alors que nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies le mois dernier, il nous a été rappelé que le jour de la signature de la Charte en 1945, seuls quatre des 850 délégués présents étaient des femmes. Bertha Lutz, du Brésil; Minerva Bernardino, de la République dominicaine; Virginia Gildersleeve, des États-Unis d'Amérique; et Wu Yi-Fang, de la Chine. Nous avons parcouru un long chemin depuis.

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) sur la thématique « Les femmes et la paix et la sécurité ». Véritable jalon, ce texte reconnaît l'importance d'intégrer l'aspect genre dans les initiatives de paix et de sécurité. Cela a donné lieu à une série de résolutions sur les droits des femmes dans les situations de conflit, apportant une contribution claire aux quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : prévention, protection, participation, et secours et relèvement.

Elle a aussi ouvert la voie à la création d'un solide ensemble d'outils de mise en œuvre : la création du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. À ce jour, près de 90 pays ont adopté des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des objectifs de la stratégie relative aux femmes et la paix et la sécurité et plusieurs régions ont adopté des cadres régionaux, comme le plan d'action de l'Union européenne de 2019.

La Belgique met actuellement en œuvre son troisième plan d'action national. La réalisation des droits des femmes et de l'égalité des sexes, la participation pleine et égale des femmes à tous les processus décisionnels, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, la promotion de la santé et des droits sexuels et procréatifs, etc. sont des priorités de longue date dans les politiques intérieures et extérieures de la Belgique.

Cette année, la Belgique s'est engagée à augmenter ses contributions annuelles à des projets spécifiques de lutte contre la violence liée au genre et – à la lumière de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) – à allouer un budget spécifique à la prévention et à la réponse à la violence fondée sur le genre. Le travail dans un contexte local est essentiel à cet égard, et nous plaçons les femmes et les organisations dirigées par des femmes au centre. La Belgique soutient les efforts essentiels dans ces domaines de ses partenaires comme ONU-Femmes, Oxfam, Plan International, le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés notamment.

Par exemple, en République démocratique du Congo, un des trois pays cibles du plan national d'action belge, la Belgique soutient des projets dans l'est du pays, pour renforcer les organisations de base qui s'attaquent aux questions de la violence fondée sur le genre, des droits en matière de sexualité et de procréation et de la formation et de l'autonomisation des femmes rurales, comme Mamas for Africa au Sud-Kivu. Des progrès considérables ont donc été réalisés. Mais comme l'a dit le Secrétaire général, de nombreux défis restent à relever.

Les femmes sont toujours sous-représentées dans de nombreux organes de décision au niveau mondial ainsi que dans les processus de paix. C'est notamment le cas dans certains processus de paix et de sécurité comme la lutte contre le terrorisme et dans le domaine du désarmement. Nous devons tirer les leçons des bons exemples et nous en inspirer.

Par exemple, en République centrafricaine, le Fonds pour la consolidation de la paix a financé un projet sur la participation politique des femmes. Avec le soutien de la Belgique, le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Femmes ont mis sur pied un groupe de travail afin d'influencer les discussions autour du code électoral et de rendre le texte sensible au genre.

Nous devons faire pression en faveur de normes minimales, en veillant à ce que les femmes soient pleinement impliquées en tant que partenaires égales et dès les premières étapes de chaque processus politique et de paix. L'accord de paix sur la Colombie signé à La Havane est exemplaire à cet égard. Nous soulignons l'importance d'une participation significative des femmes aux négociations de paix sur l'Afghanistan à Doha.

Nous devons donner à la société civile les moyens d'agir. À cet égard, nous sommes préoccupés par les menaces croissantes qui pèsent sur les femmes défenseurs des droits de l'homme et par les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes artisans de la paix. En renforçant le pouvoir des dirigeants de la société civile et des femmes défenseurs des droits de l'homme et en luttant contre les stéréotypes négatifs et les obstacles structurels auxquels elles sont confrontées, nous pouvons faire en sorte que les femmes puissent participer pleinement à la consolidation de la paix. Les représailles contre les activistes de la société civile doivent faire l'objet d'une politique de tolérance zéro.

En Libye, par exemple, les militantes de la société civile et les femmes politiques sont confrontées à des représailles de plus en plus nombreuses. En juillet, cela a fait un an qu'une députée, Siham Sergewa, a été enlevée à son domicile. Les appels à enquêter sur son enlèvement et à faire en sorte que des comptes soient rendus sont restés lettre morte. Ces attaques sont une tentative d'intimidation des autres femmes, des journalistes et des militants des droits de l'homme qui participent à la vie politique.

Nous devons intensifier nos efforts pour prévenir les violations des droits des femmes et pour amener les auteurs de tels actes à en répondre. Le Conseil peut appliquer des sanctions contre les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits, par exemple au Soudan du Sud.

Afin d'améliorer nos stratégies de mise en œuvre, nous devons combler les lacunes en matière de collecte des données et accroître nos connaissances sur les questions les plus urgentes pour les femmes et les filles.

Les bailleurs doivent s'engager à conditionner leurs contributions à la mise en œuvre d'une planification tenant compte des spécificités liées au genre, notamment en assurant un financement continu et solide aux organisations de femmes.

Au cours de ses 20 années d'efforts pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil a fait preuve d'une remarquable unité. Poursuivons sur cette voie : nous devons agir pour l'égalité des sexes, et ne laisser personne derrière.

Annexe 5

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois et anglais]

Je remercie le Secrétaire général Guterres et la Directrice exécutive Mlambo-Ngcuka de leurs exposés. Je remercie également les autres intervenantes de leurs contributions.

L'année 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Elle marque aussi le cinquième anniversaire de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces anniversaires constituent des rappels importants du lien qui existe entre la promotion de l'égalité des sexes, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la réalisation du développement durable. La communauté internationale devrait tirer parti de ces anniversaires pour réaffirmer son engagement, augmenter ses contributions et imprimer un nouvel élan au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à l'amélioration de la condition des femmes.

Premièrement, nous devons continuer d'aider les femmes à jouer un rôle important dans la paix et la sécurité. Il y a 20 ans, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1325 (2000), dans laquelle il réexaminait et redéfinissait la relation entre les femmes et la paix. Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général, les femmes ont alors été reconnues pour la première fois non seulement comme des victimes de guerre mais également comme des personnes ayant leur propre capacité d'action et leurs propres compétences pour trouver des solutions pacifiques aux conflits.

Des progrès ont été accomplis dans l'application de la résolution 1325 (2000) ces dernières années, et les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au moment où nous parlons, des représentantes spéciales et des envoyées spéciales travaillent sans relâche au règlement politique de questions brûlantes, en dépit des risques et des difficultés, et d'innombrables soldates de la paix et femmes bénévoles font la promotion de la réconciliation et de la reconstruction, aidant les personnes qui en ont besoin dans les zones de conflit. Nous devrions continuer de défendre l'esprit de la résolution 1325 (2000) et de faire en sorte que les femmes participent aux processus de paix sur un pied d'égalité, de façon globale et effective, et qu'elles y apportent des contributions accrues.

Lorsqu'il s'agit de maintenir la paix et la sécurité internationale, les Chinoises ne sont jamais absentes. Au cours des 30 dernières années, plus d'un millier d'entre elles ont participé à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On les voit patrouiller au sein du bataillon d'infanterie de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, neutraliser des champs de mines dans les rangs de la compagnie du génie de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et traiter des patients dans les hôpitaux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. En mai, M^{me} Xin Yuan, officier supérieur d'état-major de la FINUL en charge du déminage et remarquable représentante des soldates de la paix chinoises, s'est vu remettre un certificat de reconnaissance de l'ONU pour son action de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes dans l'armée.

Deuxièmement, nous devons faire avancer, de façon globale et équilibrée, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui compte quatre piliers : la prévention, la protection, la participation et les secours et le relèvement. Ce n'est qu'en soutenant les travaux menés dans ces quatre domaines, sans en négliger aucun, que nous pourrions accomplir des progrès réguliers. Nous devrions mettre tout en œuvre pour prévenir les conflits, accorder une attention particulière à l'élimination de leurs causes profondes et créer un climat pacifique au profit de l'épanouissement des femmes. Il faudrait par ailleurs que le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, favorise le règlement politique des questions brûlantes et encourage toutes les parties à donner suite à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en s'engageant à trouver une solution aux différends par le dialogue et la concertation.

Nous devons également renforcer la protection des femmes, nous opposer résolument à toute violence contre les femmes et les filles, rejeter la violence sexuelle comme tactique de guerre, combattre vigoureusement le terrorisme et mettre les femmes à l'abri des forces terroristes et extrémistes. Il nous faut en outre respecter le droit des femmes de s'exprimer et de prendre des décisions, veiller à ce qu'elles soient représentées dans les négociations de paix et appuyer leur participation en plus grand nombre aux initiatives de médiation et à la gouvernance nationale. Nous devons protéger les droits et intérêts légitimes des femmes pendant et après les conflits, fournir une aide humanitaire en temps voulu aux femmes touchées par un conflit et tenir pleinement compte de leurs difficultés et de leurs besoins réels. La Chine participera aux travaux du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et, avec les autres membres du Conseil, contribuera à l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures sur le sujet.

Troisièmement, nous devons impérativement promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La question des femmes en temps de conflit armé est une des 12 priorités de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il convient de faire la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre général de l'autonomisation et de l'épanouissement des femmes, en liaison avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il conviendrait aussi de réaffirmer notre attachement à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et tirer parti de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, de sorte que l'autonomisation des femmes devienne le premier fruit de nos efforts visant à réaliser le Programme 2030. Ce faisant, nous pourrions faciliter le développement par l'intermédiaire de l'autonomisation des femmes et œuvrer à la paix par l'entremise du développement.

Nous devons protéger davantage les droits et les intérêts des femmes, remédier à des problèmes tels que la violence fondée sur le genre et la discrimination, faire en sorte que les femmes soient plus audibles dans les affaires politiques, économiques, culturelles et sociales, promouvoir la stabilité sociale et éliminer les causes profondes des conflits. Il faut aussi investir davantage dans l'éducation des femmes, les soins de santé qui leur sont prodigués, les possibilités d'emploi dont elles peuvent bénéficier, et ainsi de suite, améliorer leurs moyens de subsistance, éliminer la pauvreté chez les femmes et favoriser leur épanouissement en tandem avec les progrès économiques et sociaux, de manière à lever les obstacles auxquels elles se heurtent et à créer des conditions propices à leur participation effective aux processus de paix.

La maladie à coronavirus (COVID-19) qui fait rage dans le monde entier a de graves répercussions sur l'économie, l'emploi et la vie des gens et s'accompagne de difficultés encore plus grandes pour les femmes. Dans la lutte contre la pandémie et la

promotion de la relance socioéconomique, il faut accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, afin qu'ils puissent surmonter plus vite les effets néfastes de la pandémie.

Quatrièmement, nous devons renforcer la coopération mondiale en faveur de l'épanouissement des femmes. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité relève complètement de la cause mondiale de l'épanouissement des femmes et requiert les efforts de l'ensemble des pays, des organisations internationales telles que l'ONU, des organisations régionales et sous-régionales, et de tous les secteurs de la société. Nous devons promouvoir le multilatéralisme et faire respecter l'autorité de l'Organisation. Il faudrait que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes travaillent conformément à leurs mandats respectifs et apportent les contributions qui sont attendues d'eux. Nous devrions prendre au sérieux et exploiter pleinement les forces qui font la particularité des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes, et encourager les initiatives et pratiques régionales qui tiennent compte des conditions réelles dans ces régions. Nous devrions respecter intégralement les principes de souveraineté et d'appropriation nationales pour les pays concernés, les aider à faire avancer la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en fonction de leurs circonstances nationales et guider les groupes de femmes et la société civile afin qu'ils jouent un rôle constructif.

La Chine fait activement la promotion de la coopération mondiale en faveur de l'épanouissement des femmes, par la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'application des résolutions pertinentes de l'ONU et du Conseil de sécurité au moyen de mesures concrètes. Il y a cinq ans, le Président Xi Jinping a annoncé une série d'initiatives à la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment la mise en place de 100 projets de santé pour les femmes et les enfants et de 100 « projets d'écoles heureuses », et en dispensant des formations qualifiantes à 130 000 femmes dans les pays en développement. À l'heure où nous parlons, ces projets sont totalement opérationnels.

À la réunion de haut niveau organisée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue plus tôt ce mois-ci, le Président Xi a proposé l'initiative importante qui consiste à convoquer une nouvelle réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en 2025, annoncé une donation supplémentaire de 10 millions de dollars à ONU-Femmes au cours des cinq prochaines années, et pris l'engagement de continuer à financer le Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes.

La Chine est prête à poursuivre sa collaboration avec la communauté internationale aux fins de faire progresser la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de promouvoir un rôle accru des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, d'accélérer la concrétisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et de contribuer à l'épanouissement des femmes dans le monde entier.

Annexe 6**Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Originaux : espagnol et anglais]

La République dominicaine condamne l'acte de terrorisme lâche qui a été commis en France. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes.

Je remercie la présidence du Conseil d'avoir convoqué la présente réunion sur les femmes et la paix et la sécurité, et je salue le rôle de chefs de file du Secrétaire général et de M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka dans ce domaine. Notre gratitude va également aux personnes qui ont présenté des exposés et partagé ainsi leur expérience et leurs recommandations avec le Conseil.

Il ne fait aucun doute que l'égalité des sexes est de bon augure pour la paix. L'année 2020 marque un jalon historique en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, avec non seulement le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) mais aussi le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette convergence renforce notre détermination à redoubler d'efforts en vue d'assurer la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Malheureusement, comme nous l'entendons aujourd'hui, nous sommes encore loin de nos objectifs. Par conséquent, nous avons besoin d'un appui politique constant et de détermination, mais également d'une action concertée.

À propos de pleine mise en œuvre, nous soulignons la nécessité d'être conscient du caractère interdépendant, inséparable et synergique de tous ses éléments. Selon nous, elle suppose de s'attaquer aux formes croisées de discrimination dont les femmes sont victimes et de lever les obstacles structurels qui empêchent la participation inclusive des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

On peut être d'accord ou non avec telle ou telle politique, mais il est inacceptable qu'au XXI^e siècle, au nom de normes culturelles, traditionnelles ou religieuses, les droits des femmes soient toujours compromis.

Dans trop de contextes, les atteintes aux droits des femmes sont profondément ancrées dans les inégalités et la discrimination généralisée dont souffrent les femmes, et pourtant elles sont souvent passées sous silence. Les liens avec les engagements pris en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de sa recommandation générale n° 30 ne sauraient être ignorés.

La société civile et les personnes qui défendent les droits fondamentaux des femmes doivent – tout comme leur espace civique – être protégées et soutenues sans réserve par le Conseil et l'ONU afin qu'elles puissent accomplir leur travail crucial sans avoir à craindre de représailles.

Baucoup d'accords de paix ne comprennent pas de dispositions relatives à l'égalité des sexes qui soient de nature à répondre comme il convient aux besoins des femmes en matière de sécurité et de consolidation de la paix – autre raison pour laquelle la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes femmes aux processus de paix et à la prise de décisions n'est pas négociable. Cette participation doit impérativement être consubstantielle à tout processus de paix pour que celui-ci soit crédible et viable.

Par exemple, les appels répétés des organisations de femmes en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements restent sans réponse. Le Conseil ne devrait pas perdre de vue les conséquences particulières des armes légères et de petit calibre sur les personnes de sexe féminin. Il est capital que les décisions, la planification et les efforts visant à prévenir le commerce illicite de ces armes passent aussi par les femmes. La prévention des conflits suppose également de convertir une culture d'impunité en culture de responsabilité, et donc notamment de prévoir des réparations pour les victimes de violence sexuelle liée aux conflits et de violence fondée sur le genre.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a des effets disproportionnés sur les femmes et les filles, en particulier dans les zones instables ou touchées par un conflit, menaçant des décennies de progrès en matière de droits et d'égalité des femmes. Néanmoins, contre toute attente, les femmes sont devenues des figures de référence dans la lutte contre le virus dans leurs communautés et leurs pays.

Nous continuons d'encourager l'incorporation de dispositions relatives à l'égalité des genres dans la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations de maintien de la paix. Il est crucial d'augmenter le nombre de soldates de la paix, tout comme d'inclure des données ventilées par sexe dans les rapports des missions et de déployer des conseillers pour la problématique femmes-hommes et des conseillers pour la protection des femmes qui aient le niveau d'ancienneté nécessaire.

La République dominicaine a l'honneur de coprésider cette année le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Le Groupe constitue un moyen essentiel de mettre en œuvre ce programme sur le terrain. Nous encourageons un usage effectif des informations et recommandations qui en découlent, car cela nous permettrait d'être mieux à même de suivre et de coordonner les activités de réalisation.

Comme nous nous heurtons encore à des problèmes dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est clair que l'accent doit être mis sur la concrétisation des objectifs ambitieux de son cadre normatif tout entier. Il faut s'attaquer à l'ensemble des causes profondes des conflits, notamment les inégalités entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes et des filles, les violations du droit international et les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, telles que les changements climatiques. Notre détermination à respecter ces engagements n'a pas faibli ; au contraire, nous sommes plus conscients que jamais qu'il est urgent de le faire.

Veillons à ce que les avancées obtenues ces 20 dernières années ne soient pas anéanties et travaillons ensemble pour les consolider au fur et à mesure.

Enfin, Danai Gurira vient de nous dire que le Conseil de sécurité invitait régulièrement des femmes à faire part de leur vécu et à servir d'inspiration ; c'est maintenant au tour du Conseil de montrer que nous écoutons. Le message est clair.

Annexe 7

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions toutes les personnes qui ont présenté des exposés.

Le débat de ce jour a pour but d'aborder les principales réalisations obtenues et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je me concentrerai sur les points suivants.

Le fondement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité repose sur les droits de la personne. Les atteintes à ces droits sont reconnues comme un déclencheur de conflit. Les restrictions au plein exercice des droits fondamentaux des femmes et l'absence d'égalité entre les sexes accroissent les risques auxquels elles sont exposées en temps de conflit et compromettent leur participation entière, égale et véritable aux processus de paix. La question des soins de santé et des droits en matière de sexualité et de procréation est également importante pour les femmes durant les conflits, notamment dans la mesure où l'accès à ces soins et l'exercice de ces droits peut sauver la vie de celles qui ont été victimes de violences sexuelles. Tout retour en arrière sur les droits humains des femmes a également pour effet d'affaiblir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous ne saurions l'accepter.

S'agissant de la mise en œuvre et du principe de responsabilité, nous avons tous pris des engagements concrets sur les femmes et la paix et la sécurité – à l'échelle nationale, sur le plan régional, à l'ONU et dans le cadre du Conseil de sécurité. Cela dit, pour ce qui est d'y donner suite, notre bilan est mitigé. Nous accueillons positivement les mesures prises afin d'insister davantage sur la responsabilité concernant l'application des dispositions relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est une des raisons pour lesquelles l'Estonie a décidé de rejoindre le Generation Equality Compact on Women, Peace and Security and Humanitarian Action et d'y jouer un rôle de catalyseur. Nous sommes également en train d'élaborer le troisième plan d'action national estonien sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2020/946) et les recommandations qu'il contient.

Il est capital de faire en sorte que la question des femmes et la paix et la sécurité soit partie intégrante de chaque débat et de chaque décision du Conseil. Ce dernier a adopté une position claire à cet égard. Pourtant, il n'est souvent pas en mesure de s'y conformer dans le renouvellement des mandats et les résolutions portant sur un pays en particulier. Nous avons aussi besoin d'améliorer notre suivi des travaux et des recommandations du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

En ce qui concerne la participation, les données sont sans équivoque : l'inclusion des femmes accroît les chances de paix durable et, partant, l'efficacité de l'action du Conseil. Or, entre 1992 et 2019, les femmes n'ont représenté, en moyenne, que 13 % des négociateurs et 6 % des signataires des grands processus de paix, et cette proportion reste faible. Vu le rétrécissement de l'espace politique, civique et physique disponible pour la participation des femmes, le Conseil doit clairement faire entendre sa voix sur le sujet.

La coopération avec les différentes parties prenantes, en particulier le rôle clef des organisations de la vie civile et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, revêt de l'importance. Sans elles, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'aurait pas vu le jour et il n'aurait pas été possible d'en faire une réalité. Il importe que la coopération des diverses représentantes de la société civile avec le Conseil soit plus large et plus significative. Nous avons besoin de volonté politique et

d'une action conjointe pour nous opposer aux menaces et aux représailles contre les défenseuses des droits humains. L'ONU a pu le vérifier au cours des quatre années qui ont mené à 2019 : 102 femmes – défenseuses des droits humains, journalistes et syndicalistes – ont ainsi été tuées parce qu'elles militaient pour leur cause, et d'ailleurs ce chiffre est en-deçà de la réalité.

En termes de ressources, nous devons financer nos engagements. Pour les missions de paix et les missions politiques des Nations Unies, cela suppose d'appuyer les conseillers pour la protection des femmes, les conseillers pour les questions de genre et les spécialistes des droits de l'homme. Cela suppose aussi que tous les groupes d'experts des comités de sanctions disposent de moyens adéquats et d'une expertise sur les questions de genre. En outre, cela implique de soutenir les organisations de femmes et les initiatives des femmes.

Chacun de ces défis est amplifié par l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Secrétaire général a souligné qu'il y avait eu des avancées notables dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais qu'elles étaient trop lentes et trop limitées, que des revers avaient été essuyés et que certains des progrès réalisés avaient été réduits à néant sans peine. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui a adopté la résolution 1325 (2000) il y a 20 ans, nous réaffirmons notre conviction que nous devons faire mieux et que nous ne pouvons pas reculer sur les engagements clairs que nous avons pris.

Annexe 8**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie le Secrétaire général et tous les autres intervenants pour leurs présentations. Je tiens à saluer la Russie qui a fait des droits des femmes une priorité de sa présidence du Conseil de sécurité.

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs fixés. L'heure n'est pas à la célébration.

Les progrès accomplis n'ont cessé d'être remis en cause par la succession des crises, dont les femmes sont les victimes systématiques. Le retour en arrière est une menace constante à chaque conflit ou à chaque crise, dont la pandémie actuelle. Le temps n'est plus au constat mais aux actes. Le Conseil de sécurité ne doit tolérer aucune régression. C'est pourquoi il est essentiel de préserver chacune de nos résolutions et il faut surtout œuvrer ensemble à leur mise en œuvre.

Alors qu'elles sont souvent des actrices clefs de la réponse aux crises, les femmes sont encore insuffisamment présentes au sein de l'ensemble des processus de paix et de sortie de crise. Il y a des progrès : en Afghanistan, au Yémen, en Libye, au Mali, en République démocratique du Congo notamment. Mais les négociatrices et les médiatrices n'ont pas la place qui leur revient. Soyons honnêtes. Le vivier existe. Il doit juste être utilisé. C'est pourquoi la France finance des formations pour des femmes civiles et militaires, en lien avec le Département des opérations de paix, ONU-Femmes et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Nous devons en parallèle poursuivre une action déterminée contre le fléau des violences sexuelles et fondées sur le genre. La prévention de ces violences ne relève pas d'un choix mais d'une exigence. Ces violences doivent être réprimées.

L'accès aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation est entravé et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les difficultés. Nous regrettons la politisation de ces enjeux qui conduit à perdre de vue l'intérêt supérieur des femmes et des filles. La France condamne tout discours sexiste, misogyne ou homophobe et soutient les actions en faveur des victimes grâce à une importante contribution au Fonds mondial pour les survivants et survivantes de violences sexuelles créé par le docteur Mukwege et M^{me} Murad.

La mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) exige un effort de chacun. C'est pourquoi les plans d'action nationaux sont si importants. La France met la dernière main à son troisième plan. Elle a renforcé la prise en compte des questions de genre dans son aide humanitaire et au développement, afin d'apporter un soutien ciblé aux femmes dans les situations de conflit et de post-conflit. La France lancera cette année un fonds de 120 millions d'euros pour soutenir des organisations féministes, notamment dans les pays en développement.

Je rappelle enfin que la France accueillera, en partenariat avec le Mexique et ONU-Femmes, le Forum Génération Egalité en juin 2021. À cette occasion, un pacte pour les femmes et la paix et la sécurité sera lancé afin de bâtir sur les engagements existants et de réunir de nouveaux financements.

La France rend hommage à toutes les féministes et défenseuses des droits de l'homme dans le monde et elle continuera de faire de la pleine mise en œuvre des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité un axe majeur de son action au Conseil de sécurité.

Annexe 9

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier la Russie d'avoir organisé cet important débat alors que nous commémorons le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je souhaite aussi remercier le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour leurs déclarations, de même que les autres personnes qui ont fait des exposés, pour leurs interventions éloquentes.

Il y a 20 ans, le Conseil adoptait la résolution 1325 (2000), qui nous sert de porte-voix en faveur de la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un moyen important de mieux faire entendre la voix des femmes et de promouvoir leur rôle directeur. En investissant dans les femmes, nous investissons dans la paix.

Aujourd'hui, le rôle des femmes dans les situations de conflit demeure crucial, d'autant plus avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les tensions complexes qui ont cours dans le monde entier. Dans ce contexte, j'axerai ma déclaration sur trois éléments fondamentaux.

Premièrement, la participation des femmes doit être encore accrue dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous ne devrions pas nous satisfaire de ce que nous avons accompli ces 20 dernières années.

Comme le Secrétaire général l'a mentionné, le pourcentage de femmes impliquées dans les principaux processus de paix dans le monde reste faible : seulement 13 % dans les fonctions de négociation, et 6 % dans les fonctions de médiation.

Nous avons besoin de plus de femmes aux postes de décisions et de plus de négociatrices et de médiatrices. L'Indonésie continue donc de plaider pour une participation accrue des femmes dans les rôles de négociation et de médiation. Le but n'est pas uniquement d'apporter plus de légitimité aux processus de paix, mais également de garantir la viabilité de la paix elle-même.

En mars dernier, notre ministre des affaires étrangères a été à l'origine, lors de son déplacement en Afghanistan, de la création du réseau de solidarité entre les femmes d'Afghanistan et d'Indonésie. Celui-ci vise à renforcer le rôle des Afghanes dans les processus de paix.

L'Indonésie travaille en outre à la mise en place d'un réseau de négociatrices et de médiatrices pour la paix en Asie du Sud-Est. Ce réseau encouragera plus de femmes de la région à prendre une part active aux processus de médiation des conflits.

Deuxièmement, le rôle des soldates de la paix devrait être constamment renforcé, non seulement en augmentant les effectifs mais aussi en créant sur le terrain un climat propice à leur participation et en développant leurs capacités grâce à des formations. Leur large éventail de compétences est un atout précieux pour garantir la paix, et notamment pour protéger les victimes de violence sexuelle liée aux conflits.

Dans cet esprit, l'Indonésie a été à l'origine de la résolution 2538 (2020), adoptée en août dernier, première résolution à mettre spécifiquement l'accent sur le rôle essentiel des femmes dans les efforts de maintien de la paix. Les femmes Casques bleus ont fait leurs preuves dans le maintien de la paix comme dans la mobilisation de la population, ainsi que M^{me} Natalia Emelianova et d'autres y ont fait allusion dans leurs exposés. Nous espérons que cette résolution permettra que l'on voie davantage de soldates de la paix sur le terrain.

À l'heure actuelle, 157 militaires et policières indonésiennes servent dans diverses missions. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, nos soldates de la paix s'emploient activement à promouvoir l'éducation à la santé au sein des communautés et à aider les populations locales à créer un environnement sain.

Troisièmement, il est crucial d'adopter une approche multipartite si l'on veut favoriser la participation des femmes à la pérennisation de la paix.

Le partenariat des autorités nationales avec les collectivités locales et la société civile est essentiel pour assurer la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité. Depuis 2014, l'Indonésie a intégré cette approche dans son plan national de renforcement de l'autonomie des femmes et de l'égalité entre les sexes dans les conflits sociaux. L'approche en question est également très utile pour prévenir la radicalisation et lutter contre le terrorisme en collaborant avec la population locale. À présent, l'Indonésie compte une trentaine de « villages de la paix », qui font la promotion du rôle et de la participation des femmes en vue de réduire le risque d'extrémisme violent et de terrorisme dans la société.

Pour l'avenir, l'Indonésie prévoit de faire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une force de transformation qui rehaussera l'efficacité des mesures de consolidation et de pérennisation de la paix.

Nous soutenons fermement la pleine application de la résolution 1325 (2000). L'Indonésie ne compte pas s'arrêter maintenant. Au contraire, nous continuerons de nous impliquer activement dans les initiatives des États Membres et les initiatives multipartites afin d'œuvrer à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je tiens à me faire l'écho du Secrétaire général en répétant que nous ne pouvons pas attendre encore 20 ans. Nous devons commencer dès maintenant. Je reprends à mon compte le message de notre ministre des affaires étrangères, M^{me} Retno Marsudi, à savoir qu'en investissant dans les femmes, nous investissons dans la paix.

Annexe 10**Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Chacun des intervenants d'aujourd'hui nous a rappelé, dans leurs remarquables interventions, la nécessité de continuer à remettre en question le statu quo. Trop peu de femmes participent de manière significative aux processus de paix, et la plupart des femmes et des filles continuent d'être les premières victimes des conséquences des conflits dans le monde. Pour un pays comme le mien, dans une région en proie à de multiples crises, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas simplement un concept, il est fondamental pour maintenir la paix et prévenir les conflits.

Vingt ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), et bien que des progrès ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Les femmes restent largement sous-représentées dans la prise de décision. Mon pays, le Niger, s'efforce de changer ces tendances. En octobre dernier, le Niger a augmenté le quota de femmes aux postes élus de 15 à 25 % et les nominations aux postes de haut niveau au sein de l'État de 25 à 30 %.

Ici, au Conseil de sécurité, nous devons également faire plus. Les consultations avec les organisations de la société civile sont importantes et doivent avoir un suivi approprié. Cinq ans après les examens sur la paix et la sécurité entrepris en 2015, seule la moitié des recommandations émises à l'intention du système des Nations Unies en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont progressé. Il est clair qu'il faut un suivi plus systématique et une mise en œuvre plus effective de ces recommandations. Le Niger reste déterminé à soutenir les femmes bâtisseuses de paix et dont nous considérons le rôle comme primordial dans notre travail. C'est pourquoi, au cours de notre présidence le mois dernier, nous avons invité plusieurs membres de la société civile, dont quatre jeunes femmes, à faire un exposé au Conseil.

Le fossé entre notre ambition, nos engagements et la réalité ne peut être comblé sans soutenir de manière adéquate le travail essentiel des femmes bâtisseuses de paix. Les organisations de femmes restent sous-financées. Il est tout simplement regrettable que seulement 0,2 % de l'aide bilatérale totale pour les interventions dans les zones précaires et de conflit soit allé directement aux organisations de femmes. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'allouer davantage de fonds aux organisations de femmes qui œuvrent à la construction de la paix, en particulier celles qui travaillent à la base, dans les communautés.

Ma délégation souligne la nécessité de s'attaquer aux facteurs sexospécifiques qui amplifient les conflits et à la manière dont ils se recoupent avec les vulnérabilités existantes. Prenons la situation des pays du Sahel, où il est clair qu'une analyse et un travail plus poussés à l'intersection des questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité et à celle du climat sont essentiels. Il s'agit là d'un exemple. Nous pensons que le suivi de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et la réalisation d'analyses régulières constituent l'une des mesures les plus importantes que nous pourrions prendre pour aller vers une formulation plus efficace des politiques et une mise en œuvre de programmes fondés sur des données probantes.

Nous saluons, à cet égard, l'élaboration du Cadre continental de résultats de l'Union africaine pour le suivi de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce cadre, qui constitue une étape majeure vers la mise en œuvre, doit être soutenu et reproduit dans d'autres contextes.

Qu'il me soit permis d'ajouter que la lutte contre certaines des inégalités structurelles et la discrimination à l'égard des femmes et des filles reste primordiale pour la prévention des conflits. L'accès à l'éducation est un des moyens les plus sûrs de s'y attaquer. Au cours du débat public organisé le mois dernier sous notre présidence sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir S/PV.8756), le Conseil de sécurité a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2020/8 qui reconnaît la nature sexospécifique des attaques contre les écoles et exige une plus grande protection pour tous les enfants et les filles en particulier. Nous avons demandé qu'une plus grande attention soit accordée à la manière dont les conflits affectent les jeunes femmes et les filles, notamment avec l'incidence accrue des violences sexuelles et fondées sur le genre. Les mesures doivent tenir compte des dimensions sexospécifiques des conflits et de la manière dont ils amplifient les inégalités existantes.

Si les femmes sont souvent les premières victimes dans les situations de conflit, elles sont également à l'origine de changements majeurs. Nous avons vu le rôle joué par les jeunes femmes au Soudan et, plus récemment, dans d'autres parties du continent africain. Les jeunes bâtisseuses de la paix ont considérablement élargi l'espace civique. Il est essentiel qu'une plus grande protection soit accordée aux défenseuses des droits humains qui subissent de graves représailles en raison de leur travail essentiel. À cet égard, le Niger soutient le cadre de protection des femmes bâtisseuses de la paix financé par le Royaume-Uni et s'engage à renforcer notre filet de sécurité juridique et politique national pour les femmes bâtisseurs de la paix.

Comme 30 autres pays africains, le Niger a commencé à mettre en œuvre le plan d'action national pour la paix et la sécurité des femmes, qui a été élaboré à la suite d'un processus de consultation auquel ont participé des femmes et des hommes de toutes les régions du pays. Il s'agit d'un instrument important et nous invitons instamment les autres pays qui n'en ont pas encore adopté un à le faire.

Enfin, les vulnérabilités sexospécifiques que la maladie à coronavirus (COVID-19) a mises en évidence ne font que souligner l'exclusion systémique à laquelle les femmes sont confrontées dans de nombreux domaines. C'est dans ce contexte que ma délégation fait les recommandations suivantes.

Tout d'abord, il est nécessaire d'allouer davantage de ressources aux organisations locales de femmes bâtisseuses de paix travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Deuxièmement, ma délégation, en tant que pays fournisseur de contingents, appelle à une participation plus efficace des femmes dans les opérations et les missions de maintien de la paix. Le Niger est particulièrement désireux de voir se renforcer la tendance à la participation des femmes dans les forces de police. Nous demandons également le renforcement des systèmes d'alerte précoce.

Dans la même lancée, il convient de remédier au nombre relativement faible de femmes occupant des postes de haut niveau dans les institutions politiques, de paix et de sécurité, ainsi qu'à la représentation géographique déséquilibrée des femmes aux postes de direction. Nous appelons donc à la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité et de manière significative, à tous les processus mandatés par les Nations unies.

Troisièmement, il est crucial que les accords de paix continuent à comporter des dispositions spéciales pour les femmes. Nous reconnaissons le rôle essentiel des femmes dans les processus de paix, mais nous regrettons que seuls 20 % des accords de paix signés entre 1990 et 2018 contiennent des dispositions spéciales pour les femmes.

Enfin, qu'il me soit permis de faire quelques remarques sur le cadre normatif existant en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce programme est solide mais, comme le soulignent de nombreuses discussions passées et en cours, ce qui manque, c'est sa mise en œuvre effective.

Pour conclure, je rends hommage aux milliers de femmes qui sont à la base de ce programme. Nous devons ce programme aux femmes défenseuses et bâtisseuses de la paix, en particulier du Sud, qui ont exigé des changements et, parfois même, ont risqué leur vie pour la paix, la reconstruction et la justice sociale – et, en termes simples, pour faire respecter leurs droits humains. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que les acquis durement acquis depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) soient non seulement maintenus, mais aussi renforcés et pleinement mis en œuvre, de toute urgence.

Annexe 11**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous exprimons notre appréciation au Secrétaire général, António Guterres, pour son évaluation des progrès accomplis sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons également écouté avec beaucoup d'attention les déclarations prononcées par M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; Danai Gurira, Ambassadrice de bonne volonté d'ONU-Femmes ; M^{me} Natalia Emelianova, soldate de la paix de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; Zarqa Yaftali, représentante de la société civile. Leurs efforts conjoints contribuent à la paix et à la sécurité et font la promotion du rôle des femmes dans les processus de maintien de la paix.

Nous marquons ce mois-ci le vingtième anniversaire de la tenue du premier débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Par ailleurs, l'année 2020 marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui constituent de fait un plan d'étapes pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'amélioration de la condition des femmes.

Les débats publics sur cette question sont devenus une tradition au Conseil de sécurité et suscitent un grand intérêt chez les États, car ils sont l'occasion d'examiner les avancées enregistrées dans l'application des résolutions pertinentes du Conseil et les moyens d'améliorer l'action menée dans ce domaine aux niveaux national, régional et international. Nous déplorons qu'il ne nous ait pas été possible cette année de nous réunir en présentiel à cause des restrictions liées à la pandémie.

Durant les 20 années écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a élaboré des approches communes de l'application de ce document et d'autres relatifs à la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Elles sont axées sur quatre éléments : la prévention, la protection, la participation et la pérennisation de la paix dans les situations de conflit armé. Le cadre réglementaire nécessaire a été mis en place, et la coopération internationale fonctionne.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui de la bouche même des parties prenantes concernées, la mobilisation et la participation directe des femmes dans la prévention et le règlement des conflits armés permettent d'entretenir des relations plus durables et fondées sur la confiance avec la population locale, aident à prévenir les cas de violence à l'égard des femmes et des enfants et à mener des enquêtes lorsqu'il s'en commet, et contribuent à l'efficacité des mesures de suivi concernant la réhabilitation et la réinsertion des victimes. La Russie travaille en partenariat avec l'ONU pour former des soldates de la paix venues de pays étrangers dans ses centres de formation certifiés, dont l'un se trouve à Domodedovo et relève du Ministère de l'intérieur. Aujourd'hui, la proportion de femmes parmi les Casques bleus russes s'établit à environ 17 %.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport (S/2020/946), le pourcentage de femmes participant au maintien de la paix, y compris aux négociations, augmente constamment. Cette dynamique est très encourageante.

Parmi les domaines dans lesquels des efforts s'imposent, on peut citer l'accès des femmes aux ressources, aux technologies et au secteur bancaire dans le contexte du relèvement durable des États après les conflits. Nous estimons qu'il faudrait prêter une attention accrue aux questions relatives à l'épanouissement des femmes, au fait

de surmonter la pauvreté et à la possibilité pour les femmes de recevoir une éducation dans les pays touchés par un conflit armé. La cellule familiale est particulièrement précieuse et doit être protégée.

Afin de promouvoir efficacement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons nous concentrer sur des tâches concrètes et éviter tout double emploi dans les initiatives de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix.

Je tiens d'ailleurs à informer le Conseil que la Russie a l'intention de rejoindre le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, créé en 2015. Notre but est de participer de manière constructive aux travaux du Groupe sur la base d'une prise de décisions non politisée, transparente et démocratique, ainsi qu'il convient pour nouer un dialogue mutuellement respectueux entre États sur ce sujet crucial.

Le Conseil de sécurité doit agir collectivement. Nous espérons que, pendant l'année du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), il saura faire la démonstration de son unité.

Annexe 12**Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier la Fédération de Russie d'avoir convoqué cet important débat public annuel. Nous remercions également les personnes qui ont fait des exposés pour leurs contributions précieuses.

Il y a 20 ans, l'adoption de la résolution 1325 (2000) a réaffirmé l'exigence de longue date qui consiste à éliminer les inégalités entre les sexes, comme condition préalable au développement inclusif et à la paix durable. Depuis son lancement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est aligné sur le but central qui a présidé à la création du Conseil de sécurité : maintenir la paix et la sécurité internationales en assurant la justice, en faisant la promotion de l'état de droit et en préservant les libertés fondamentales de toutes et de tous sans distinction. En ce vingtième anniversaire, Saint-Vincent-et-les Grenadines est fière de se joindre aux États Membres pour reconnaître et célébrer le cadre robuste établi par la résolution 1325 (2000) et les décisions ultérieures du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous rendons hommage aux femmes de la société civile, qui ont été les premières à œuvrer pour l'édification de ce programme, et appelons l'attention sur le cadre directeur plus large qui repose sur la recommandation générale n° 30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ainsi que sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Aujourd'hui, cependant, vu la sous-représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et la consolidation de la paix, l'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans nombre de situations de conflit, le sous-financement notable des politiques et des plans d'action régionaux et nationaux en faveur de l'égalité des sexes, le fait que les femmes de la société civile soient de plus en plus menacées de violence, l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants déplacés et l'impact disproportionné de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les femmes et les filles dans les pays touchés par des conflits, nous devons remédier d'urgence aux lacunes flagrantes en nous appuyant sur les cadres normatifs existants afin de passer à l'action.

Pour cela, il faut que le Conseil de sécurité veille à ce que l'analyse des questions de genre et un engagement pour la justice entre femmes et hommes guident toutes les délibérations, tous les documents finaux, toutes les opérations et toutes les mesures. L'égalité des sexes, en partie exprimée par la participation pleine, égale et véritable et le rôle de chef de file de femmes diverses dans l'établissement, le maintien et la consolidation de la paix, ne peut être atteinte que si l'on élimine toutes les formes de violence fondée sur le genre et de discrimination à l'égard des femmes. Dans son rapport (S/2020/946), le Secrétaire général signale ainsi qu'il est urgent de se débarrasser des obstacles structurels et de la discrimination croisée que les femmes subissent, afin de favoriser la parité entre les sexes en termes de participation et de direction.

Les activités de plaidoyer soutenues des organisations de femmes et la volonté politique qui a permis la participation importante de Colombiennes aux mécanismes formels créés pour assurer le suivi de l'accord de paix et de l'application de ses dispositions relatives aux questions de genre doivent devenir la norme, plutôt que rester l'exception, dans toutes les régions et tous les pays touchés par des conflits. Dans la même veine, nous saluons l'action menée par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti dans le cadre de sa collaboration avec le Gouvernement haïtien sur des aspects comme le maintien de l'ordre tenant compte de la problématique

femmes-hommes et le fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous devrions en entendre davantage à ce sujet lors de l'exposé des chefs de la police prévu mercredi prochain.

Le modèle de financement en vigueur pour la réalisation de l'égalité des sexes reste imprévisible et insuffisant. Nous avons pris note des appels du Secrétaire général en faveur du respect des recommandations de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée de la question du financement de la promotion de l'égalité des genres, s'agissant en particulier de l'accroissement des fonds octroyés aux organisations de femmes, du financement des plans d'action pour les femmes, de la promotion généralisée de la prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire et du rôle du Fonds pour la consolidation de la paix dans le soutien aux initiatives de consolidation de la paix tenant compte de la problématique femmes-hommes et de l'âge. À cet égard, nous exhortons la communauté des donateurs à tenir ses engagements minimaux en matière d'aide publique au développement des pays touchés par un conflit, y compris pour faire progresser l'égalité entre les sexes.

On ne saurait viser la paix mondiale en ignorant les formes d'insécurité liées au sexe qui menacent la moitié de la population mondiale. Nous devons également insister sur le fait qu'on ne saurait viser le développement sans veiller à ce qu'un ensemble diversifié de femmes y participent et assument des fonctions de décision, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Annexe 13**Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de sa déclaration, et nous nous félicitons des exposés présentés par M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M^{me} Danai Gurira, Ambassadrice de bonne volonté d'ONU-Femmes ; M^{me} Nataliia Emelianova, conseillère pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre auprès de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; M^{me} Zarqa Yaftali, Directrice de la Women and Children Legal Research Foundation.

Nous nous joignons aux autres orateurs pour souligner que 2020 est une année importante dans la mesure où nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes et le cinquième anniversaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030, entre autres choses. C'est aussi l'année où nous examinons la mise en œuvre de l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 sur le continent africain. Tous ces anniversaires sont liés les uns aux autres et ont à faire avec l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous profitons également de l'occasion pour nous féliciter et prendre note des priorités claires annoncées par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, qui domineront la décennie d'action et renforceront l'élan imprimé à l'application intégrale des 10 résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous nous félicitons aussi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a 20 ans, sous l'excellente direction de la Namibie (voir S/PV.4213), qui ouvrira d'ailleurs son propre centre international des femmes pour la paix le 31 octobre 2020. Il s'agira d'une institution régionale et internationale très utile pour consolider nos efforts en faveur de la pleine réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, nous sommes également conscients qu'il faut accélérer la cadence, notamment en nous attaquant aux problèmes qui font obstacle à la concrétisation de ses objectifs.

L'Afrique du Sud déplore l'impact négatif de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier pour les réfugiées et les déplacées. Dans ce contexte, nous saluons le travail accompli par les agents humanitaires et sanitaires, ainsi que les autres agents qui opèrent en première ligne, afin d'atténuer la pandémie, sachant que la majorité d'entre eux sont des femmes. Nous savons bien également que l'on n'a pas encore tout à fait cerné l'incidence de la pandémie sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Quoi qu'il en soit, à ce stade, nous devons impérativement avoir à l'esprit que la pandémie de COVID-19 ne présente pas que des difficultés, mais aussi des possibilités, en ce qui concerne la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans la mesure où elle fait ressortir les questions fondamentales de la participation et de la représentation. On utilise ainsi des moyens virtuels pour accroître la participation des femmes aux divers processus de paix. Cela dit, la participation virtuelle nous montre que l'inclusion des femmes est possible, mais elle ne doit avoir pour effet d'exclure les femmes des interactions en présentiel.

Mon pays voit dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité un outil d'autonomisation qui permet aux femmes de prendre une part active aux divers processus de paix, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits et de l'édification et de la consolidation de la paix. À cet égard, l'Afrique du Sud entend résolument contribuer à la lutte contre la sous-représentation des femmes aux postes de médiation, de négociation et de direction. Nous continuerons de renforcer les capacités des négociatrices et des médiatrices en leur dispensant une formation annuelle aux niveaux local et continental.

Nous sommes fiers que tant de femmes qui ont bénéficié de tels programmes de formation participent activement aux processus de paix dans leurs pays respectifs – République centrafricaine, République démocratique du Congo et Soudan du Sud, pour n'en citer que quelques-uns.

L'Afrique du Sud souhaite également réaffirmer son adhésion à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et à la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 du Département des opérations de paix, qui ont une incidence notable sur l'augmentation du nombre de femmes représentées aux postes de direction des Nations Unies, ainsi que dans les opérations de paix. Nous sommes satisfaits que la résolution 2538 (2020), récemment adoptée et toute première résolution sur les femmes dans le maintien de la paix, vienne s'ajouter au nombre croissant de cadres normatifs sur les femmes dans le maintien de la paix. C'est important pour nous, car l'Afrique du Sud reste le pays qui compte le plus de femmes dans les contingents qu'il fournit aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec une proportion de 15,1 %.

Nous avons conscience du rôle crucial que les acteurs de la société civile continuent de jouer dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux local et national, et c'est pourquoi nous encourageons une collaboration renforcée entre les gouvernements et la société civile en ce sens.

Conformément à la résolution 2493 (2019), adoptée à l'unanimité il y a un an, nous continuons d'engager vivement les États Membres à mettre en place des conditions sûres qui permettent à la société civile, aux femmes exerçant des responsabilités au niveau local, à celles qui œuvrent pour la paix et aux défenseuses et défenseurs des droits humains de travailler à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sans subir de menaces, d'intimidations ou d'agressions physiques. Nous demeurons alarmés par la persistance de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants dans les pays qui sont le théâtre ou sortent d'un conflit. Sur ce point, l'Afrique du Sud exprime une nouvelle fois son appui à l'action du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

L'Afrique du Sud tient à mettre l'accent sur le rôle capital des organisations régionales dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et prie par conséquent le Secrétaire général de fournir, dans ses rapports futurs, des détails sur les efforts déployés en la matière par les organisations régionales, telles que l'Union africaine et ses organisations sous-régionales.

Pour terminer, je réaffirme la détermination de l'Afrique du Sud à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il nous plaît d'annoncer que nous avons récemment adopté notre premier plan d'action national. Il s'agit pour nous d'une étape essentielle afin de continuer à favoriser une participation véritable des femmes à tous les niveaux des processus de paix, qui soit structurée, suivie et régulièrement évaluée par tous les acteurs compétents.

Annexe 14

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public en commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), document historique, sur les femmes et la paix et la sécurité. Je veux aussi remercier le Secrétaire général et toutes les personnes qui ont présenté des exposés pour leurs observations fort éclairantes.

Dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a reconnu l'importance de la pleine participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, tout en mettant en lumière les vulnérabilités particulières des femmes et des filles dans les contextes de conflit et d'après-conflit et en insistant sur le fait qu'il importait de répondre à leurs besoins spécifiques en pareilles situations.

Au cours des 20 dernières années, des progrès notables ont été accomplis quant à l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. D'innombrables efforts ont été déployés par les États Membres et les organisations internationales et régionales, ainsi que par la société civile et les mouvements locaux.

Toutefois, alors que nous célébrons ce vingtième anniversaire dans la tourmente d'une pandémie mondiale qui exacerbe les inégalités entre les sexes, nous voyons par nous-mêmes combien les ambitions et les objectifs fixés il y a deux décennies sont encore loin d'être atteints aujourd'hui.

Cette commémoration devrait non seulement être l'occasion de faire le bilan des réalisations passées, mais également nous rappeler que, malgré les progrès enregistrés, l'adoption de la résolution 1325 (2000) n'a pas marqué la fin de la longue marche des femmes vers l'égalité. Elle a plutôt posé les bases d'efforts futurs en faveur des droits et de l'autonomisation des femmes, et nous devons maintenant accentuer notre action collective pour y donner suite.

La mise en œuvre doit avant tout être globale et intégrée aux quatre piliers du programme sur la base d'une cohérence entre les aspects touchant la politique, la sécurité, le développement, les droits de la personne, l'égalité des sexes et l'état de droit. À cet égard, il est essentiel que nous nous engageons de nouveau à assurer une mise en œuvre plus large qui soit de nature à renforcer les liens mutuels avec la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, notamment parce que l'année 2020 est aussi celle du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La mise en œuvre devrait également s'inscrire plus généralement dans nos efforts visant à réaliser les droits humains et l'égalité des sexes, y compris par l'application intégrale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En outre, nos efforts collectifs de mise en œuvre ne peuvent être efficaces qu'à condition qu'ils s'inscrivent dans une approche multipartite qui fasse participer tous les divers acteurs. À cet égard, il importe de reconnaître les contributions inestimables de la société civile, des groupes féministes et des défenseuses et défenseurs des droits fondamentaux des femmes dans la promotion, la mise en œuvre et le suivi du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dans cet esprit, la Tunisie a établi un comité national chargé de l'application de la résolution 1325 (2000), qui comprend des représentants des structures gouvernementales compétentes, des organes constitutionnels et de la société civile, et où les femmes sont représentées à plus de 50 %. Les travaux de ce comité multipartite

ont trouvé leur point d'orgue dans l'adoption, en août 2018, d'un plan d'action national global et multidimensionnel, suivi de 14 plans d'action sectoriels coordonnés qui couvrent des domaines précis, tels que le maintien de l'ordre, la sécurité, la santé et la prévention de l'extrémisme violent.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a des effets dévastateurs sur les femmes et les filles, en particulier dans les contextes de conflit et d'après-conflit. À moins que l'on y apporte un remède adapté, son impact continuera d'être exacerbé, menaçant de perturber, voire d'inverser, les progrès accomplis jusqu'à présent. Les organisations de la société civile se débattent pour poursuivre leurs activités en dépit des restrictions imposées par la pandémie et alors que les ressources dont elles bénéficient habituellement sont plutôt mises au service de l'action urgente face à la crise. Il faut que les États Membres assurent la continuité des mécanismes de financement nécessaires pour appuyer les travaux et renforcer les capacités des organisations qui œuvrent en faveur du leadership des femmes, de leur autonomisation et de leur participation à tous les niveaux de la prise de décisions.

Nous devons mettre en œuvre plus avant le cadre normatif en vigueur sur les femmes et la paix et la sécurité afin de nous attaquer aux causes et aux manifestations des inégalités entre les sexes qui accroissent la vulnérabilité des femmes en temps de conflit. Il convient de prêter une attention particulière à la violence sexuelle liée aux conflits. Il nous faut promouvoir une approche axée sur les rescapées qui tienne compte du fait que les femmes et les filles ne sont pas un groupe homogène et qu'elles nécessitent des mesures adaptées en fonction de la diversité de leurs besoins et des contextes dans lesquelles elles évoluent. Il nous faut également mettre fin à l'impunité pour rendre justice aux victimes et prévenir les crimes odieux à l'avenir. Enfin, nous devons lutter contre les facteurs sous-jacents de la violence sexuelle liée aux conflits en faisant la promotion de l'égalité des sexes et des droits de la personne et en alignant la législation nationale sur les normes et règles internationales.

La Tunisie est déterminée à continuer de défendre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national par la mise en œuvre de son plan d'action national, l'intégration de la problématique femmes-hommes dans ses stratégies et politiques nationales, et un vrai partenariat pour que les femmes assument des rôles de direction dans toutes les sphères publiques et privées. Nous réaffirmons également notre détermination à faire fond sur les efforts internationaux ancrés dans les priorités et les principes de la consolidation de la paix qui visent à protéger les droits des femmes et à garantir leur participation pleine, égale et véritable aux efforts de paix et aux processus de décision.

Annexe 15**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Secrétaire général Guterres de son attachement inébranlable à cette question cruciale. Je remercie également les autres personnes qui ont présenté des exposés, nous communiquant des informations essentielles sur les progrès enregistrés depuis que la résolution 1325 (2000) a été adoptée et – plus important encore – identifiant les lacunes qu'il nous faut tous combler.

Les États-Unis n'ont jamais été plus engagés en faveur des objectifs de la résolution 1325 (2000), et l'Administration Trump joue un rôle de chef de file dans l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Quand le Président Trump a signé la loi sur les femmes et la paix et la sécurité en 2017, les États-Unis sont devenus le premier pays au monde à promulguer une législation nationale exhaustive afin de codifier son engagement.

En juin dernier, le Président Trump a lancé la stratégie des États-Unis sur les femmes et la paix et la sécurité, qui comprend de nouvelles mesures concrètes pour accélérer les efforts de notre pays. La stratégie tient compte du rôle central que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et la consolidation de la paix et de la stabilité après les conflits. Elle vise en premier lieu à donner aux femmes dirigeantes l'accès, les compétences et l'influence dont elles ont besoin pour être efficaces. Les femmes ont toujours eu une voix forte ; il faut juste qu'elles soient entendues.

Ce n'est nulle part aussi manifeste et urgent que dans les opérations de maintien de la paix. J'ai constaté par moi-même l'importance des soldates de la paix lors de mon déplacement au Soudan du Sud. Dans un environnement où les femmes sont souvent les victimes du conflit et portent le fardeau d'assurer la subsistance de familles brisées par les combats, les femmes Casques bleus apportent de l'empathie et un soutien judicieux aux personnes qu'elles servent pour renforcer leur résilience afin qu'elles puissent se relever de la violence.

Quand nous augmentons le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, la performance s'améliore, il y a moins de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant les contingents, et les femmes sont plus susceptibles de signaler les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Pour accroître les effectifs de soldates de la paix, les gouvernements doivent réduire les obstacles à l'entrée et donner aux femmes la possibilité d'assumer des fonctions de direction dans le domaine de la sécurité nationale. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police devraient adopter et promouvoir des politiques visant à atteindre ces objectifs.

Tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police doivent aussi appliquer la politique de tolérance zéro de l'ONU en se saisissant rapidement et de façon crédible des allégations d'abus. Les États-Unis saluent les efforts déployés par l'ONU pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Toutefois, il faut faire davantage, notamment en rapatriant et en jugeant les individus et les unités qui commettent ces crimes terribles. Les victimes méritent la justice.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les récentes allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles généralisées de la part de personnes prétendument employées par des organisations internationales et des organismes de secours privés en République démocratique du Congo dans le cadre de l'action contre l'Ebola. Nous suivons cette affaire de près et comptons que les allégations seront prises au sérieux et que le nécessaire sera fait pour régler le problème.

La stratégie des États-Unis met en avant la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles, permet aux victimes de s'exprimer et de bénéficier d'une aide humanitaire et apporte de la sécurité contre la violence fondée sur le genre, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le monde entier. Elle renforce l'engagement des États-Unis en faveur de la prévention et insiste sur l'application du principe de responsabilité.

Par ailleurs, les États-Unis collaborent activement avec des partenaires du monde entier pour appuyer leurs efforts visant à promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions sur le plan politique et en matière de sécurité. En Colombie, les femmes sont de plus en plus bienvenues dans les processus de paix et leurs points de vue sont pris en compte dans les accords négociés. En Afghanistan, comme l'a mentionné Zarqa Yaftali, les femmes occupent maintenant des postes importants au Gouvernement et participent aux pourparlers de paix facilités par les États-Unis, mais elles commencent à être menacées et nous devons tous les soutenir. En République démocratique du Congo, nous avons vu la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo aider les femmes à parvenir à des postes de direction dans le cadre d'un projet visant à rétablir la cohésion sociale entre les communautés engluées dans le conflit.

Nous soutenons également l'incorporation de libellés concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les mandats des opérations de paix et des missions politiques spéciales. Bien que certains membres tentent de s'opposer à ces efforts, nous réussissons à faire passer des formulations qui préconisent la participation véritable des femmes dans les négociations de paix et d'autres processus politiques. À l'avenir, nous espérons que tous les mandats tiendront compte des intérêts des femmes et mettront en avant leurs rôles actifs dans la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, les États-Unis appellent tous les États Membres à adopter et à mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Mon pays est prêt à les y aider. L'Indonésie s'est par exemple employée à défendre la cause des femmes durant son mandat au Conseil et déploie actuellement plus de 150 femmes dans des missions de maintien de la paix à travers le monde. Les progrès enregistrés par le Kenya dans la mise en œuvre de son plan national peuvent servir de modèle aux partenaires intéressés de la région et dans le monde. Nous nous réjouissons tous à la perspective de travailler encore plus étroitement avec le Kenya sur ce point et sur toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales.

Ensemble, nous devons avoir pour priorité de défendre la cause des femmes et des filles, de protéger leur sûreté et leur sécurité et de les soutenir afin qu'elles puissent participer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons le faire non seulement parce que c'est juste, mais aussi parce que nous savons que notre monde sera plus sûr et plus prospère quand les femmes seront soutenues et entendues.

Annexe 16**Déclaration de M. Dinh Quy Dang, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite la présidence russe du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public. Je remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2020/946), ainsi que la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les autres intervenantes pour les renseignements qu'ils nous ont donnés.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'application de la résolution 1325 (2000), document historique, et des résolutions sur le même thème qui ont suivi. Le rôle des femmes et les questions qui les intéressent, notamment la violence sexuelle et l'égalité des sexes, sont de plus en plus pris en considération dans les mécanismes et régimes pertinents. Nous trouvons encourageant de lire dans le rapport que, entre 2017 et 2019, près de 70 % des résolutions du Conseil de sécurité comportaient des références aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, alors que cette proportion ne s'établissait qu'à 15 % au cours des cinq années qui ont suivi l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous constatons aussi une participation accrue des femmes dans tous les domaines, de la prévention des conflits à la consolidation de la paix, en passant par les processus de paix et les efforts de reconstruction.

Il reste cependant beaucoup à faire. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, les avancées ont été trop lentes et trop limitées et certains des progrès réalisés ont été réduits à néant sans peine. À cet égard, s'agissant d'améliorer la mise en œuvre de ce programme, je souhaite mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, nous engageons tous les États à donner suite à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et d'une cessation immédiate des hostilités partout dans le monde pour renforcer l'action diplomatique, aider à créer les conditions propices à l'assistance humanitaire et apporter de l'espoir aux personnes, y compris les femmes et les filles, qui sont les plus vulnérables aux conflits et à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Deuxièmement, la paix ne peut durer que si les conflits peuvent être évités, notamment en luttant contre leurs causes profondes. Par conséquent, nous insistons sur l'importance de la prévention des conflits, du développement socioéconomique et de la consolidation de la paix, du relèvement et de la reconstruction après le conflit. Durant ces processus, il convient de tenir pleinement compte des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Troisièmement, nous devons lever les obstacles persistants et œuvrer résolument pour un changement radical au profit de la participation véritable des femmes aux efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, tout en veillant à ce qu'elles soient totalement impliquées, sur un pied d'égalité avec les hommes, dès les premiers stades de tous les processus politiques et processus de paix.

Enfin, et surtout, les progrès sont tributaires au premier chef de l'action, mais aussi des partenariats, des États, en particulier dans le cadre d'une ONU mieux coordonnée et disposant des ressources adéquates. À cette fin, nous demandons à la communauté internationale des donateurs de continuer à consacrer au moins 15 % de l'aide publique au développement aux pays touchés par un conflit afin de promouvoir l'égalité des sexes.

Pour sa part, le Viet Nam reconnaît le rôle déterminant des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, la pérennisation de la paix et le développement socioéconomique. Les Vietnamiennes se sont non seulement battues pour la liberté

et l'indépendance du pays, mais elles ont aussi travaillé dur et apporté d'importantes contributions au relèvement et au développement national. Quand la situation l'exige, les Vietnamiennes peuvent également être des agentes de paix efficaces, en tant que soldates de la paix. Par ailleurs, les organisations de femmes au Viet Nam, notamment l'Union des femmes, ont joué un rôle actif dans le relèvement d'après-guerre, le déminage et l'assistance aux victimes de l'agent Orange et aux familles des vétérans, pour ne citer que quelques exemples. Le Viet Nam respecte également ses obligations et ses engagements en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing.

Pour terminer, le Viet Nam réaffirme qu'il est prêt et déterminé à se joindre aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire entendre la voix des femmes, pour que l'on tienne compte de leurs préoccupations et de leurs besoins, et pour que leurs rôles et leurs contributions en matière de paix et de sécurité soient à la fois renforcés et reconnus.

Annexe 17**Déclaration de M. Mohammad Naeemi, Représentant permanent adjoint de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la Mission permanente de la Russie d'avoir organisé le débat public de ce jour. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général António Guterres ; la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka ; l'Ambassadrice de bonne volonté d'ONU-Femmes, Danai Gurira ; la Conseillère pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre auprès de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Nataliia Emelianova ; la Directrice de la Women and Children Legal Research Foundation, Zarqa Yaftali, pour leurs contributions précieuses sur l'impératif de continuer à prendre des mesures concrètes en faveur de l'inclusion des femmes dans tous les aspects de la paix et de la sécurité, notamment les forces armées, les interventions humanitaires, les processus de paix, la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Il y a 20 ans, le Conseil de sécurité a reconnu que les femmes et les filles vivaient les conflits différemment des hommes et admis le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. La résolution 1325 (2000) a mis les États Membres au défi de traduire leurs paroles en actes. Depuis son adoption par le Conseil en 2000, les Afghanes ont fait des progrès notables à l'aune de tout un éventail d'indicateurs. Adoptée à peu près à la même époque que la chute des Taliban, la résolution 1325 (2000) a été et demeure particulièrement pertinente pour le peuple afghan. Lorsque le Gouvernement afghan qui a succédé aux Taliban est arrivé au pouvoir, les classements mondiaux indiquaient que la situation des Afghanes était une des plus difficiles au monde en termes de libertés civiles, de protection contre la violence, d'accès aux soins de santé et à l'éducation et de participation à la vie publique. Dès lors, l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) a été une priorité essentielle du Gouvernement afghan durant les deux dernières décennies de reconstruction.

Afin de garantir l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) et conformément aux buts énoncés dans le texte, notre gouvernement a lancé, en 2015, son plan d'action national sur la résolution 1325 (2000). L'Afghanistan a été l'un des premiers pays d'Asie à se doter d'un plan d'action national. Celui-ci vise à accroître le rôle des femmes dans le processus de paix et à tenir compte des effets du conflit armé sur les femmes afin de fournir des secours appropriés et de déployer les efforts de relèvement qui conviennent. La deuxième phase du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) a débuté en août 2019 et réaffirme l'attachement de notre gouvernement à préserver les droits des femmes et leur rôle tout au long du processus de paix.

Notre gouvernement s'emploie à faire des progrès sensibles en ce qui concerne l'inclusion des femmes à tous les niveaux de nos institutions, en s'appuyant sur le cadre juridique de l'article 22 de la Constitution, qui met l'accent sur l'« égalité de droits et de devoirs devant la loi » de tous les citoyens afghans. Nous conduisons une réforme du secteur de la sécurité qui tient compte de la problématique femmes-hommes et travaillons à lever les obstacles à l'incorporation de femmes dans les services de sécurité, notamment les préjugés et les traditions. Aujourd'hui, plus de 3 000 femmes sont agentes de police et 2 000 servent dans l'Armée nationale afghane. Pour la première fois de notre histoire, il y a des femmes vice-ministres aux Ministères de la défense et de l'intérieur et, en application d'une ordonnance présidentielle signée en juillet de cette année, les 34 provinces ont nommé des femmes vice-gouverneures. Les femmes jouent aussi un rôle bien plus important dans la justice, et chaque province compte une femme à la tête du bureau de la prévention de la violence à l'égard des femmes.

En dépit des progrès enregistrés, aujourd'hui, nombre de ces avancées chèrement acquises sont menacées, et il y a d'immenses défis à relever. Les femmes et les enfants, en particulier les filles, sont victimes d'attentats terroristes et représentent un tiers des pertes civiles. La poursuite des efforts visant à préserver et promouvoir nos réalisations sera cruciale au vu des nouvelles vulnérabilités dues à la maladie à coronavirus (COVID-19) et du résultat des négociations de paix en cours avec les Taliban.

S'agissant en particulier des pourparlers de paix qui ont lieu actuellement, le Gouvernement fait preuve de diligence dans son engagement en faveur d'un processus de paix inclusif qui intègre les femmes au cœur même des négociations et veille à ce que l'issue de ces négociations respecte pleinement, prolonge et consolide les réalisations des deux décennies écoulées, notamment les droits constitutionnels des femmes, des filles et des minorités. Une conférence du consensus national des femmes pour la paix s'est tenue en février 2019 et une loya jirga consultative pour la paix a été organisée en avril de la même année. Dans le second cas, les femmes constituaient 30 % des 3 000 participants et ont présidé diverses commissions. Ces deux réunions ont appelé à la participation des femmes dans l'équipe de négociation. Leur requête a été entendue par le Gouvernement et l'équipe de négociation actuelle comprend quatre femmes. La participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux du processus de paix restera une priorité pour le Gouvernement. À ce propos, nous savons gré à la communauté internationale de son appui indéfectible aux Afghanes et de l'aide qu'elle apporte au Gouvernement afghan.

Pour terminer, je tiens à dire une fois de plus que l'Afghanistan est déterminé à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles, notamment par la mise en œuvre du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à poursuivre son action tendant à défendre les droits des femmes et leur participation sociale, économique et politique aux efforts déployés pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Afghanistan.

Annexe 18**Déclaration de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Albanie salue les efforts déployés par de nombreux États Membres et partenaires pour mettre en place des cadres normatifs solides et s'acquitter des engagements pris en lien avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, comme le montre l'augmentation du nombre de plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000). Nous sommes, cependant, fermement convaincus qu'une mise en œuvre efficace est impossible sans l'allocation de ressources appropriées.

S'il est important de saluer les progrès, il l'est tout autant de reconnaître les défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons accorder une attention particulière à la mobilisation des communautés au niveau local et démontrer les progrès réalisés dans la vie des gens. Nous devons donner à la société civile, y compris aux organisations de femmes et aux défenseurs des droits de l'homme, une voix qui soit entendue au Conseil de sécurité. Leur expérience et leur savoir-faire sont essentiels pour mieux comprendre ce qui doit être amélioré. À cette fin, nous devons associer à nos efforts davantage de femmes médiatrices et assurer une réelle participation des femmes tant à la prévention des conflits qu'à la consolidation de la paix.

L'Albanie est fière de pouvoir faire état de quelques réalisations notables en matière de participation réelle des femmes aux processus décisionnels importants. Notre premier plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) pour la période 2018-2020 définit un plan solide et détaillé comportant des stratégies claires de mise en œuvre, de financement, de suivi et d'évaluation, et précisant les voies de communication. L'Albanie est l'un des sept pays de la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui disposent d'un plan d'action national chiffré et budgétisé. Nous avons également veillé à inclure la société civile dans les principaux piliers du plan d'action national.

Le plan d'action national se concentre principalement sur l'accroissement de la participation des femmes membres des forces armées aux missions de maintien de la paix qui se déroulent en dehors de nos frontières ; la nomination d'officiers féminins à des postes à responsabilité dans la police et les forces armées, et le renforcement des capacités de gestion des femmes dans la police et les forces armées ; l'établissement d'un système d'établissement de rapports pour la mise en œuvre du plan d'action national ; des activités de sensibilisation auprès des députées et des représentantes des autorités locales sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ; et l'organisation de formations sur l'égalité des sexes dans les opérations militaires, la gestion des situations post-conflit, ainsi que la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

L'Albanie est déterminée à accroître la participation réelle des femmes à la prévention des crises et aux processus de paix, ainsi qu'à améliorer leur protection contre la violence sexuelle et toutes les autres formes de violence. À cette fin, elle a renforcé la participation réelle des femmes dans le secteur de la sécurité, tout en intégrant la perspective de genre dans les politiques et les plans structurels du Ministère de la défense et des forces armées. Nous avons fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité l'une des priorités de notre présidence de l'OSCE pour 2020, insufflant un nouvel élan à l'action de l'OSCE sur cette thématique.

Si elle est élue au Conseil de sécurité l'année prochaine, l'Albanie se fera le champion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tout l'éventail de ses travaux. Nous sommes fermement convaincus que les femmes sont des agentes de changement positif et qu'elles doivent participer activement à tous les efforts de paix et de sécurité.

Pour terminer, je voudrais répéter que les possibilités de consolider et de pérenniser la paix sont beaucoup plus importantes dès lors que l'on peut compter sur la pleine participation des femmes. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre la moitié de l'énergie, des talents et des idées de l'humanité. La participation réelle des femmes stimulera nos efforts communs pour une approche plus inclusive, transparente et efficace de la paix et de la sécurité.

Annexe 19**Déclaration de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

L'Argentine s'associe aux déclarations présentées au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27) et du Groupe des amis de la responsabilité de protéger.

En premier lieu, je tiens à remercier la délégation de la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public. Je veux aussi remercier le Secrétaire général António Guterres ; la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka ; l'Ambassadrice de bonne volonté d'ONU-Femmes, M^{me} Danai Gurira ; la conseillère pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre auprès de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Nataliia Emelianova ; la Directrice de la Children Legal Research Foundation, M^{me} Zarqa Yaftali, pour leurs exposés.

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'Argentine réaffirme son attachement au renforcement et à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) montre clairement qu'il ne sera pas possible de prévenir les conflits, de trouver des solutions pacifiques ou de bâtir une paix durable sans œuvrer efficacement pour l'égalité des sexes et la pleine autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité. À cette fin, il est nécessaire d'accroître la présence des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. La participation accrue des femmes renforcera la contribution des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sur le terrain.

L'Argentine condamne catégoriquement les atteintes et la violence et l'exploitation sexuelles et fondées sur le genre dont les femmes sont victimes et souscrit à la politique de tolérance zéro de l'ONU en la matière. Nous condamnons aussi la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de conflit et d'après-conflit. Nous sommes profondément préoccupés par la hausse de la violence à l'encontre des femmes et des filles durant la pandémie causée par la COVID-19. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés pour éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre qui vise les femmes et les filles et appelons à mettre en place les moyens d'appliquer le principe de responsabilité et de punir les coupables.

En 2020, année du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) par le Conseil de sécurité, l'Argentine a engagé une politique très active qui vise à imprimer un nouvel élan et à renforcer la priorité accordée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En ce sens, mon pays a travaillé dur ces derniers mois sur des aspects de fond de ce programme, qui sont les suivants.

Premièrement, le Plan d'action national de l'Argentine pour l'application de la résolution 1325 (2000) a été adopté en 2015 en vue d'identifier les obstacles structurels qui entravent la participation des femmes au rétablissement de la paix et de la sécurité, et de favoriser leur accession à des postes de direction dans tous les domaines aux niveaux national, régional et international. Au premier trimestre de 2020, le processus d'évaluation et la phase d'achèvement du premier plan ont débuté et, le 22 juillet, le premier dialogue interministériel pour l'évaluation du Plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) a eu lieu. Dans ce contexte, différents ministères ont collaboré étroitement aux préparatifs du deuxième

plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Des travaux ont également été menés avec des pays de notre région et d'autres régions qui ont aussi des plans d'action nationaux, dans le but d'échanger les bonnes pratiques et les retours d'expérience en ce qui concerne l'exécution de ces plans.

Deuxièmement, en 2018, le Réseau fédéral de médiatrices axé sur les questions de genre, composé de 49 médiatrices, a été créé. En septembre 2020, il a tenu une réunion durant laquelle les 49 médiatrices ont examiné les actions menées au second semestre de 2019 et en 2020. De plus, une feuille de route a été présentée, recensant les activités à mettre en œuvre en 2020 et 2021, telles que la participation à la réunion annuelle de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices et l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience avec d'autres réseaux de médiatrices.

Troisièmement, le Ministère de la défense a continué d'accroître la présence de femmes dans les missions de paix et d'aide humanitaire, ainsi que leur participation à ses organes de décision, en y intégrant des femmes militaires du corps de commandement. Il a aussi mené diverses activités en matière de diffusion, de promotion et de formation afin de renforcer la participation politique des femmes à la paix et à la sécurité, aux processus de négociation de la paix, à la gestion des conflits et à la prise de décisions dans chacun de ces domaines. Il a par ailleurs effectué des sondages annuels sur les questions qui se posent à l'issue du déploiement, notamment le fait de savoir s'il y a eu des violations des droits fondées sur des considérations sexistes ou si les indications données avant le déploiement ont bien été suivies, entre autres points, aux fins de la prise en compte systématique des questions de genre dans l'ensemble des initiatives de consolidation de la paix et des missions d'aide humanitaire, y compris les activités de désarmement, démobilisation et réintégration. En outre, il a entrepris des démarches comme la mise au point d'un plan global de promotion des politiques de prévention, de détection et d'intervention concernant la violence domestique en vue de protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, y compris dans les camps de réfugiées et de déplacées, l'accent étant mis sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, pour favoriser ainsi la création d'un climat de sécurité et de bien-être.

Quatrièmement, le Ministère de la sécurité a continué d'accroître ses efforts de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de manière à améliorer constamment les résultats obtenus sur ce plan. S'agissant des opérations de paix qui comprennent une composante Police, le nombre de femmes s'est maintenu dans les missions pendant toute l'année 2020. Ainsi, jusqu'en mars, quand des restrictions imposées aux mouvements ont perturbé les remplacements prévus, la proportion d'agentes dans l'effectif total déployé par l'Argentine a augmenté ou est restée la même.

De surcroît, en 2020, le Ministère a réussi à accroître le taux de femmes qui suivent leur formation préalable au déploiement au Centre de formation aux opérations de paix de la Gendarmerie nationale argentine, pour le porter à 30 % du total. Qui plus est, les infrastructures ont été adaptées et modernisées afin de continuer à leur fournir un hébergement et d'améliorer les conditions de vie au Centre, et 50 % des instructeurs permanents chargés des questions liées aux opérations de paix au Centre étaient des femmes.

Par ailleurs, au niveau institutionnel, en 2020, le Ministère de la sécurité a établi la Direction nationale des politiques de genre et poursuivi ses efforts de sensibilisation et de formation continue au sujet de l'égalité des sexes, à la fois pour les membres de la police et des forces de sécurité et pour les fonctionnaires du Ministère et des Centres intégrés de promotion de l'égalité femmes-hommes des quatre Forces fédérales de police et de sécurité.

En outre, au niveau international, l'Argentine appelle et travaille avec d'autres pays à la mise en place d'un réseau de médiatrices du Cône Sud axé sur les questions de genre, afin de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix dans la région. L'Argentine est également membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, à l'ONU ; du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, lancé en septembre 2016 ; de l'Initiative Elsie, qui a pour objectif d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.

En guise de conclusion, l'Argentine réaffirme son engagement résolu en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes et des filles dans toute leur diversité, ainsi que son ferme attachement au renforcement de la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions concernant la paix et la sécurité internationales.

Annexe 20

Déclaration de M. Mher Margaryan, Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la présidence russe d'avoir organisé la présente réunion du Conseil de sécurité pour marquer l'anniversaire historique de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les autres orateurs de leurs observations détaillées soulignant l'importance d'une participation véritable des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité. Nous saluons la contribution personnelle et la direction du Secrétaire général Guterres en ce qui concerne la promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans tout le système des Nations Unies.

La résolution 1325 (2000) constitue un instrument déterminant pour fédérer les efforts de la communauté internationale visant à mettre en avant le rôle des femmes dans la prévention des conflits et le rétablissement et la consolidation de la paix. Elle a établi un cadre normatif au service de la protection des femmes et des filles dans les situations de conflit. L'anniversaire de son adoption est vraiment l'occasion de renforcer les mesures concrètes de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en temps de conflit et de répondre à leurs besoins particuliers en matière de protection.

L'Arménie a fait de la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité dans le cadre des politiques et des programmes nationaux qu'elle mène en vue de favoriser l'égalité des sexes, la participation politique et publique des femmes et leur autonomisation économique. L'adoption du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) a rendu les politiques nationales plus cohérentes et mieux coordonnées à cette fin.

Le plan d'action national témoigne de la grande importance que nous attachons à la participation inclusive de toutes les femmes touchées par le conflit dans le Haut-Karabakh aux efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité. Parmi ses domaines d'intervention figurent la protection des droits des femmes et des filles victimes du conflit, la fourniture d'une protection spéciale aux femmes et aux filles déplacées et la défense de leurs droits socioéconomiques.

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), en dépit de progrès notables dans les démarches qui consistent à encourager leur participation aux processus de paix, à défendre leurs droits dans les situations de conflit et à faire en sorte qu'elles soient présentes dans le secteur de la sécurité, les femmes continuent de payer un tribut disproportionné aux conflits et aux urgences humanitaires complexes, y compris dans notre région.

Le présent débat intervient dans le contexte de l'offensive à grande échelle et préméditée que l'Azerbaïdjan a lancée, avec l'appui militaire direct de la Turquie et l'implication de mercenaires et de combattants terroristes étrangers, contre la population de l'Artsakh. L'agression armée s'est accompagnée de bombardements, de tirs d'artillerie et de frappes de missiles aveugles contre la capitale, Stepanakert, ainsi que d'autres établissements humains et des infrastructures critiques du Haut-Karabakh, faisant des dizaines de morts et des centaines de blessés parmi les civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants.

Les agissements de l'armée azerbaïdjanaise ont abouti à des violations massives du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Des attaques ciblées contre des immeubles résidentiels, des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures essentielles ont entraîné une crise humanitaire, qui touche avant

tout les femmes et les filles, car elles sont les plus vulnérables. Le 28 octobre, les forces armées de l'Azerbaïdjan ont effectué des frappes ciblées contre des quartiers résidentiels de Stepanakert et de Chouchi, faisant des victimes parmi les civils et détruisant complètement la maternité de Stepanakert, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit coutumier.

Perpétrées en pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les attaques odieuses de l'Azerbaïdjan ont pour but de priver la population des services essentiels et d'anéantir des décennies d'efforts pour combattre les maladies, réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle – et mettent ainsi au jour le dessein criminel de l'Azerbaïdjan, qui consiste à rendre la vie impossible dans l'Artsakh. En outre, la décision de la direction politico-militaire de l'Azerbaïdjan de prendre pour cible une maternité dont l'emplacement était bien connu de l'armée démontre clairement l'intention génocidaire de détruire, ou tout ou en partie, un groupe racial, ethnique, religieux, ou un autre groupe en empêchant les naissances au sein d'un groupe ethnique particulier dans l'Artsakh.

La communauté internationale devrait condamner fermement et de manière catégorique l'agression en cours menée par l'Azerbaïdjan – avec l'implication de la Turquie et de combattants terroristes étrangers – et prêter son concours aux efforts déployés par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin d'obtenir un cessez-le-feu vérifiable, ce qui est crucial pour assurer la protection des civils, y compris les femmes et les filles, contre la violence, et rétablir leurs droits inaliénables.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme engagement de l'Arménie à prendre davantage en compte l'autonomisation des femmes dans son programme de réformes et à promouvoir leur participation active à la vie politique et publique, efforts qui constituent des prérequis importants pour la paix et la stabilité.

Annexe 21

Déclaration de M^{me} Marise Payne, Ministre des affaires étrangères et Ministre chargée de la condition des femmes de l'Australie

En ma double qualité de Ministre des affaires étrangères et de Ministre chargée de la condition des femmes, j'ai le plaisir de prononcer la déclaration nationale de l'Australie au Conseil de sécurité en cette occasion importante qu'est le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous accueillons positivement l'appel à l'action du Secrétaire général sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions la Russie d'avoir organisé le présent débat.

Les appels lancés par des femmes activistes pour qu'il soit mis fin aux conflits ont été déterminants pour l'émergence du programme, avec la reconnaissance du rôle crucial des femmes dans la négociation, la consolidation et la pérennisation de la paix.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a 20 ans. Nous saluons le rôle primordial que les femmes jouent en première ligne tandis que nous travaillons ensemble à vaincre la maladie à coronavirus (COVID-19). Toutefois, nous ne pouvons pas négliger les effets néfastes et notables que cette crise produit sur elles. La montée de l'hostilité contre les femmes, notamment la violence politique, la violence sexuelle liée aux conflits et la violence au sein du couple, a des conséquences dévastatrices sur les victimes et les survivantes. Ce ne sont pas seulement des attaques contre les femmes ; ce sont des attaques contre la bonne gouvernance et la démocratie. Elles sapent la résilience des communautés face aux conflits et à l'extrémisme.

Alors que nous réfléchissons à la manière de reconstruire en mieux, nous devons nous appuyer sur les capacités de tous, et en particulier des femmes.

À l'échelle nationale, nous sommes résolus à accroître le nombre et l'influence des femmes dans les services de sécurité, notamment en tenant les objectifs de l'ONU concernant la parité des genres applicable au personnel en tenue et en finançant l'Initiative Elsie pour renforcer la participation véritable des femmes qui portent l'uniforme. Nous félicitons la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la forte représentation de femmes dans son équipe de direction, avec notamment la générale de division Cheryl Pearce, de l'Australie, comme commandante de la Force.

Dans notre région, nous accordons beaucoup de valeur à notre partenariat pour les femmes et la paix et la sécurité avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans le cadre duquel nous avons notamment aidé le Viet Nam à organiser la Conférence mondiale sur les femmes et la paix et la sécurité et coorganisé le deuxième Dialogue ASEAN-Australie sur les femmes et la paix et la sécurité.

Sur le plan international, en tant que pays qui fait partie des 10 principaux donateurs d'ONU-Femmes, nous avons renouvelé notre appui au Fonds mondial et au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire afin de promouvoir la participation des femmes, les partenariats universitaires et les organisations locales dirigées par des femmes pour faire face à la COVID-19.

L'Australie a joué un rôle essentiel pour intégrer les questions de genre dans la politique de lutte contre l'extrémisme violent, y compris en coprésidant avec l'Indonésie le Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent du Forum mondial de lutte contre le terrorisme et en élaborant une boîte à outils stratégique pour favoriser une mise en œuvre qui tienne compte de la problématique femmes-hommes.

Nous sommes heureux d'avoir soutenu, par l'intermédiaire du projet Towards Inclusive Peace, l'application PeaceFem, outil numérique innovant qui permet de mettre en commun des stratégies concernant les processus de paix soucieux d'égalité des sexes au profit des praticiens.

L'Australie continue aussi de faire entendre sa voix sur la scène mondiale. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, nous n'avons cessé de promouvoir et de protéger les droits des femmes et l'égalité des genres dans le cadre de nos travaux.

Pour reprendre la conclusion du Secrétaire général dans son rapport (S/2020/946), nous devons aller au-delà des plans et des chiffres afin de nous attaquer aux causes profondes des inégalités entre les sexes et des conflits, notamment les normes préjudiciables et les structures inévitables. Nous devons promouvoir et protéger les droits des femmes, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et nous engager en faveur de la participation véritable des femmes dans la consolidation de la paix et dans la prévention des crises et la riposte quand il en survient. Alors que nous nous ajustons aux réalités de la COVID-19, l'Australie donne à tous l'assurance qu'elle reste déterminée à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe 22

Déclaration de la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Russie d'avoir organisé ce débat public.

L'Autriche s'associe aux déclarations présentées au nom de l'Union européenne (annexe 38) et par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

L'Autriche considère que le débat public de cette année est particulièrement opportun, puisque que nous célébrons non seulement le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), mais aussi le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Nous devons saisir cette occasion pour faire le point sur leur mise en œuvre et identifier les défis qui nous attendent.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2020/946), qui souligne, entre autres, les liens entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les efforts internationaux de désarmement, notamment de désarmement nucléaire – un sujet dont l'Autriche est à l'avant-garde dans sa diplomatie multilatérale. Ces dernières années, les incidences différenciées des armes classiques sur les femmes et sur les hommes ont ravivé l'attention croissante de la communauté internationale. À titre d'exemple, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les effets à long terme et par les répercussions de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. C'est pourquoi l'Autriche encourage le Conseil à suivre une approche globale axée sur la sécurité humaine dans toutes ses délibérations.

Malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les hostilités se poursuivent et les parties aux conflits armés continuent de faire fi de leurs obligations en matière de droit humanitaire s'agissant de la protection des civils ; ce qui est honteux. Dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a reconnu que les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée lorsque le droit international humanitaire est méprisé par les parties à un conflit armé. C'est pourquoi l'Autriche appelle les membres du Conseil de sécurité à intégrer systématiquement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous leurs débats consacrés à un pays donné et dans tous les mandats des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies. Nous saluons les efforts déployés à cet égard par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

En outre, le Conseil de sécurité doit se pencher sur les situations de conflits internes où la violence fondée sur le genre est systématiquement utilisée pour cibler les défenseurs des droits de l'homme, comme c'est le cas actuellement au Bélarus. Dans l'ensemble, l'impunité généralisée entourant les violences sexuelles commises en période de conflit est scandaleuse et ne peut plus être banalisée. Nous devons prendre des mesures plus drastiques pour sanctionner ces crimes. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Pramila Patten, et par son équipe, pour plaider en faveur d'une application plus systématique du principe de responsabilité, en particulier grâce à une collaboration plus étroite avec la Cour pénale internationale.

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques ont accru les vulnérabilités existantes et menacé les gains acquis de haute lutte en matière d'égalité des genres. Partout dans le monde, nous sommes témoins d'une augmentation inquiétante de la violence fondée sur le genre. Dans le même temps, en raison des confinements, il s'avère plus difficile pour les organisations féminines

locales d'apporter une aide efficace. C'est pourquoi, au niveau national, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, nous renforçons nos politiques de lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, notamment les actes de violence commis en ligne.

L'Autriche croit fermement au pouvoir de transformation de la société civile s'agissant de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Grâce à la coopération internationale, nous continuerons d'appuyer financièrement ONU-Femmes, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et, en particulier, les partenaires de la société civile afin de continuer de mettre en œuvre tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en collaboration avec les États Membres partenaires. Nous félicitons le Global Network of Women Peacebuilders et toutes ses organisations partenaires locales pour avoir fait passer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de la salle du Conseil de sécurité au terrain grâce à des « programmes de localisation » et à l'élaboration de plans d'action nationaux.

Pour faire entendre les voix de ces organisations qui sont les « premières à intervenir », l'Autriche a organisé, avec ses partenaires du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et du Global Network of Women Peacebuilders, le Global Women's Forum for Peace and Humanitarian Action, à Vienne, en février. Les discussions entre plus de 70 représentantes d'organisations locales de femmes originaires de 17 pays sur les priorités de la mise en œuvre pleine et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et sur les difficultés que pose cette dernière, ont abouti à une série de recommandations concrètes, que nous devons prendre en considération dans nos travaux futurs.

Vingt ans après l'adoption de la résolution phare 1325 (2000), nous sommes convaincus que la communauté internationale doit désormais se concentrer sur sa mise en œuvre complète et effective. Pour y parvenir, nous n'avons pas nécessairement besoin de nouvelles résolutions, mais d'honorer nos promesses. En conséquence, nous nous félicitons des diverses initiatives, telles que celles de l'Allemagne et du Royaume-Uni, visant à accélérer la mise en œuvre par des engagements assortis d'un calendrier d'exécution. Nous attendons avec impatience le lancement du Mécanisme pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire dans le cadre du Forum Génération Égalité. Nous sommes plus que jamais convaincus que les femmes sont des agents de changement en faveur de la paix et de la sécurité. Donnons activement suite aux engagements pris afin de faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par un effort collectif.

Annexe 23

Déclaration de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce débat est d'une grande importance à la lumière de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses nombreuses répercussions sur les femmes, qui sont exacerbées par les conflits.

Je remercie également de leurs exposés fort utiles S. E. le Secrétaire général António Guterres et la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka.

Cette année marque la commémoration d'événements importants liés aux femmes et à la paix et à la sécurité, à savoir le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), dans laquelle le Conseil souligne la nécessité de garantir la participation sur un pied d'égalité des hommes et des femmes à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne la prise de décision ainsi que la consolidation et le maintien de la paix, compte tenu des catastrophes et des conflits qui frappent l'humanité.

À la lumière de la crise mondiale émergente, la nécessité de jeter les bases de la paix est plus urgente que jamais. Nous réaffirmons l'appui de Bahreïn à l'appel lancé par le Secrétaire général au cours des premiers mois de la pandémie en faveur d'un cessez-le-feu mondial et immédiat et d'une réponse internationale à la COVID-19.

Sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, le Royaume de Bahreïn a fait du maintien des plus hauts niveaux de sécurité sociale l'une de ses priorités nationales. Ce faisant, il appuie la participation des femmes aux processus de prise de décision et aux affaires publiques et leur rôle, en tant que partenaires égales, dans l'examen des enjeux et des défis actuels et futurs, en promouvant l'autosuffisance, l'excellence scientifique et la technologie numérique.

Conscient que la représentation équilibrée des sexes encourage le développement durable, Bahreïn est à un stade avancé de l'élaboration d'un système global qui a pour objectif de réglementer les processus visant à intégrer systématiquement et à garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Ce système englobe des plans, des programmes et des mécanismes visant à appuyer et à intégrer les besoins et les aspirations des femmes afin qu'elles puissent continuer de progresser aux niveaux régional, national et mondial.

Sous l'impulsion de S. A. R. la Princesse Sabeeka bint Ibrahim Al-Khalifa, Reine consort de Bahreïn, le Conseil supérieur de la femme a lancé des initiatives visant à fournir tout ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins des Bahreïniennes qui sont en première ligne et à s'assurer qu'elles bénéficient des enveloppes financières et des décisions prises par le Gouvernement pour améliorer la situation familiale et économique des femmes. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des efforts soutenus déployés au niveau national pour lutter contre la pandémie, préserver les acquis et renforcer les mesures prises par Bahreïn dans le domaine de la promotion des femmes, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, alors que le pays continue de respecter ses obligations internationales en vertu de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que de la résolution 1325 (2000).

Pour renforcer la coopération avec l'ONU s'agissant d'appuyer les femmes et d'atteindre les objectifs de développement durable, le Conseil supérieur de la femme a annoncé l'année dernière les lauréats de la première édition du prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour l'autonomisation des femmes. Son Altesse Royale a souligné que le prix résume, d'un point de vue intellectuel et du savoir, notre expérience nationale en matière de participation des femmes et de promotion continue des femmes à Bahreïn, ce qui nous permet de mettre cette initiative à la disposition de la communauté internationale par l'intermédiaire d'ONU-Femmes.

Convaincu du rôle important que joue l'éducation dans l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier dans les zones de conflit, Bahreïn a construit des écoles dans les camps de réfugiés syriens situés dans les pays voisins de la Syrie et dans la bande de Gaza.

En outre, Bahreïn s'efforce d'éliminer les pratiques qui entravent le progrès des femmes et de combler les lacunes existantes à cet égard. La lutte contre la traite des personnes en est un exemple ; dans son rapport sur la lutte contre la traite des personnes, le Département d'État des États-Unis a placé Bahreïn, pour la troisième année consécutive, au premier rang des pays les plus performants. Bahreïn est le seul pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à avoir atteint cette distinction.

Enfin, nous affirmons que Bahreïn appuie tous les efforts internationaux visant à promouvoir la promotion de la femme et à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans tous les domaines liés au développement et aux questions humanitaires, de manière à garantir une réponse globale à la pandémie de COVID-19 et à se remettre totalement de ses répercussions, ainsi qu'à promouvoir les contributions des femmes en tant que partenaires actives dans les domaines de la sécurité, de la paix et de la justice durable.

Annexe 24

Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la présidence russe d'avoir organisé cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité et d'avoir dirigé avec brio le Conseil de sécurité ce mois-ci. Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution phare, la résolution 1325 (2000), je félicite le Conseil et tous les États Membres de l'ONU pour leur contribution au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé (annexe 1), et je prends note de son rapport de 2020 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946). Je remercie également les intervenantes de nous avoir apporté aujourd'hui leurs éclairages très utiles.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration présentée par le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

Je tiens à rappeler le rôle pionnier qu'a joué le Bangladesh, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, dans l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, en octobre 2000. C'est sous la présidence bangladaise qu'a été publiée, le 8 mars 2000 – Journée internationale des femmes –, sous l'impulsion de l'Ambassadeur Anwarul K. Chowdhury, la déclaration à la presse SC/6816 reconnaissant le rôle des femmes dans le rétablissement et le maintien de la paix. Cela a finalement conduit à l'adoption de la résolution 1325 (2000).

La participation de soldates de la paix aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies a apporté des changements qualitatifs importants. On a constaté que la participation des femmes rendait le maintien de la paix plus humain, plus solide et plus durable. Les soldates de la paix ont un niveau de dialogue différent avec les femmes, les enfants et les familles et peuvent apporter leur vécu et une vision des choses différente aux communautés qu'elles servent.

Étant donné la nature changeante des conflits et les responsabilités plus vastes que les soldats de la paix assument, l'utilité des femmes en uniforme s'accroît, avec des rôles spécifiques qui soient mieux adaptés aux soldates de la paix. Le Bangladesh a également joué un rôle de pionnier dans le déploiement de femmes dans les missions de maintien de la paix.

Les retours d'informations que nous recevons de nos soldates de la paix ne font que renforcer notre conviction selon laquelle les femmes sont indispensables dans les opérations de maintien de la paix. Les soldates de la paix contribuent à réduire la violence fondée sur le genre et à prévenir les conflits dans les régions où elles sont en poste. Elles procurent un sentiment de sécurité accru, en particulier aux femmes et aux enfants, qui se manifestent souvent pour faire part de leurs souffrances et malheurs avec les soldates de la paix. Cela renforce la confiance entre les communautés d'accueil et les soldats de la paix, ce qui a une incidence importante sur le succès des opérations de paix.

Les soldates de la paix se sont révélées particulièrement efficaces dans les situations d'après-conflit où la violence sexuelle est endémique et n'est généralement pas prise en compte. En de nombreuses occasions, les victimes, qui sont généralement réduites au silence par les normes sociétales, ont pris leur courage à deux mains et ont fait part de leurs sentiments aux soldates de la paix. Nous savons tous que rompre le silence est la première étape sur le chemin de la justice.

Conformément à sa ferme volonté de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes, le Bangladesh a adopté, en 2019, son premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000). Notre plan d'action national reconnaît les effets négatifs des conflits sur les femmes et les filles et donne la priorité à l'égalité des sexes dans tous les aspects de notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales, notamment le maintien et la consolidation de la paix.

Le Bangladesh, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, est également l'un des premiers pays à envoyer des soldates de la paix, avec plus de 1 700 femmes déployées au sein de diverses missions. Nous prenons également des mesures pour déployer davantage de femmes parmi les officiers afin d'atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies de 15 % d'officiers d'état-major/observateurs militaires féminins dans leurs missions de maintien de la paix. Avec d'autres partenaires, nous défendons vigoureusement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Nous appuyons fermement la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 du Département des opérations de paix ainsi que les efforts déployés par le Secrétaire général pour garantir la parité des genres dans les nominations de haut niveau dans le cadre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Toutefois, il est clair que beaucoup reste à faire pour augmenter le nombre de soldates de la paix sur le terrain, mais également le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le domaine des négociations de paix. Nous espérons sincèrement que, conformément à sa volonté de garantir la parité des sexes dans la représentation des femmes aux postes de direction au sein du système des Nations Unies, le Secrétaire général nommera également des femmes Commandantes de force/Représentantes spéciales du Secrétaire général dans les opérations sur le terrain et dans les missions politiques.

Accroître la représentation des femmes aux postes de direction dans le domaine du maintien de la paix nécessiterait une approche globale du rôle des femmes dans la paix dans son ensemble, tant en ce qui concerne les capacités civiles que les capacités militaires. Les femmes doivent participer de manière égale et effective à toutes les étapes du processus de paix, du rétablissement de la paix à sa mise en œuvre sur le terrain. Elles doivent également être suffisamment formées pour assumer des responsabilités plus importantes. Dans le même ordre d'idées, la garantie d'un espace et d'un environnement conçus pour les femmes dans le contexte des missions est également une condition préalable importante pour que davantage de femmes participent au maintien de la paix.

La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est la clef de la réalisation de tous les éléments susmentionnés. Bien que les gouvernements doivent accélérer leurs efforts en élaborant et en mettant en œuvre leurs plans d'action nationaux respectifs, la communauté internationale, en particulier l'ONU, a également un rôle important à jouer. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être internalisé à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier dans les programmes de pays des Nations Unies. Intensifions nos efforts collectifs à cette fin. À cet égard, le Bangladesh souligne l'importance d'un financement accru, soutenu, souple et coordonné pour la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Bangladesh fait tout son possible pour garantir l'autonomisation des femmes et leur participation dans toutes les sphères de la vie. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour renforcer davantage le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous sommes prêts à tirer les enseignements des meilleures pratiques dans le monde et à partager nos données d'expérience avec d'autres.

Annexe 25

Déclaration de M. Ronaldo Costa Filho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le présent débat est à la fois essentiel et opportun ; aussi le Brésil remercie-t-il et félicite-t-il l'Ambassadeur Vassily Nebenzia et la Fédération de Russie d'avoir pris cette initiative.

La célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) est une étape importante et une réalisation dont le Conseil doit être fier. Pour prouver sa nature novatrice, je me contenterai de dire que, depuis lors, pas moins de 10 résolutions de suivi ont été adoptées par le Conseil de sécurité, dont la plus récente a été adoptée par les membres actuels du Conseil sous la présidence indonésienne, que nous félicitons également. La résolution 2538 (2020), la première résolution consacrée exclusivement aux soldates de la paix, constitue sans aucun doute une étape importante.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité repose avant tout sur la mission qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. Les soldates de la paix et les médiatrices sont des actrices précieuses du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. C'est un fait bien établi que plus il y a de négociatrices, de médiatrices, de soldates de la paix et de policières, plus il y a de chances qu'un accord de paix soit conclu et dure plus longtemps et qu'une mission de maintien de la paix soit couronnée de succès.

Les femmes Casques bleus sont également à même d'établir le contact avec davantage de segments de la population locale. Une diversité accrue est propice à une plus grande efficacité dans l'exécution du mandat, et leur présence sur le terrain encourage le signalement des cas de violence sexuelle.

L'initiative du Secrétaire général intitulée Action pour le maintien de la paix reconnaît l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui constitue de fait l'un de ses piliers. Il incombe à tous les acteurs concernés par le maintien de la paix, notamment les pays fournisseurs de contingents, de donner suite à ses engagements.

La réalisation des objectifs de la Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 fait partie des points qui appellent des progrès accrus. Le Plan d'action national du Brésil sur les femmes et la paix et la sécurité a pour but d'augmenter la proportion des soldates et des policières dans le maintien de la paix, des niveaux actuels aux objectifs de la Stratégie, ce en quoi nous sommes heureux d'indiquer que nous avons réussi dans plusieurs cas cette année.

Le service de deux soldates de la paix brésiliennes rend également leur pays particulièrement fier. Les commandantes Marcia Braga et Carla Araújo ont toutes deux reçu, de la part de l'ONU, le prix de la personne parmi les militaires qui s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres pendant l'année, pour leur travail novateur aux fins de promouvoir des équipes mixtes et de réduire la violence sexuelle en République centrafricaine. Cette distinction témoigne de la compétence des deux officiers, de même que de la détermination du Brésil à assurer une participation plus large des femmes dans le maintien de la paix.

S'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Brésil souscrit sans réserve à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, où nous voyons un point de départ et un cadre conceptuel cohérent pour combattre ce fléau persistant dans le contexte du maintien de la paix. Mon pays est fier du bilan général de nos Casques bleus depuis plus de 70 ans qu'ils opèrent sous le drapeau des Nations Unies.

Le Président Jair Bolsonaro a récemment rejoint le cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, dans le droit fil de notre engagement indéfectible sur cette question.

La communauté internationale célèbre l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) en des temps particulièrement difficiles. Nous devons nous montrer encore plus décidés à perfectionner les mécanismes de diplomatie préventive, de prévention des conflits et de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. Les efforts déployés à l'échelle internationale pour combattre la pandémie doivent renforcer notre détermination collective à contrer les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales, et nous félicitons par conséquent le Conseil d'avoir adopté la résolution 2532 (2020), qui appelle à un cessez-le-feu mondial pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire durant la crise sanitaire.

En outre, nous devons avoir à l'esprit que, parmi ses divers incidences sur la paix et la sécurité internationales, la pandémie de maladie à coronavirus crée un climat encore plus difficile pour les survivantes de la violence sexuelle. Le Conseil doit rester très vigilant dans la lutte contre la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après-conflit, en particulier dans cette période troublée.

Alors que nous poursuivons les célébrations du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Brésil tient à féliciter ses voisins des Amériques pour les efforts qu'ils ont déployés l'an passé en vue d'élaborer un point de vue régional sur les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous saluons l'action du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, sous la présidence du Canada et de l'Uruguay, et insistons sur notre détermination à poursuivre les travaux que nous menons avec nos partenaires régionaux pour l'avancement du programme dans les Amériques.

Cette occasion est également propice à ce que la communauté internationale – et en particulier le Conseil de sécurité – réfléchisse aux réalisations des deux dernières décennies et aux obstacles que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue de rencontrer dans sa marche en avant. Les États Membres peuvent compter sur le Brésil, qui est parmi les plus fervents défenseurs de ce programme.

Annexe 26

Déclaration de la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Bulgarie s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne (annexe 38).

C'est une année charnière pour les droits des femmes et des filles. En octobre, nous avons commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Par ailleurs, 2020 marque aussi le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui a été un tournant. Ces deux anniversaires symbolisent certains des grands progrès accomplis au cours du quart de siècle écoulé. Cependant, ils rappellent aussi que nous devons faire un bilan de mise en œuvre dans le domaine des droits et de l'autonomisation des femmes, notamment sur le plan de leur participation au pilier Paix et sécurité, étant donné que, dans l'étude de l'incidence des conflits armés et de la violence, nous devons toujours adopter un point de vue qui tienne compte des différences entre les genres.

L'année courante revêt également une importance majeure pour la Bulgarie, dans la mesure où nous avons rejoint, en mars, le consensus universel sur l'égalité des sexes comme grand indice de paix en adoptant notre premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2020-2025. Cette étape cruciale objective l'attachement de mon pays au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) est indéniablement plus marqué sur les femmes. Si la pandémie a aggravé les problèmes de sécurité, il a aussi exacerbé les risques auxquels sont exposées les femmes en situation de vulnérabilité, en particulier la violence sexiste et domestique et l'accès limité à des services essentiels comme la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, la protection sociale, l'éducation, la nutrition, la fourniture en eau, y compris potable, l'assainissement et l'hygiène.

La Bulgarie est consciente des résultats obtenus sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité durant les 20 ans qui ont passé depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) et se positionne en fervente partisane de la participation entière, égale et véritable des femmes, en particulier dans le cadre des processus de paix. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il reste des lacunes en termes de réalisation, puisque les femmes sont encore très sous-représentées dans la prise de décisions et les processus qui ont trait à la paix et à la sécurité. À cet égard, la Bulgarie accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution 2538 (2020), qui est guidée par les principes de la résolution 1325 (2000) et vise à renforcer l'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. La résolution appuie fermement tous les efforts destinés à garantir la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux, de la prévention des conflits à la reconstruction après les conflits, en passant par la paix et la sécurité et par la prévention et l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.

Mon pays attache une grande importance aux organisations de la société civile et sait leur rôle capital dans la mise en œuvre et la création même du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les représailles et les menaces contre les défenseuses et défenseurs des droits des femmes, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les dirigeantes politiques et les femmes activistes devraient être condamnées dans les termes les plus forts, et il faudrait remédier au rétrécissement de l'espace alloué à la société civile.

La Bulgarie reste engagée en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de la protection et de l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles. Nous n'avons pas nécessairement besoin de nouvelles résolutions du Conseil de sécurité

pour atteindre ces objectifs. À ce stade, il nous suffirait déjà d'honorer nos promesses en appliquant intégralement et efficacement la résolution 1325 (2000), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que les textes issus des conférences d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Annexe 27**Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité**

[Original : anglais et français]

Nous présentons cette déclaration au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, un réseau informel composé des 63 États Membres ci-après, représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU, et de l'Union européenne : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Botswana, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mali, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République de Corée, République tchèque, Rwanda, Salvador, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Tanzanie, Ukraine, Uruguay, Zambie. Le Groupe accueille favorablement le dernier rapport du Secrétaire général ainsi que les recommandations qu'il contient. (S/2020/946).

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Groupe reconnaît les progrès accomplis ainsi que la possibilité et la nécessité d'en faire beaucoup plus pour mettre en œuvre tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Groupe exhorte les États Membres à mettre pleinement en œuvre les dispositions de toutes les résolutions antérieures du Conseil de sécurité liées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à renforcer leurs efforts à cet égard. Le Groupe souligne l'importance de s'assurer que les engagements pris sont respectés et assortis des cadres de responsabilisation appropriés.

Le Groupe rend hommage à la société civile et reconnaît le rôle crucial qu'elle a joué dans la création et la mise en œuvre continue du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons créer des espaces permettant aux femmes de se faire entendre et de faire part de leurs points de vue, qui sont indispensables, afin qu'ils soient pris en compte et qu'on y donne suite, y compris au Conseil de sécurité. Le Groupe condamne sévèrement les actes d'intimidation, les menaces et les violences persistants et souvent croissants, dont sont victimes les femmes artisanes de la paix, les dirigeantes politiques, les femmes leaders communautaires et les défenseuses des droits de la personne. Cette violence est inacceptable, et il faut y mettre fin. Le Groupe demande instamment à tous les États Membres de remplir leurs obligations à cette fin et, par ailleurs, les engage vivement à dénoncer sans équivoque les discours et les actes qui alimentent la discrimination, la stigmatisation et la violence fondées sur le genre, y compris dans l'espace numérique.

Le Groupe accueille favorablement les efforts continus du Conseil de sécurité pour inclure de manière plus systématique des femmes avec des expériences diversifiées dans ses discussions et exhorte les membres du Conseil à intégrer pleinement les questions liées aux femmes et à la paix et à la sécurité dans toutes les sphères de leurs travaux et de leurs résultats, y compris en lien avec des situations propres à différents pays et les mandats des missions. Le Groupe accueille aussi positivement les efforts constants déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies et demande aux départements et aux entités des Nations Unies, y compris les membres de la haute direction, de remplir les 10 engagements fondamentaux

qui figurent dans le rapport du Secrétaire général de 2019 (S/2019/800). Le Groupe insiste sur le fait que la participation des femmes aux négociations de paix n'est pas seulement souhaitable, mais essentielle pour parvenir à une paix durable. À cet égard, le Groupe demande à l'ONU de s'attacher à exiger que les femmes participent pleinement, effectivement et sur un pied d'égalité à toutes les équipes de médiation et aux processus de transition politique et de paix menés ou codirigés sous l'égide des Nations Unies. Le Groupe encourage également les États Membres et le Conseil de sécurité à donner suite aux recommandations qui leur sont adressées dans les rapports du Secrétaire général.

Comme le souligne le rapport de l'année en cours, le Groupe tient à réitérer l'importance primordiale d'un financement accru, prévisible, durable et flexible pour les femmes et la paix et la sécurité afin de concrétiser les objectifs du programme. Malgré quelques exemples positifs, nous sommes préoccupés par la stagnation relative du financement pour les organisations de femmes, surtout lorsqu'on le compare aux billions de dollars dépensés chaque année pour la paix et la sécurité. La situation financière de plusieurs organisations de femmes a été davantage affaiblie en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il faut faire davantage pour les aider.

Le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) survient à un moment où la pandémie de COVID-19 continue de faire des ravages partout dans le monde, et les femmes et les filles en subissent encore plus les impacts, qu'il s'agisse de l'augmentation de la violence, des répercussions sur leur sécurité ou leurs moyens de subsistance ou, encore, de leur exclusion de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des interventions visant à remédier à la situation. Nous restons consternés par les informations faisant état d'une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre contre les femmes et les filles durant la pandémie de COVID-19, y compris dans le contexte de conflits armés ou dans le sillage de conflits, ce qui compromet les progrès fragiles accomplis sur les plans de l'égalité et des droits des femmes et des filles. Rappelant la responsabilité qui incombe aux parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et des filles, le Groupe s'associe de nouveau à l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en réponse à la COVID-19 et souligne l'importance d'une réponse à la pandémie qui soit fondée sur les droits de la personne et l'égalité des genres.

Dans le contexte particulièrement difficile que nous vivons, il est encore plus nécessaire de profiter de cette année commémorative, qui marque également le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, pour demander à la communauté internationale de redoubler d'efforts afin de faire en sorte que les femmes participent pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité à la paix et à la sécurité sous tous leurs aspects, d'assurer la promotion et la protection des droits des femmes, et de compléter la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe 28**Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Cette année d'anniversaire a été une année sans précédent. Alors que nous avions prévu de célébrer les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il y a 20 ans, l'année 2020 a plutôt, ironiquement, prouvé la fragilité de ces progrès.

Les progrès chèrement obtenus en matière de promotion de l'égalité des genres et de l'inclusion se sont, dans certains cas, effrités en quelques mois seulement en raison de la maladie à coronavirus et d'une réponse inadéquate à la pandémie. Les femmes et les communautés racialisées et marginalisées souffrent de manière disproportionnée de l'évolution des priorités gouvernementales, de l'augmentation de la violence conjugale, sexuelle et fondée sur le genre, de l'accès limité aux soins de santé sexuelle et reproductive et de l'insécurité économique.

Parallèlement, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et qui défendent les droits de la personne montrent une fois de plus qu'elles sont des leaders essentielles dans les situations d'urgence et qu'elles jouent un rôle clef dans la satisfaction des besoins fondamentaux, la défense des droits de la personne et la prévention de nouveaux conflits et de l'instabilité.

Cette année, nous avons également été témoins d'expressions flagrantes et souvent violentes de racisme, et nous nous sommes vu rappeler à quel point la discrimination, la violence et le racisme fondés sur le genre sont profondément enracinés. Il est plus clair que jamais qu'un changement structurel profond est nécessaire.

Alors que le Canada élabore sa politique étrangère féministe et met en œuvre son deuxième plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité, nous nous efforçons de remédier aux inégalités persistantes entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et de transformer les relations de pouvoir ainsi que les systèmes et structures sociaux, politiques, juridiques et économiques discriminatoires.

Le Canada souligne que nous devons nous consacrer collectivement à combler les lacunes critiques dans la mise en œuvre complète du programme Femmes, paix et sécurité. En ce vingtième anniversaire, les femmes et les filles comptent sur nous pour accroître notre détermination, et non la diminuer. Cela inclut notamment le soutien et la protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et qui défendent les droits de la personne, le soutien à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, et le soutien d'un programme plus inclusif.

Nous félicitons le Conseil d'avoir invité des militants de la société civile à partager leur expertise avec ses membres. Les recommandations doivent maintenant être concrétisées en décisions éclairées quant aux mesures à prendre. En écoutant les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et qui défendent les droits de la personne, nous nous assurons que nos politiques, nos programmes et nos interventions sont adaptés aux réalités sur le terrain.

En tant que coprésident, avec l'Uruguay, du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, le Canada a entendu directement les témoignages de femmes de partout dans le monde qui œuvrent à la consolidation de la paix. Par-dessus tout, elles ont clairement fait savoir qu'elles ont besoin de soutien financier durable et fiable. Pour combler cette importante lacune, le Canada

a augmenté ses contributions financières, notamment au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et à l'initiative Fonds égalité, une plateforme mondiale unique en son genre qui réunit des acteurs gouvernementaux, philanthropiques, du secteur privé et de la société civile afin de créer une source de financement durable pour les organisations et les mouvements de femmes pour les années à venir.

Mais nous devons faire plus. C'est pourquoi le Canada lancera un certain nombre de nouvelles initiatives, notamment une enveloppe financière consacrée aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, qui met l'accent sur le soutien des efforts déployés à l'échelle communautaire.

Le Canada est également heureux d'assumer la coresponsabilité de la coalition d'action sur les mouvements et le leadership féministes, et d'être un membre catalyseur du Groupe des Amis des femmes et la paix et la sécurité et du Pacte d'action humanitaire, deux initiatives importantes dans le cadre du Forum Génération Égalité. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec nos partenaires pour accélérer les progrès.

Nous devons nous tenir, respectivement et collectivement, responsables de joindre le geste à la parole. Citons notamment le respect des engagements pris par les entités des Nations Unies opérant dans des situations de fragilité, de conflit et de crise de consulter diverses organisations féminines de la société civile, en plus de s'y associer, pour éclairer leur analyse, leur planification et leurs programmes. S'ils sont mis en œuvre, ces engagements pourraient contribuer à de meilleurs résultats pour une paix durable.

Nous devons tous assurer le suivi de nos efforts, évaluer nos résultats et collaborer à l'échange de pratiques exemplaires. À cet égard, nous ne devons pas sous-estimer le pouvoir des plans d'action et initiatives axés sur l'incidence et fondés sur des données probantes.

Par exemple, en tant que responsable de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, le Canada a lancé la feuille de route de l'Appel à l'action pour 2021-2025. En mettant davantage l'accent sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles, la localisation, l'intersectionnalité et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, la feuille de route nous donne l'occasion de prendre des engagements fermes qui s'harmonisent avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, le Canada et la Norvège ont financé le développement d'un outil d'évaluation des obstacles, pour aider les institutions policières et militaires à améliorer l'intégration et le déploiement des femmes en uniforme. Cet outil a été rendu public, grâce à un financement disponible par l'entremise du Fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes en uniforme dans les opérations de paix des Nations Unies, qui permet de réaliser ces évaluations. Accroître la participation significative des femmes en uniforme aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est une priorité.

L'inclusion est au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, que ce soit dans les opérations de maintien de la paix, à l'échelle communautaire, à la table des négociations ou dans les processus décisionnels : une paix durable ne peut coexister avec l'inégalité et l'exclusion. Le Canada est convaincu qu'en travaillant ensemble, en investissant intelligemment nos énergies et nos ressources et en mettant clairement l'accent sur nos objectifs, nous pouvons provoquer le changement transformationnel que la résolution 1325 (2000) a mis en branle, et nous le ferons.

Annexe 29**Déclaration de M. Milenko Esteban Skoknic Tapia, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Chili est membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et a souscrit à la déclaration qui a été présentée au nom du Groupe (annexe 27). À titre national, nous souhaitons contribuer au débat en évoquant quelques éléments supplémentaires.

Les incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), associées à d'autres difficultés mondiales, se sont greffées à des situations de conflit, de crise humanitaire et de consolidation de la paix déjà complexes. Vingt ans après l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), et face à un environnement mondial de plus en plus complexe, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est plus important que jamais. Il nous prodigue des enseignements importants sur les effets spécifiques qu'ont les scénarios de crise sur les femmes, et sur l'importance de faire en sorte qu'elles soient au cœur des interventions, des efforts de relèvement, et de la construction de sociétés pacifiques.

La résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures consacrées aux femmes et à la paix et la sécurité constituent un cadre normatif et politique fondamental pour la protection des droits des femmes face à la violence, aux abus et à la discrimination fondés sur le genre dans les situations de crise et de conflit. Elles constituent également une feuille de route propre à promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux et étapes des interventions face aux crises et situations d'urgence, s'agissant notamment des institutions, opérations et missions compétentes, et de la participation des femmes locales dans les processus de négociation et de consolidation de la paix, ainsi qu'à tous les niveaux des processus de prise de décision en matière de paix et de sécurité.

Conscient de son intérêt et des instruments qui ont été élaborés dans le cadre du programme, le Chili réaffirme son attachement à ses priorités. Nous avons compté parmi les premiers pays de notre région à élaborer, dès 2009, un plan d'action national pour sa mise en œuvre. En 2015, nous avons lancé notre deuxième plan d'action national, qui intègre des indicateurs pour l'évaluation et le suivi des objectifs et des engagements, conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Le Chili est un pays extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles qui, à l'instar d'autres situations d'urgence, ont une incidence particulière sur les femmes. Actuellement, dans le cadre de l'élaboration de notre troisième plan national, nous étudions comment les enseignements tirés de l'expérience et les outils développés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité peuvent s'appliquer aux situations d'urgence ou de catastrophe.

Un autre élément de ce programme qui nous semble particulièrement pertinent concerne la mise en place de réseaux régionaux de médiatrices, et notamment la création, en 2019, de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices. Ces derniers reflètent les aspirations à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans les processus de paix, et la mobilisation et l'existence de ressources dans ce sens.

Notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes ne s'est pas encore dotée d'un réseau de ce type pour réunir les actrices et médiatrices de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement l'initiative promue par l'Argentine et ONU-Femmes en Amérique latine visant la création d'un réseau de médiatrices pour le Cône Sud, initiative à laquelle nous participons activement.

Nous réaffirmons la nécessité de traiter et d'éradiquer le fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris dans les situations de conflit et dans le contexte de la pandémie, et de veiller à ce que les responsables soient tenus de rendre compte de leurs actes.

En conclusion, nous réaffirmons notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sa validité et son caractère central pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, à la prévention des conflits, aux processus de paix et à la consolidation de la paix.

Annexe 30

Déclaration de M. Guillermo Fernández de Soto Valderrama, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) est l'occasion de réitérer notre engagement politique en faveur de l'égalité des sexes. La Colombie a été un exemple de la résolution 1325 (2000), fondée sur la reconnaissance que la réalisation d'une société pacifique et inclusive doit être basée sur la promotion de l'autonomisation politique et économique des femmes afin de réaliser les principes de légalité, d'entrepreneuriat et d'équité.

La Colombie a travaillé à la mise en œuvre de la perspective de genre établie dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016, notamment en concrétisant les 51 indicateurs de genre du plan cadre pour la mise en œuvre de l'Accord.

Le Président Iván Duque a mis l'accent sur l'importance de ces 51 indicateurs pour concrétiser cette approche de manière transversale. La participation des femmes à la consolidation de la paix est une priorité pour mon gouvernement, dans la mesure où cela contribue aux transformations que la politique de « La paix par le droit » propose, en particulier pour les femmes rurales, en termes d'autonomie économique, de création d'espaces de travail dignes, entre autres conditions, afin de mettre fin aux cycles de violence qui bafouent les droits des femmes.

La participation des femmes est essentielle tant au niveau national que territorial. Au niveau national, l'Instance spéciale pour la perspective de genre dans la paix a été créé avec la représentation d'organisations et de réseaux de femmes de différents secteurs et milieux du mouvement social en Colombie. Au niveau territorial, plus de 65 000 femmes ont participé à la formulation de plans de développement ayant une approche territoriale.

Mon pays travaille à la transformation culturelle et institutionnelle face à la violence contre les femmes : nous devons changer les pratiques de tolérance sociale et institutionnelle de la violence fondée sur le genre, afin de garantir leur sécurité et la non-répétition. C'est pourquoi il importe d'élaborer des lignes directrices pour la mise en place de protocoles de prévention et de prise en charge face au harcèlement sexuel et aux violences fondées sur le genre, ce sur quoi un travail est effectué sur une base interinstitutionnelle.

En outre, la Colombie s'efforce de promouvoir des opportunités économiques licites pour les femmes dans des domaines qui ont traditionnellement été cooptés par des économies illicites aux mains de groupes marginaux, principalement le trafic de drogue et l'exploitation minière illégale.

L'impact de la violence contre les femmes en termes de violence sexuelle et de déplacements forcés est mondialement reconnu, mais très peu a été dit sur la violence économique et patrimoniale subie par les femmes exposées au contrôle des groupes armés illégaux et des économies illicites. C'est pourquoi nous voulons insister sur le fait qu'un engagement en faveur de leur sécurité est une solution en termes d'autonomisation et d'autonomie économique.

Je ne voudrais pas manquer de mentionner l'impact de la pandémie en ce qui concerne la violence fondée sur le genre. À cette fin, le Gouvernement travaille sur les moyens d'atténuer les effets de la maladie à coronavirus, y compris par le biais de directives spécifiques visant à prévenir et combattre cette violence.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité pour mon gouvernement, et nous continuerons à partager les leçons apprises et les défis à relever afin de continuer à progresser pour faire de ce programme une réalité.

Annexe 31**Déclaration de M^{me} Maritza Chan Valverde, Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à la Fédération de Russie pour avoir organisé ce débat public aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il consent en faveur de la mise en œuvre de cette importante résolution, et je voudrais souhaiter la bienvenue aux intervenantes d'aujourd'hui.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) a été un moment historique dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, car elle a représenté un changement normatif généralisé dans la façon dont nous parlons des femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales. La résolution 1325 (2000) a demandé instamment aux États Membres de placer les femmes au premier plan des processus de paix et de sécurité, de cesser de parler uniquement des femmes en tant que victimes et d'entamer plutôt des discussions sur l'importance du leadership et de la participation des femmes. La résolution 1325 (2000) a établi un programme audacieux qui reconnaît l'égalité des sexes comme la base de sociétés pacifiques et inclusives.

Cependant, il y a encore un grand fossé entre nos louanges, nos accords, nos discussions et nos séances d'une part, et nos actions d'autre part. Par conséquent, le changement – comme l'a déclaré le Secrétaire général l'année dernière – arrive trop lentement pour les femmes et les filles dont la vie en dépend, et pour l'efficacité de nos efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est pourquoi le Costa Rica se félicite de l'accent mis sur le respect de nos engagements communs et sur la pleine satisfaction de l'aspiration du cadre actuel de résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, plutôt que sur la rédaction de nouveaux textes. À cet égard, le Costa Rica souhaiterait se concentrer sur une question particulière.

L'intention initiale de la résolution 1325 (2000) n'était pas simplement de promouvoir les femmes soldats, mais plutôt de récolter les bénéfices réalisés lorsque les femmes participent à égalité à toutes les discussions sur la paix et la sécurité et sur les solutions pour y parvenir. Cela inclut la représentation des femmes dans les réunions internationales et les forums multilatéraux traitant de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Des recherches ont montré que lors des réunions des traités et processus internationaux traitant des questions de désarmement et d'armement, seul un quart environ des participants sont susceptibles d'être des femmes et moins d'un cinquième des déclarations sont faites par une femme. Dans de nombreux cas, près de la moitié des délégations nationales sont entièrement composées d'hommes, bien que les femmes subissent souvent un préjudice disproportionné ou différent du fait de la mise au point, de l'utilisation et du commerce des armes.

Il est essentiel de s'attaquer à la sous-représentation des femmes et à d'autres formes de marginalisation dans ces forums, et viser aussi d'autres objectifs, tels que la garantie de la participation de la population qui a été le plus directement touchée par le commerce et la prolifération des armes, et la prise en compte de leurs conséquences humanitaires. Le Costa Rica, conformément aux engagements pris dans le cadre de la résolution 1325 (2000), encourage les États à intensifier leurs efforts pour réaliser cette aspiration prometteuse et à réaffirmer leur engagement à promouvoir le leadership et la participation pleine, équitable et significative des femmes à tous les processus de désarmement – y compris ceux qui se déroulent virtuellement – et à renforcer les analyses et les approches qui tiennent compte de l'impact des armes et des systèmes d'armes sur les femmes. L'autonomisation des femmes et l'augmentation de leur participation restent les outils les plus efficaces pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Annexe 32

Déclaration de la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République tchèque s'associe aux déclarations présentées au nom de l'Union européenne (annexe 38) et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

Cette année, nous célébrons plusieurs anniversaires importants liés au genre. Nous avons commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'occasion de la récente réunion extraordinaire de haut niveau de l'Assemblée générale.

Il y a 20 ans, la résolution 1325 (2000) a été le premier jalon de la création de ce que nous appelons aujourd'hui le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et les neuf résolutions subséquentes ont placé la participation pleine et entière des femmes au centre même de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport opportun sur les femmes et la paix et la sécurité, dans lequel il énonce le triste fait que

« [n]ous vivons encore dans un monde où les femmes sont exclues des processus de paix et de décision politique, où les défenseuses des droits de la personne, les travailleuses humanitaires et les agentes de la consolidation de la paix font face à des attaques sans cesse plus nombreuses, où les normes internationales relatives aux droits de la personne sont mises à mal et où la xénophobie, le racisme, l'intolérance, l'homophobie, la transphobie et la misogynie violente gagnent du terrain » (*S/2019/800, par. 3*).

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a également présenté une série de statistiques concernant la résolution 1325 (2000) afin de nous aider à identifier certaines des lacunes en matière de mise en œuvre.

Selon le rapport, entre 1992 et 2019, seuls 6 % des médiateurs, 6 % des signataires et 13 % des négociateurs des processus de paix étaient des femmes. En outre, entre 2015 et 2019, seuls 11 cessez-le-feu et 26 autres accords de paix comportaient des dispositions relatives à la problématique hommes-femmes. Cela montre que la participation des femmes reste disproportionnellement faible et que les besoins et la voix des femmes ne sont toujours pas suffisamment pris en compte.

Cela est vrai même 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui reconnaissait le rôle des femmes dans la prévention des conflits et dans la consolidation et le maintien de la paix, et nous appelait à agir.

Cette triste réalité a, de fait, été aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui non seulement a creusé les inégalités préexistantes, mais, à bien des égards, compromet désormais les fragiles progrès réalisés dans certains domaines.

Quant à la République tchèque, nous respectons nos engagements. À l'heure où nous parlons, le deuxième plan d'action national, pour les années 2021-2025, est en cours d'approbation par notre gouvernement et sera adopté d'ici la fin de cette année. Il définit des objectifs généraux, ainsi que des cibles spécifiques et des mesures concrètes pour les atteindre. Ce document est le fruit d'un effort commun de diverses parties prenantes, notamment le Gouvernement, le secteur non gouvernemental et le monde universitaire. Il est le principal outil national visant à renforcer la responsabilité et à améliorer le suivi de nos progrès dans la mise en œuvre du programme pour les

femmes et la paix et la sécurité. L'intégration de la dimension relative à l'égalité des sexes et la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité continuent de figurer parmi nos principales priorités.

Nous voudrions une fois de plus exhorter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre aux plus de 80 États Membres qui ont adopté et mis en œuvre leurs plans d'action nationaux afin d'améliorer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons tous redoubler d'efforts pour veiller à ce que la promesse solennelle énoncée dans ce programme soit tenue.

Annexe 33**Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark, accueillent avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946), ainsi que ses recommandations. Nous félicitons l'ONU des efforts qu'elle déploie en vue de renforcer la responsabilité et nous nous engageons à y apporter notre contribution.

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous renouvelons notre engagement à intensifier nos efforts pour assurer la pleine application de toutes les résolutions et de tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons du Mécanisme pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, lancé dans le cadre du Forum Génération Égalité, du guichet d'intervention d'urgence du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire qui vise à déployer des femmes dans les processus de paix, et de l'initiative « Engagement 2025 ».

Les processus de paix inclusifs sont plus susceptibles de produire des résultats durables répondant à un ensemble de besoins divers. Toutefois, les chiffres figurant dans le rapport du Secrétaire général parlent d'eux-mêmes. Si des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, les femmes restent sous-représentées à tous les stades de la médiation et du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi que dans les processus politiques en général. Il reste beaucoup à faire. Je voudrais citer quelques exemples concrets.

Tout d'abord, les femmes doivent faire partie des délégations chargées des pourparlers de paix. La représentation des femmes dans le dialogue et les efforts de médiation est essentielle pour garantir un résultat durable.

Deuxièmement, les négociations de paix doivent être éclairées par une perspective de genre afin de garantir que les besoins de l'ensemble de la population soient pris en compte.

Troisièmement, les rapports sur les situations de conflit doivent inclure une analyse des questions de genre et des données ventilées par sexe.

Quatrièmement, des consultations avec les organisations de femmes doivent être menées régulièrement. Nous devons lier les initiatives locales aux pourparlers de paix officiels. Les réunions d'information du Conseil de sécurité, auxquelles participent des représentantes de la société civile, permettent de prendre des décisions en connaissance de cause.

Cinquièmement, les évaluations de la sécurité doivent inclure la sécurité des femmes, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits.

Sixièmement, les processus de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, de démobilisation et de réintégration doivent intégrer une perspective de genre pour réaliser des transitions politiques inclusives.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les conflits et les inégalités partout dans le monde. Nous ne devons pas permettre que cette situation entraîne un recul des progrès acquis de haute lutte en matière de droits des femmes et des filles. Nous devons nous employer à faire en sorte que nos sociétés en ressortent plus résistantes, plus égalitaires et plus inclusives. Les pays nordiques restent particulièrement préoccupés par l'augmentation mondiale de la violence sexuelle et fondée sur le genre et par le risque accru d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme

conséquence directe de la crise de COVID-19, comme l'illustre clairement le rapport du Secrétaire général. La pandémie constitue un grand défi pour la santé et les droits sexuels et procréatifs des femmes. Garantir les droits fondamentaux des femmes et des filles est essentiel pour promouvoir leur participation et leur représentation pleines, égales et effectives. En outre, il est urgent de créer un environnement sûr pour les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et défendent les droits de la personne. C'est notre devoir en tant qu'États Membres.

Les pays nordiques ont été parmi les premiers à lancer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Les plans d'action nationaux restent un outil essentiel, mais si nous voulons garantir la responsabilité, ils doivent être suivis d'efforts concrets et tangibles pour aider les femmes et les filles vivant dans les zones touchées par le conflit.

La volonté politique et des ressources suffisantes sont nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Les pays nordiques exhortent tous les États Membres de l'ONU à placer les femmes au premier plan de leurs efforts de paix et de sécurité dans la prévention des conflits et les réponses humanitaires, et ce, depuis le début d'un dialogue de paix jusqu'à la mise en œuvre d'un accord de paix. Nous appelons l'ONU à assurer la parité des sexes dans ses équipes de médiation et à prendre des mesures concrètes en vue de garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les processus de paix et transitions politiques dans lesquels elle a un rôle à jouer, ainsi qu'aux processus de paix qu'elle dirige ou codirige. Ce n'est pas seulement un impératif moral, cela favorisera également une paix durable et viable.

Annexe 34**Déclaration de M. Cristian Espinosa Cañizares, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, souligner l'excellent travail accompli par votre délégation durant votre présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre. Je vous remercie en particulier d'avoir convoqué ce débat public pour commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, texte qui a réaffirmé le rôle précieux que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, et dans les négociations, la consolidation et le maintien de la paix.

À cet égard, l'État équatorien dispose d'un cadre juridique solide qui garantit la validité, l'exercice et le respect des droits de la femme, lesquels sont fondés sur deux piliers fondamentaux : la Constitution et les instruments internationaux qu'a ratifiés l'État.

La Constitution dispose que les forces armées sont une institution chargée de protéger les droits, les libertés et les garanties des citoyens. Ce cadre intègre une perspective de genre dans le programme de politique de défense et promeut des politiques favorables à l'égalité. C'est ainsi également que l'Équateur met en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009).

En outre, nous avons intégré la perspective de genre de manière transversale dans notre plan national de développement, qui reconnaît la participation égale des femmes et des hommes dans la vie publique et privée.

À de nombreuses occasions, le Conseil, l'Assemblée générale, le Secrétaire général et les États Membres ont exprimé leurs vues sur la contribution inestimable des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité et l'importance qu'elles revêtent. Au terme de cette première année de la décennie d'action, nous devons donner une impulsion définitive aux efforts du système dans ce domaine, y compris l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix.

L'Équateur a soutenu les objectifs poursuivis par la résolution 1325 (2000), tels que l'augmentation de la participation des femmes et l'intégration de la perspective de genre dans tous les efforts de paix et de sécurité des Nations Unies.

L'Équateur appuie et encourage également l'application de mesures spéciales par toutes les parties à un conflit afin de protéger les femmes et les filles de la violence dont elles sont victimes dans les situations de crise et d'après-conflit.

Ces dernières années, nous avons observé d'importants progrès après l'adoption de la résolution 1325 (2000), tant au niveau international que local. La participation des femmes dans les Forces armées équatoriennes a quadruplé depuis le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Ces dernières années, nous avons également encouragé une plus grande participation des soldates aux missions de maintien de la paix.

Nous avons eu l'honneur de coparrainer la résolution 2538 (2020), adoptée par le Conseil de sécurité le 28 août, dans laquelle nous invitons le Secrétaire général à continuer de mettre en œuvre la stratégie sur la parité applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et la stratégie sur la parité applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

L'Équateur s'inquiète beaucoup de ce que les vulnérabilités et les inégalités ont été mises en relief par la crise générée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il faudra du temps pour connaître avec précision les incidences de la crise, mais les voies par lesquelles elles se produisent sont déjà claires : pertes considérables de vies et de moyens de subsistance, et aggravation de la pauvreté et de la faim. Les conséquences de la COVID-19 seront profondes et durables et risquent d'inverser des décennies de progrès.

Cela a des effets particuliers sur les femmes. Nous ne pourrons pas atteindre les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 si nous ne parvenons pas à préserver et à consolider les acquis. Nous devons également garantir la solidarité internationale pour favoriser le relèvement grâce à des politiques qui tiennent compte des questions de genre, soient écologiquement durables et favorisent l'instauration de sociétés pacifiques, sûres et résilientes.

Cette année, nous commémorons également le soixante-douzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies et le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Y a-t-il meilleure manière de commémorer ces étapes historiques qu'en les mettant effectivement en œuvre ? Dans ce contexte, l'Équateur réaffirme son engagement à continuer de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que leur participation aux efforts de consolidation de la paix et aux processus propres à favoriser la sécurité internationale.

Annexe 35**Déclaration de M. Mohamed Edrees, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant toute chose, je voudrais remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat public pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), texte historique.

À cette occasion, il est important de rappeler le rôle qu'a joué l'Afrique dans l'inscription de la question des femmes et de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. L'Égypte salue tous les efforts africains visant la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique.

À cet égard, il convient de souligner que le continent africain a été le premier à commémorer le vingtième anniversaire de cette résolution. En sa qualité de Présidente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Égypte a convoqué en début de mois une réunion consacrée à commémorer l'adoption de cette résolution primordiale et à faire le bilan de sa mise en œuvre.

L'Égypte estime qu'il ne suffit pas d'adopter des plans d'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Des ressources suffisantes doivent être allouées à la mise en œuvre de ces plans d'action. L'Égypte souligne l'importance de prêter assistance aux États africains qui en font la demande, pour renforcer leurs capacités et mettre en œuvre ces plans d'action ambitieux, en particulier s'agissant des États qui subissent un conflit armé ou qui en sortent.

Le Président de la République arabe d'Égypte a été l'un des premiers dirigeants à rejoindre l'initiative du cercle de dirigeants et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face. La sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles fait partie intégrante de la formation complète reçue par les forces égyptiennes avant leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix.

L'Égypte est fière d'avoir initié et porté les négociations sur la résolution 71/278 de l'Assemblée générale, adoptée le 20 mars 2017, qui préconise une réponse de l'ensemble du système, concernant les membres du personnel des Nations Unies ainsi que les personnes qui n'en sont pas membres, afin de forger un attachement collectif à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies, en donnant la priorité à la prévention, en veillant à la responsabilisation et en rendant justice aux victimes.

Le Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix et le Conseil national des femmes de l'Égypte continuent de dispenser aux parties prenantes égyptiennes, ainsi qu'aux fonctionnaires concernés dans les pays africains frères, des formations axées sur le renforcement des capacités.

Nous soulignons également qu'il importe de garantir que les femmes participent effectivement à la consolidation de la paix. L'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices est l'instance appropriée pour renforcer les actions de sensibilisation dans ce domaine.

L'Égypte est très attachée à souligner à quel point il importe de garantir l'équilibre nécessaire dans la mise en œuvre des quatre piliers du programme – prévention, protection, participation, et secours et relèvement – tout en veillant à l'appropriation nationale et en prenant en considération les spécificités culturelles et sociétales des différents pays qui subissent un conflit armé ou qui en sortent.

En conclusion, l'Égypte appelle au renouvellement de notre engagement politique et moral à continuer à soutenir et à autonomiser les femmes pendant et après les conflits armés. Les femmes jouent un rôle essentiel pendant la période de transition entre conflit et développement. Leur autonomisation est indispensable dans une société saine et cohésive qui aspire à une paix durable. À cet égard, l'Égypte se félicite des efforts que déploie la Commission de consolidation de la paix pour adopter la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que de l'affectation par la Commission d'une partie du Fonds pour la consolidation de la paix à l'autonomisation des femmes dans les pays sortant d'un conflit.

Annexe 36**Déclaration de M^{me} Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

El Salvador souscrit à la déclaration du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27), dont il est membre.

Mon pays souligne son engagement en faveur du développement, de la mise en œuvre et de la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tout en réaffirmant sa conviction que les femmes, dans toute leur diversité, sont des agents actifs de la paix et du développement, des protagonistes de la prévention des conflits et de la recherche de réponses effectives et efficaces aux défis actuels et futurs.

Cette année marque non seulement le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), mais également le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, un document qui identifie les femmes et les conflits armés comme l'un de ses domaines clés et reconnaît le lien entre la paix et la promotion des femmes, en tant que force fondamentale pour le leadership communautaire, le règlement des conflits et la promotion d'une paix durable à tous les niveaux. El Salvador reconnaît les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces deux instruments et l'importance de relever d'urgence les défis qui restent à relever, en particulier dans un contexte aussi complexe que celui qui prévaut actuellement.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence l'importance de respecter les engagements pris dans la résolution 1325 (2000). Outre ses effets dévastateurs sur la santé, la crise, qui a mis en évidence les inégalités et les vulnérabilités existantes, entraîne de profondes conséquences sociales, économiques et politiques qui s'accompagnent de défis importants pour la paix et la sécurité et risquent de déclencher ou d'intensifier la violence, ainsi que d'exacerber les inégalités entre les sexes, annulant ainsi les acquis de la paix de ces dernières années.

El Salvador exprime sa profonde inquiétude face aux graves conséquences de la pandémie sur les femmes et les filles. De la santé à l'économie, en passant par la sécurité et la protection sociale, les effets de la pandémie – comme ceux des conflits – ont un impact différentiel et disproportionné sur les femmes et les jeunes filles.

Considérant que, dans ce contexte, la violence fondée sur le genre a considérablement augmenté, une augmentation qui, dans de nombreux cas, dépasse les 25 %, El Salvador estime que les efforts pour parvenir à une participation pleine, équitable et significative des femmes à toutes les activités de prévention et de règlement des conflits à tous les niveaux ne peuvent plus attendre.

Fort de son expérience dans son processus de paix et compte tenu des défis auxquels il est actuellement confronté, El Salvador est convaincu que pour atteindre cet objectif, il faut veiller à ce que la représentation des femmes dans les mécanismes de prise de décision pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits soit sensiblement accrue. Il est donc nécessaire d'intégrer cette perspective de genre dans les politiques publiques et les programmes qui contiennent des mesures concrètes pour garantir que les engagements établis dans la résolution 1325 (2000) soient pris en compte et réalisés.

À cet égard, en signe de sa volonté de se conformer aux dispositions de cette résolution, El Salvador a formulé son plan d'action national « Femmes, paix et sécurité 2017-2022 ». Ce plan reprend le contexte historique de la participation des

femmes au processus de paix salvadorien, renforce le cadre réglementaire du pays et développe son plan d'action à travers les piliers de la participation, de la prévention, de la protection, de la réparation et de la restitution des droits et le renforcement du processus de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Cela fait d'El Salvador l'un des 85 États Membres de l'ONU – 44 % de ses membres – qui ont traduit le programme en un plan d'action national. Compte tenu des défis actuels, le pays lancera un processus de mise à jour de ce plan afin qu'il soit un instrument renouvelé et directeur qui permette à tous les organismes participants de coordonner les actions prioritaires pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. El Salvador demande à l'ONU et aux États Membres de continuer à soutenir les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

En outre, dans le cadre de sa participation aux opérations de paix des Nations Unies, El Salvador a cherché à intégrer la résolution 1325 (2000) dans les processus de formation de ses contingents. L'une des principales évolutions dans ce domaine est la participation des femmes policières déployées dans ces opérations, qui s'élève désormais à 35 %, contre 15,1 % au niveau mondial.

La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une tâche qui incombe à tous et pour laquelle le leadership politique est essentiel. À l'avenir, El Salvador considère que seule une action coordonnée et cohérente entre les multiples acteurs permettra de relever les défis qui se posent à sa mise en œuvre. Il appelle donc à l'intégration stratégique du programme dans les plans, politiques et lignes directrices nationaux, régionaux et mondiaux.

En ce qui concerne le rôle de l'ONU dans ce domaine, El Salvador estime qu'il est extrêmement important de donner suite aux mesures que doit prendre l'Organisation, comme le reflète le rapport du Secrétaire général de 2019 (S/2019/800), et de profiter des processus en cours, tels que l'examen de l'architecture de consolidation de la paix et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, pour incorporer des actions concrètes visant à mettre en œuvre les paragraphes du dispositif des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble des travaux de l'Organisation.

S'agissant des travaux du Conseil de sécurité, il est essentiel que la question continue à figurer à son ordre du jour, en veillant – entre autres – à inclure dans ses décisions un libellé sur les femmes et la paix et la sécurité, à maintenir l'augmentation du nombre de réunions organisées selon la formule Arria sur cette question et à garantir son inclusion dans tous les mandats des opérations de paix des Nations Unies.

Il est également important de combler le déficit de financement du programme, en assurant une allocation de ressources durables, prévisibles et flexibles. L'augmentation et la diversification des sources de financement seront essentielles pour traduire les engagements politiques en actions concrètes et mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), en catalysant les progrès d'autres instruments tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, El Salvador considère que dans le contexte actuel, il sera essentiel que les femmes, dans toute leur diversité, qui représentent une voix prépondérante pour garantir une perspective de genre dans les politiques d'atténuation, de prévention et de relèvement des crises et des conflits à tous les niveaux, participent aux espaces de décision sur la réponse à la pandémie de COVID-19 et sur le relèvement mondial, tout en redoublant d'efforts pour obtenir des engagements urgents dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe 37**Déclaration de M. Taye Atskeselassie Amde, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'efficacité avec laquelle vous présidez le Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir organisé la présente réunion commémorative. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres et toutes les intervenantes de leurs déclarations.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution historique 1325 (2000), le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation. Tous ces instruments ont reconnu le rôle vital et indispensable que jouent les femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité et ont appelé les États Membres à mettre l'accent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Comme le décrit clairement le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/946) sur les femmes et la paix et la sécurité, malgré les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes au cours des deux dernières décennies, des obstacles importants persistent. Ces progrès limités sont maintenant menacés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La violence foncée sur le genre est en hausse. Les femmes sont en première ligne de la lutte contre ce virus mortel et font d'énormes sacrifices. Malheureusement, il est également probable qu'elles soient touchées de manière disproportionnée par ses conséquences économiques. C'est pourquoi il est si important que ce débat soit axé sur la mise en œuvre de cette résolution phare. Il faut redoubler d'efforts et prendre des engagements concrets pour combler les lacunes décelées dans la mise en œuvre, notamment dans le contexte de la lutte contre la COVID-19, et aider les États Membres à élaborer des politiques et des stratégies conformes au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La participation pleine, égale et effective des femmes au développement et aux efforts de paix et de sécurité ne doit plus être une option. C'est un impératif absolu. Nous estimons que ni la paix ni la prospérité ne peuvent être réalisées ou pérennisées sans la participation active et effective des femmes à la vie de la société. Il n'aura ni paix ni sécurité durables tant que les femmes resteront confrontées à la violence de genre, que leurs droits seront violés, qu'elles n'auront pas accès aux services publics et que leur participation sera limitée.

L'Éthiopie estime que l'autonomisation des femmes est un pilier essentiel de nos aspirations en matière de développement. Les femmes sont responsables de la transformation dans la fourniture de services de santé de base dans les zones rurales de l'Éthiopie, en particulier en ce qui concerne la santé maternelle et infantile. Elles continuent de jouer un rôle déterminant dans la prévention des conflits, notamment en matière de médiation et de réinstallation des personnes déplacées. Les femmes jouent également un rôle central dans la réforme de notre secteur de la sécurité.

La participation des femmes sur un pied d'égalité dans tous les secteurs de la vie en Éthiopie est garantie par la Constitution. L'accès à l'éducation est un élément crucial de cette initiative. Les femmes ne peuvent exercer pleinement leurs droits tant qu'elles continuent de lutter pour avoir accès à l'éducation. La lutte contre la pauvreté et la privation d'éducation des femmes est essentielle pour nous permettre de réaliser des changements fondamentaux en matière de promotion de l'égalité des genres. L'Éthiopie s'efforce d'augmenter la scolarisation des femmes à tous les niveaux d'éducation et de renforcer leur participation à tous les niveaux de la prise de décisions au sein des institutions nationales.

La nomination de la première femme Présidente du pays, de la première femme Présidente de la Cour suprême fédérale et de la première femme Présidente du conseil électoral ainsi que la réalisation de la parité des sexes au sein du Gouvernement font partie des efforts que nous déployons pour augmenter et élever la participation des femmes. Mon gouvernement a également créé un nouveau ministère qui supervise directement le secteur de la sécurité afin de garantir la participation des femmes sur les questions de paix et de sécurité. Au cours des deux dernières décennies, l'Éthiopie a accompli des progrès réguliers s'agissant d'augmenter le nombre de femmes et de leur confier davantage de postes de direction au sein des forces armées et de police, mais aussi d'éliminer les obstacles à leur incorporation.

Pour réduire au minimum les lacunes dans la mise en œuvre, nous devons nous efforcer de prendre en compte le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes nos interventions politiques, et mon gouvernement est déterminé à mettre en œuvre une série de mesures au cours de la prochaine décennie dans le cadre du plan de développement pour la prochaine décennie. Nous consultons par ailleurs un grand nombre d'acteurs, notamment des organisations de la société civile, au sujet d'un projet de plan national d'action pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, je réitère l'entière détermination de l'Éthiopie à continuer d'avancer vers la pleine application de la résolution 1325 (2000). La présente séance commémorative nous offre à tous l'occasion de renouveler notre engagement à mettre en œuvre les résolutions et les déclarations que nous avons adoptées, et de garantir ainsi que les femmes participent pleinement, sur un pied d'égalité, aux processus politiques et de paix à tous les niveaux. Je saisis cette occasion pour appeler les membres du Conseil de sécurité à redoubler d'efforts afin de renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la médiation et le maintien de l'ordre, notamment en œuvrant au renforcement des capacités et en fournissant un appui financier et technique aux pays en développement.

Annexe 38**Déclaration de la Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution historique 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ces deux jalons témoignent de l'importance que revêtent les initiatives et la participation des femmes dans le cadre des processus de paix et de sécurité ainsi que de la nécessité de prendre pleinement en compte l'impact des conflits armés et de la violence sur les femmes. Ils contribuent également à mettre en exergue la nécessité de comprendre que les inégalités de genre, l'exclusion des femmes et les violations des droits fondamentaux sont des causes profondes et des facteurs de conflit et de fragilité. Dans la déclaration (résolution 75/1 de l'Assemblée générale) adoptée en septembre à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, tous les États Membres de l'ONU se sont engagés à accélérer l'action menée pour réaliser l'égalité des genres, assurer la participation des femmes et donner aux femmes et aux filles des moyens d'agir dans tous les domaines.

Au XXI^e siècle, les catastrophes et les crises et conflits causés par l'homme sont de plus en plus étroitement liés aux problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les déplacements et les pandémies. Les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont montré que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est essentiel en vue de prendre en compte l'importance de l'inclusion et du leadership des femmes et de lutter contre la menace croissante de violence contre des femmes et des filles. Afin d'appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous avons besoin que tous les acteurs, y compris le Conseil de sécurité, adoptent des approches holistiques, mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et transversales en matière de sécurité.

Par ailleurs, la pandémie ayant exacerbé les inégalités et les problèmes de sécurité en général, ces tensions créent des conditions propices à la violence, en particulier la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment la violence domestique, et limitent l'accès à l'aide et aux services essentiels, notamment les services de santé sexuelle et procréative et d'autres services de santé, la protection sociale, l'éducation, une bonne nutrition ainsi que le libre accès à l'eau salubre, y compris l'eau potable, et aux services d'assainissement et d'hygiène. L'Union européenne (UE) est particulièrement préoccupée par ce dont le rapport du Secrétaire général (S/2020/946) fait clairement état, à savoir l'intensification de la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'échelle mondiale et le risque croissant d'exploitation et d'atteintes sexuelles directement liées à la crise de la COVID-19. Néanmoins, le fait que 146 États Membres et observateurs aient répondu en avril à l'appel du Secrétaire général en faisant de la prévention et de la lutte contre la violence fondée sur le genre des éléments clés de leurs stratégies nationales de lutte contre la COVID-19 nous donne des raisons d'être optimistes.

Même si des progrès notables ont été accomplis dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité depuis 2000, il reste encore beaucoup à faire. Les femmes sont encore extrêmement sous-représentées dans les décisions et les processus ayant trait à la paix et à la sécurité. À cet égard, nous notons avec satisfaction que

la résolution 2538 (2020) relative aux femmes dans les opérations de maintien de la paix, qui a été adoptée récemment, s'inspire des principes énoncés dans la résolution 1325 (2000).

Nous sommes vivement préoccupés par l'augmentation de violences et de menaces à l'encontre des défenseuses des droits humains, des travailleuses humanitaires, des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des dirigeantes politiques, ainsi que par la place de plus en plus restreinte faite à la société civile. Dans certains cas, la COVID-19 a exacerbé les violations des droits humains et a contribué à réduire encore plus cette marge de manœuvre. Nous devons renforcer nos efforts collectifs pour protéger les droits des femmes. L'Union européenne reste attachée à la promotion, à la protection et à la réalisation de tous les droits humains ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des documents issus de leurs conférences d'examen, et reste engagée en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.

En faisant fond sur le succès de notre initiative conjointe Union européenne-ONU « Spotlight » visant à lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles, nous avons l'intention de poursuivre nos efforts, main dans la main avec nos partenaires. Nous ferons appel aux institutions financières internationales et au secteur privé pour mobiliser des financements durables en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des investissements et des financements multilatéraux et nous continuerons d'apporter notre appui aux initiatives mondiales dans le cadre du Forum Génération Égalité. En outre, l'Union européenne joue un rôle actif en tant que l'un des codirigeants de la coalition d'action contre la violence fondée sur le genre. L'Union européenne continuera d'appeler toutes les parties à un conflit à respecter leurs obligations découlant du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme, à mettre fin à toutes les formes de violence sexuelle dans les situations de conflit, à mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes et à garantir l'accès des rescapés à la justice et à une gamme complète de services de santé.

L'Union européenne et ses États membres ont placé l'appui à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et leur promotion au cœur de leurs politiques, que ce soit dans nos pays ou à l'étranger. L'Union européenne a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix. Des stratégies importantes ont été adoptées à cet égard. Nous sommes en train d'élaborer le nouveau plan d'action sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure pour 2021-2025, qui guidera l'action extérieure de l'Union européenne pendant cette période. Le plan d'action de l'Union européenne sur les femmes et la paix et la sécurité pour 2019-2024 fait partie intégrante de cette approche.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fait une large place à la contribution indispensable de la société civile, qui joue également un rôle essentiel dans sa mise en œuvre. En cette année importante pour les droits des femmes et l'égalité des sexes, nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux acteurs de la société civile du monde entier, ainsi qu'aux conseillers et aux coordonnateurs chargés des questions de genre, sans lesquels nous n'aurions pas fait des progrès aussi importants. L'avenir du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dépend de notre capacité à œuvrer de concert pour faire avancer ces efforts, comme l'a souligné le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution (A/HRC/RES/45/28) sur la promotion et la protection des droits humains des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit dans le contexte du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

En tant que communauté internationale, nous ne nous sommes pas encore acquittés de l'engagement que nous avons pris à l'unanimité en 2000 : mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour y parvenir, nous n'avons pas nécessairement besoin de nouvelles résolutions, mais nous devons tenir nos promesses. L'Union européenne est résolue à montrer l'exemple. Nous sommes déterminés à utiliser tous nos instruments politiques, diplomatiques, techniques et financiers pour que ce programme soit mis en œuvre dès maintenant et pour présenter des résultats concrets à l'occasion du prochain anniversaire de la résolution 1325 (2000). L'ONU, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les militantes, les défenseuses des droits humains et les dirigeantes peuvent compter sur notre plein appui et engagement, et nous invitons tous nos partenaires et alliés à ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif dans l'intérêt des générations futures.

Annexe 39

Déclaration de la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

Vingt années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui reconnaît que la protection et la participation des femmes sont essentielles à la consolidation de la paix, à la pérennisation de la paix et à la promotion d'un développement sans exclusion. Cette année, l'ONU célèbre également le soixante-quinzième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en faveur des femmes. Ce sont des étapes importantes qui illustrent le chemin parcouru par l'ONU et le travail qu'il lui reste à accomplir pour réaliser les aspirations énoncées dans la résolution 1325 (2000).

Le rapport du Secrétaire général de 2019 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800) souligne que la réalisation des objectifs de la résolution 1325 (2000) se heurte à des difficultés considérables. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé ces difficultés.

Les Fidji se félicitent de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et pour que tous les efforts soient concentrés sur la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les conflits aggravent les obstacles à la promotion des droits des femmes. Les conditions de vie des femmes et des filles se sont détériorées du fait de la pandémie, qui est incontestablement l'un des plus graves obstacles à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les violences à l'encontre des femmes et des filles ont augmenté. Les filles ont été touchées de manière disproportionnée par la fermeture des écoles.

Selon la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale du Forum des îles du Pacifique, les changements climatiques représentent « la plus grave menace qui pèse sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique ». Les Fidji sont pleinement conscientes du fait que le renforcement de la préparation, de la protection et de la résilience de toutes les femmes et les filles est un investissement dans la sécurité.

Les Fidji sont en train de mettre en œuvre leur troisième plan pour la promotion des droits de la femme. Nous travaillons à l'adoption d'un plan d'action national pour la prévention de la violence à l'encontre des femmes et des filles. Les Fidji ont mis en place une politique nationale de promotion de l'égalité des sexes. Le nombre de femmes occupant des postes de direction a augmenté, tant dans la fonction publique qu'au Parlement. Le relèvement économique et social des Fidji met un accent particulier sur la protection de la sécurité sociale, l'appui aux femmes dans les petites entreprises, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'assistance aux femmes qui ont perdu leur emploi en raison de la pandémie.

Les Fidji participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis plus de 40 ans, et déploient des soldates de la paix depuis près de 30 ans. Les Fidji sont fières d'annoncer que 56 % des agents de police fidjiens déployés dans les opérations de maintien de la paix sont des femmes, dont la première femme cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, Unaisi Vuniwaqa. Tout récemment, les Fidji ont déployé une femme officier supérieur, qui est cheffe du Groupe d'observateurs au Golan au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Les Fidji travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires pour renforcer les capacités et les compétences des soldates de la paix. Les Fidji continuent de renforcer et d'intégrer les questions de genre dans tous les domaines.

Faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes nos opérations de paix implique des coûts. Les opérations de paix deviennent de plus en plus complexes et ont besoin d'un financement prévisible et durable à long terme.

Au cours des 20 dernières années, les Fidji ont fait des progrès soutenus s'agissant de renforcer la participation et la protection des femmes et d'intégrer les questions d'égalité des sexes, dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 (2000). Toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Cette année, alors que nous renouvelons notre engagement à respecter la Charte des Nations Unies et à construire l'avenir que nous voulons, les Fidji réaffirment leur engagement à s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent au titre de la résolution 1325 (2000).

Annexe 40

Déclaration de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général et toutes les intervenantes pour leurs précieuses contributions.

La Géorgie s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne (annexe 38).

Nous fêtons cette année le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), ce texte historique dans lequel, pour la première fois, les femmes ont été reconnues comme des participantes à part entière à toutes les étapes du cycle des conflits – de la prévention au règlement des conflits et des opérations de paix à la consolidation de la paix. Cette année marque également le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui ont mis en évidence 12 domaines clefs nécessitant une action urgente pour assurer une plus grande égalité et davantage de possibilités pour les femmes.

Même si les deux décennies écoulées ont été marquées par des avancées allant dans le sens du renforcement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous ne devons pas oublier que les exigences énoncées dans la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sont loin d'être remplies, comme l'ont bien montré les derniers rapports du Secrétaire général sur la question. Nous sommes préoccupés par les nombreux exemples fournis par le Secrétaire général, qui soulignent que la violence contre les femmes et les jeunes filles et les atteintes à leurs droits fondamentaux continuent d'être monnaie courante dans les situations de conflit et d'après-conflit. Parallèlement, la participation des femmes aux processus décisionnels concernant la prévention, le traitement et le règlement des conflits a aussi pris du retard. Plus inquiétant encore, les inégalités sociales et économiques existantes, en particulier pour les femmes en situation de fragilité, ont été encore exacerbées par la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans ce contexte, une action urgente s'impose pour faire en sorte que les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au cours des deux dernières décennies ne soient pas réduits à néant.

Dans cette optique, le Gouvernement géorgien continue à promouvoir l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie publique, notamment en intégrant la dimension genre dans l'armée en tant qu'élément essentiel de la préparation des soldats de la paix avant leur déploiement et en augmentant la participation des femmes aux négociations de paix. Notre troisième plan d'action national pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité (2018-2020) encourage, entre autres activités, la participation accrue des femmes aux processus de renforcement de la confiance et de réconciliation.

En outre, depuis des années, la délégation géorgienne soulève activement toutes les questions touchant aux besoins et aux priorités des femmes déplacées et des femmes touchées par le conflit dont nous sommes victimes à chaque cycle des discussions internationales de Genève ainsi que dans le cadre du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention, seul format officiel de négociation entre la Géorgie et la Fédération de Russie sur les questions humanitaires et en matière de sécurité découlant de l'agression russe et de l'occupation des deux régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali qui en a suivi.

Protéger les femmes touchées par le conflit qui vivent dans les régions géorgiennes occupées par la Russie reste cependant un défi insurmontable pour le Gouvernement géorgien. L'occupation illégale prolongée de ces deux régions par

la Fédération de Russie continue de priver les habitants de ces zones, y compris les femmes et les filles, de leurs droits humains fondamentaux. Les restrictions au droit à la liberté de mouvement, la privation des droits de propriété, l'interdiction de l'enseignement dans la langue maternelle et, pour ne rien arranger, les violations des droits de l'homme en fonction de considérations ethniques sont devenues une réalité quotidienne pour des milliers de Géorgiens de souche vivant dans les régions occupées, ainsi que dans les zones adjacentes à la ligne d'occupation.

En outre, la Russie est à l'origine de la fermeture des points de passage le long de la ligne d'occupation dans la région de Tskhinvali en Géorgie, où les personnes dans le besoin, dont les femmes et les filles, se voient régulièrement refuser l'accès aux soins d'urgence et à l'évacuation médicale, ce qui a entraîné le décès de 16 citoyens géorgiens depuis septembre 2019. Il y a quelques jours à peine, une femme résidant dans la région de Tskhinvali occupée par les Russes est morte après avoir tenté à plusieurs reprises d'accéder aux territoires contrôlés par le Gouvernement géorgien pour y recevoir une assistance médicale.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant que, malgré les difficultés que je viens de mentionner, la volonté de la Géorgie de contribuer à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national et international restera inébranlable. Enfin, nous demandons à la communauté internationale d'exhorter la Fédération de Russie à respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à honorer ses obligations internationales, à commencer par l'accord de cessez-le-feu de 2008 facilité par l'Union européenne.

Annexe 41

Déclaration de M^{me} Martha Pobee, Représentante permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, présidé par la Mission permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies et coprésidé par la Mission permanente de l'Allemagne, remercie la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public alors que nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption de ce texte historique qu'est la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Groupe félicite également le Secrétaire général pour son rapport sur la question (S/2020/946), qui rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne le rôle des femmes dans la recherche de la paix et de la sécurité, tout en appelant sans détour les États Membres à intensifier leurs efforts en matière de financement et d'application du programme.

Cela fait maintenant 20 ans que la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, a été adoptée. Cependant, les femmes restent largement exclues des processus décisionnels locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

En dépit des engagements fermes que nous avons pris de manière répétée pour assurer une participation véritable des femmes, la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis les gouvernements tout comme la société civile à l'épreuve. Elle a ajouté une couche supplémentaire de risque et de complexité aux conflits. Elle a également accentué les inégalités entre les sexes et menace de porter atteinte aux droits humains. La pandémie de COVID-19 aggrave un peu plus la pauvreté, les inégalités et la violence fondée sur le genre. C'est ce que ONU-femmes a qualifié à juste titre de « pandémie fantôme », avec des effets particuliers sur les femmes et les filles, et qui menace tous les efforts déployés sur le front de la consolidation de la paix.

Malgré les nombreux défis posés par la pandémie, les femmes qui participent aux efforts de paix et de sécurité en Afrique et dans le monde entier ont fait preuve de résilience et de détermination dans leurs entreprises afin que cet ennemi invisible n'anéantisse pas les acquis des deux dernières décennies.

Depuis son lancement en 2017, le Réseau des femmes d'influence en Afrique met en avant le leadership et la participation des femmes à la paix, à la sécurité et au développement durable. La plateforme que représente le Réseau est soutenue à la fois par la Commission de l'Union africaine et par l'ONU, à travers ONU-Femmes.

Plus de trois ans après la création du Réseau, le Groupe des Amis reste déterminé à faire du message en faveur de la participation véritable des femmes un élément central des efforts concernant le maintien de la paix internationale, la sécurité, la prévention des conflits et la médiation, la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit. Le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique voudrait axer sa déclaration aujourd'hui sur quatre éléments principaux.

Premièrement, le Groupe des Amis a conscience que le Réseau doit d'urgence poursuivre son action pour que les efforts de paix et de sécurité soient locaux et continuer à appuyer une approche de bas en haut aux niveaux local et national si l'on veut garantir la viabilité des avancées en matière de paix et de stabilité. Depuis 2017, 25 sections nationales du Réseau des femmes d'influence en Afrique ont été créées sur le continent, dans le cadre de la Conférence Beijing + 25, servant d'instance de ralliement pour poursuivre notre travail d'édification d'une paix durable, de concert avec l'Union africaine et l'ONU.

Les membres du Réseau des femmes d'influence en Afrique dirigent les efforts nationaux et locaux de prévention et d'atténuation des conflits et de consolidation de la paix. Au Mali, elles ont pu apporter leur savoir-faire et participer aux récents efforts de médiation et au processus de suivi de la transition en cours. Au Zimbabwe et en République centrafricaine, elles prennent une part active aux espaces de paix, de sécurité et de gouvernance, notamment en tant qu'électrices, responsables communautaires, candidates, figures de la société civile, ministres et députées. Les membres du Réseau ont été à l'avant-garde de la mobilisation des efforts et des ressources pour répondre à la crise de la COVID-19 et prévenir une propagation généralisée de la pandémie et de la désinformation au sein des communautés et sur tout le continent.

Deuxièmement, le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique considère que les partenariats entre les générations, entre les femmes jeunes et leurs aînées, constituent un outil clef pour édifier une paix et une sécurité durables, en faisant fond sur les synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000), et le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 2250 (2015). Au niveau national, le Réseau a organisé plusieurs discussions stratégiques entre générations sur la paix, la sécurité et la gouvernance, et accueilli l'année dernière sa première retraite intergénérationnelle sur le leadership en Afrique avec des jeunes femmes et des hauts fonctionnaires de l'ONU et de l'Union africain sous la houlette du Président du Kenya, S. E. M. Uhuru Kenyatta, et de la marraine du Réseau, S. E. M^{me} Ellen Johnson Sirleaf.

Troisièmement, le Groupe reconnaît qu'une participation réelle des femmes aux processus de paix, de sécurité et de consolidation de la paix exige d'aller au-delà des statistiques pour s'assurer que leurs droits, leurs besoins et leurs expériences sont entendus et pris en compte dans les documents finaux de paix et les processus de reconstruction. Le Groupe des Amis appuie l'examen 2020 de la Commission de consolidation de la paix s'agissant de garantir une participation effective des femmes afin d'aider à désamorcer les tensions, prévenir les conflits et promouvoir une paix durable et inclusive.

Enfin, les leaders du Réseau ont rendu opérationnelle la résolution 1325 (2000) sur le terrain en menant 10 missions de solidarité conjointes ONU-Union africaine en trois ans pour recentrer la participation et le leadership des femmes dans la paix, la sécurité et le développement au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud. Le Groupe salue le rôle de premier plan joué par les défenseuses du Réseau, à savoir la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, ainsi que d'autres responsables de l'Union africaine et de l'ONU, pour rapprocher ce programme des femmes et d'autres acteurs sur le terrain.

La pandémie mondiale en cours nous fait prendre conscience d'une réalité, à savoir que nous avons tous un rôle à jouer dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique auprès de l'Organisation des Nations Unies appelle le Conseil de sécurité à continuer d'établir des mandats solides qui tiennent compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, à l'heure où nous poursuivons la mise en place des partenariats et mécanismes qui permettront de répondre à l'appel en faveur d'une participation véritable des femmes.

Annexe 42

Déclaration de la Mission permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Grèce félicite la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), événement fondateur de l'édification du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Le programme réaffirme que les conflits armés ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles et souligne l'importance de veiller à ce qu'elles puissent véritablement participer aux efforts de paix et de sécurité en tant qu'agentes de changement pacifique et démocratique.

Cette année marque également le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le programme mondial le plus complet pour la réalisation de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes et des filles. En outre, elle marque le cinquième anniversaire de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît le rôle que joue l'égalité des sexes dans la réalisation des objectifs de développement durable. Tous ces anniversaires mettent en lumière le fait que l'égalité réelle entre les sexes constitue une condition essentielle à la paix et à la sécurité internationales, aux droits de l'homme, à l'état de droit et au développement durable.

Or, 20 ans après l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et malgré quelques progrès dans certains de ses domaines prioritaires, les femmes continuent d'être touchées de manière disproportionnée par les menaces violentes ou non violentes à leur sécurité. Qu'elles soient des rescapées de conflits ou de violences fondées sur le genre liées aux conflits, ou des artisanes de la paix, des médiatrices, des défenseuses des droits de l'homme ou des journalistes, les femmes continuent de subir de manière disproportionnée le fardeau de la guerre, de l'autoritarisme et de l'instabilité. Qui plus est, la crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que les changements climatiques, exacerbent, en tant que multiplicateurs de menaces, les inégalités préexistantes, ce qui a des conséquences discriminatoires, en particulier sur les femmes et les filles.

La Grèce reste attachée à la réalisation d'une véritable égalité entre les sexes par le biais de la création et de la mise en œuvre d'un cadre juridique et institutionnel cohérent. À cette fin, sa législation intègre une perspective de genre dans tout l'éventail de ses politiques publiques. En outre, son plan d'action national pour l'égalité des sexes est en cours de renouvellement pour la période 2021-2025, conformément aux normes et principes juridiques internationaux, ainsi qu'à la stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, qui se concentre notamment sur la lutte contre les effets multidimensionnels de la pandémie de COVID-19.

Dans le même temps, la Grèce est en train de mettre la dernière main à son premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui sera adopté d'ici la fin de l'année. Ce plan vise non seulement à renforcer les bases d'une intégration systématique de la dimension de genre dans les politiques étrangères, de défense et de sécurité, mais aussi à améliorer la représentation, la participation et le leadership des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans la prise de décisions à tous les niveaux. Le plan d'action appelle également l'attention sur la protection des femmes et des jeunes filles, y compris les migrantes et les réfugiées, contre toute forme de violence, qu'elle soit sexuelle, fondée sur le genre ou domestique, ainsi que sur la pleine et libre jouissance de tous leurs droits.

Par ailleurs, en mettant en œuvre le plan d'action susmentionné, la Grèce vise une coopération utile renforcée avec l'ONU, l'Union européenne, l'OTAN et d'autres partenaires attachés aux mêmes principes afin de faire progresser le rôle bénéfique des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Enfin, la Grèce est fermement convaincue que l'intégration substantielle de la dimension de genre dans les efforts de paix et de sécurité, telle qu'elle est envisagée dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'une mise en œuvre du Programme 2030 tenant compte de la dimension de genre, constituent l'outil approprié pour assurer un avenir meilleur aux générations futures, à savoir un monde pacifique, durable et garantissant l'égalité des sexes.

Annexe 43**Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Ces dernières années, nous avons constaté qu'une participation véritable des femmes renforce sensiblement les efforts de protection, accélère le redressement économique, accroît l'efficacité des efforts de consolidation de la paix et conduit à une paix pérenne. Ainsi, d'année en année, le Conseil a posé les jalons qui permettront de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles, notamment sur la base de la résolution 1325 (2000) et de ses résolutions ultérieures. Cela nous conforte une fois de plus dans la conviction que sans la protection des femmes et des filles, aucune paix durable ne peut être réalisée. Aujourd'hui, grâce à ce débat, nous apportons une valeur ajoutée afin de garantir la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), il est important que chaque État Membre de l'Organisation évalue ce vers quoi tendent nos actions afin de poursuivre la mise en œuvre de cette importante résolution. Nous devons examiner et recenser les lacunes qui subsistent afin de renforcer et de respecter les engagements que nous avons pris aux niveaux national, régional et international.

Depuis la signature des accords de paix en 1996, le Guatemala a pris un certain nombre d'engagements en faveur des priorités internationales en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne les femmes dans les contextes post-conflit. Ces accords contiennent 28 engagements concrets pour faire progresser les droits des femmes, qui représentent 51,5 % de la population totale du pays.

À cet égard, nous avons œuvré à la mise en œuvre de mécanismes, programmes et plans en faveur de la promotion des femmes, notamment le programme politique de paix pour la période 2017-2026, qui est conforme à la fois au Plan national de développement « K'atun : nuestra Guatemala 2032 » et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De même, nous disposons d'un organe consultatif et de coordination qui a garanti l'application des politiques publiques visant à promouvoir le développement intégré des femmes guatémaltèques et une culture démocratique, pour répondre aux revendications du mouvement de femmes du pays et honorer les engagements pris par l'État du Guatemala en vertu des instruments internationaux adoptés et ratifiés – c'est le cas notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing, entre autres.

Le Guatemala s'est également doté d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui représente un outil pour promouvoir les droits des femmes, leur pleine participation à la prise de décision et leur accès à la justice et aux réparations grâce à des interventions concertées entre les acteurs concernés, ce qui assure un meilleur suivi et une mise en œuvre coordonnée des priorités mondiales concernant les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan a contribué concrètement à renforcer la législation nationale, les mécanismes de promotion des femmes et l'articulation des initiatives institutionnelles qui ont entraîné des changements internes dans l'administration publique.

Au niveau international, nous avons participé à diverses réunions et forums, parmi lesquels le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous considérons que ces réunions constituent un cadre d'échange d'expériences

et de meilleures pratiques autour du programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous sommes convaincus que les alliances stratégiques qui ont été nouées au sein de ce réseau sont importantes pour atteindre l'objectif d'un monde où prévalent des sociétés inclusives et pacifiques, prônant la protection et le renforcement des droits des femmes dans tous leurs aspects.

Le leadership et la participation des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits demeurent essentiels. En outre, il faut que nos pays renforcent la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision au sein des divers mécanismes et institutions nationaux, régionaux et internationaux chargés de la prévention et du règlement des conflits.

En vertu de cet argument, et engagé à la noble tâche de contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies autant que conscient de la nécessité d'augmenter le nombre de femmes dans ces opérations, le Guatemala y a, à ce jour, déployé plus de 270 femmes, et en a formé plus de 380 dans le cadre de divers programmes nationaux et internationaux. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes conscients que, pour relever le défi de la pérennisation de la paix, il faut nouer des alliances fonctionnelles étroites entre l'ONU, les gouvernements et la société civile afin de compléter les efforts déployés et de renforcer le rôle des femmes dans les processus de prise de décisions en matière de prévention et de règlement des conflits.

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Guatemala souligne que nous devons redoubler d'efforts si nous voulons continuer d'obtenir des résultats concrets dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du programme mondial sur les femmes et la paix et la sécurité. Cela permettra aux États et à l'ONU de renforcer ensemble la participation des femmes aux processus de paix. J'exhorte le Conseil à continuer d'œuvrer à l'élaboration d'un programme inclusif propre à renforcer le rôle d'actrices de la paix que jouent les femmes.

Annexe 44

Déclaration de la Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Hongrie s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

Nous remercions le Secrétaire général de son exposé et de son leadership, et toutes les intervenantes de leurs remarques éclairantes.

En ce vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), texte historique, la Hongrie réitère son attachement à la mise en œuvre pleine et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Depuis la création dudit programme, la Hongrie a prouvé son engagement ferme à le concrétiser au niveau national. En décembre dernier, le ministère des affaires étrangères et du commerce a organisé, à l'intention des ministères, institutions et universités concernés, un atelier consacré à la mise en œuvre effective et complète de ce programme, et prêtant une attention particulière à la violence fondée sur le genre en situation de conflit armé. Les Forces hongroises de défense ont intégré la formation et l'éducation à la résolution 1325 (2000) – y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, et la violence sexuelle liée aux conflits – à tous leurs programmes nationaux de formation préalable au déploiement, ainsi qu'aux programmes internationaux, comme le séminaire à l'intention des observateurs militaires internationaux. De plus, elles organisent régulièrement des formations intensives sur les femmes et la paix et la sécurité à l'intention des sous-officiers et officiers.

Par ailleurs, les femmes apportent une contribution de taille au travail de la police et des forces militaires hongroises ; elles représentent 23 % des forces de l'ordre et 20 % des forces armées. La participation de femmes officiers à toutes les missions civiles de gestion de crise et de maintien de la paix est assurée et encouragée. Dans le but d'augmenter le nombre de femmes déployées, nous travaillons sur des projets qui contribuent au recrutement d'un pourcentage plus élevé de soldates destinées à être déployées, notamment en donnant lieu à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou à des formes d'emploi atypiques.

Nos efforts doivent s'inscrire dans un programme plus large visant l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et veillant à ce qu'elles puissent exercer pleinement tous leurs droits humains. Cette année, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le début de la décennie d'action pour la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU sont remarquablement propices à l'adoption d'une approche holistique et à l'accélération des efforts dans ce sens.

Les femmes doivent être libérées du fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits, ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elles méritent un soutien complet, immédiat et de long terme, axé sur les survivantes et sur les droits humains, ainsi que l'établissement des responsabilités et des réparations. La Hongrie contribue régulièrement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes pour soutenir ces efforts.

Sans les femmes, la paix n'est pas possible. La participation active, effective, institutionnalisée et sur un pied d'égalité des femmes à toutes les étapes et à tous les niveaux des processus de paix et des efforts de relèvement postconflit, à la mise en œuvre des accords de paix et aux structures décisionnelles plus larges est une des clefs de la prévention des conflits et de la quête d'une paix durable

et inclusive pour les sociétés. Ces efforts exigent la coopération de toutes les parties prenantes – États Membres, organisations régionales et internationales, et société civile.

La Hongrie est fermement déterminée à protéger et à autonomiser les femmes et les filles appartenant à des minorités, à défendre leurs droits, y compris leur liberté de religion et de croyance, et à amplifier leurs voix dans le monde entier, en s'attachant tout particulièrement aux communautés religieuses persécutées, telles que les chrétiens.

L'histoire nous a montré que la participation des femmes est impérative pour parvenir à une paix pérenne, et nous appelons le Conseil de sécurité à maintenir, à titre prioritaire, cette question importante à l'ordre du jour.

Annexe 45

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat public sur cette question importante. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport (S/2020/946) et les intervenantes de leurs observations.

Cinq ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Conseil de sécurité adoptait le 31 octobre 2000 une décision révolutionnaire – la résolution 1325 (2000) – qui, pour la première fois, établissait un lien entre l'égalité des sexes et le maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissait que la participation des femmes était essentielle pour régler les conflits et garantir la paix.

Les conflits et les crises humanitaires constituent déjà un frein pour l'épanouissement des femmes et des filles. La surcharge des systèmes de soins de santé et les retombées économiques de la maladie à coronavirus risquent d'aggraver plus encore les menaces pesant sur les femmes et les jeunes filles vivant dans des situations de guerre, de précarité et de crise humanitaire.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est porteur de transformation. Il est désormais reconnu au niveau international, mais il reste des défis à relever. Le patriarcat, les inégalités et les structures de pouvoir discriminatoires font obstacle à une prévention efficace des conflits, à l'édification d'une paix inclusive, ainsi qu'à la participation des femmes et à l'exercice de leurs droits.

Si nous voulons concrétiser le potentiel de transformation que recèle le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il est temps de passer des engagements verbaux aux actes. Les gouvernements, l'ONU, la société civile et les autres acteurs doivent mettre en œuvre les engagements pertinents dans tous les domaines thématiques. Les États doivent identifier et éliminer les obstacles à une participation réelle des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'aux efforts et programmes de consolidation de la paix après les conflits.

La violence contre les femmes et les filles perpétrée par les terroristes mérite notre ferme condamnation. Cette violence à l'égard des femmes altère les fondements mêmes sur lesquels reposent les sociétés civilisées.

Il est essentiel de faire progresser les structures démocratiques et l'état de droit dans les situations d'après-conflit afin de remédier aux inégalités auxquelles les femmes sont confrontées et de garantir leur participation pleine et entière à un développement pacifique et inclusif.

Il importe également que le Conseil s'efforce d'intégrer efficacement les considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les régimes de sanctions, notamment en dressant la liste des entités terroristes impliquées dans la violence contre les femmes dans les conflits armés.

Les avantages d'une plus grande participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont dûment reconnus. Les membres se souviendront qu'en 2007, l'Inde a fourni à la Mission des Nations Unies au Libéria sa première unité de police constituée entièrement féminine. Cette dernière a fourni un appui policier essentiel, luttant contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et contribué à rétablir la sécurité et la confiance au sein de la population. Elle s'est révélée être un modèle fort et visible pour les femmes libériennes, attirant l'attention du monde entier.

L'Inde attache la plus grande importance à la représentation des femmes aux postes de décision. En Inde, plus de 1,3 million de femmes élues dirigent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. L'Inde utilise des technologies et des programmes nouveaux et novateurs, centrés sur les personnes, pour faire progresser l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les États Membres se sont engagés à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en augmentant le nombre de femmes, civiles et en tenue, dans les opérations de maintien de la paix. Malgré les efforts de l'ONU, les femmes ne représentent que 5,4 % des militaires et 15,1 % des policiers dans les opérations de maintien de la paix.

L'Inde est déterminée à œuvrer en faveur d'une véritable participation des femmes aux questions de paix et de sécurité. Son expérience en matière d'intégration du leadership et de la participation politique des femmes continuera d'inspirer son action.

Annexe 46

Déclaration de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat sur la question des femmes et de la paix et la sécurité. Nous félicitons la Fédération de Russie pour la réussite de sa présidence durant le mois d'octobre et souhaitons à son successeur une présidence tout aussi productive.

Cette année ouvre la voie à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution historique 1325 (2000). Près de 20 ans après son adoption, un écart considérable subsiste, notamment en ce qui concerne la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les processus de paix, la prévention et le règlement des conflits. Les atteindre nécessite une approche globale et des solutions réalistes et pragmatiques.

Le terrorisme et l'extrémisme violent ont également de graves répercussions sur la vie des femmes. De véritables efforts sont donc nécessaires pour protéger les femmes et les filles de la violence et de l'extrémisme. Les femmes sont également les principales victimes de la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre et de terrorisme ; une arme de guerre horrible qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Pour mettre fin à ce crime effroyable, nous devons promouvoir l'application du principe de responsabilité et l'accès à la justice.

En mars, lorsque des preuves suffisantes ont été fournies, l'Iraq a tenu pour responsable un terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui avait commis des crimes de violence sexuelle contre une survivante yazidie qui n'avait, à l'époque, que 14 ans. L'auteur a été reconnu coupable de participation au viol et à l'enlèvement d'une jeune fille yazidie par le tribunal. L'Iraq estime qu'une telle démarche encouragerait d'autres femmes et filles violées et enlevées par l'EIIL à se manifester et à demander justice, car, en raison de la réticence des victimes à témoigner en public, le système judiciaire a des difficultés à entendre ce genre d'affaires. Cela permettra également d'autonomiser les femmes et les filles qui ont survécu à des violences sexuelles et de protéger leurs droits.

L'Iraq élabore actuellement, avec l'aide de l'ONU et des organisations de la société civile, son deuxième plan national qui porte sur les nouveaux défis, ainsi que sur les précédents. En raison de la lutte que l'Iraq mène contre le terrorisme et des multiples obstacles qui se sont développés du fait de cette guerre, le premier plan d'action n'a pas été pleinement mis en œuvre. Les femmes irakiennes jouent un rôle actif dans les efforts de médiation et dans la réponse du pays à la maladie à coronavirus, car elles ont fait preuve d'une grande résilience dans leurs domaines de travail.

En 2019, l'Iraq, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population et en collaboration avec des organisations de la société civile, a élaboré sa stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, qui servira d'outil d'orientation pour prévenir la violence contre les femmes et les filles et répondre à leurs besoins et pour sensibiliser à la lutte contre les stéréotypes sexistes négatifs. Les organisations de la société civile ont joué un rôle actif à cet égard, puisqu'elles ont contribué de manière significative au projet de loi sur la violence domestique et au projet de loi sur les rescapées.

Enfin, l'Iraq s'efforce d'assurer l'autonomisation des femmes aux niveaux économique, social et politique, renforçant ainsi leur participation aux processus de prise de décisions politiques et économiques, car les femmes jouent un rôle solide et efficace dans les processus de transformation et de construction axés sur la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement durable.

Annexe 47**Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour leur leadership continu sur cette question, ainsi que les intervenantes pour leurs exposés éclairants.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, l'Irlande souhaite également remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public, axé sur une meilleure mise en œuvre. Nous espérons que cette occasion pourra être commémorée d'une manière qui favorise la promotion du programme.

L'Irlande s'associe aux déclarations faites par l'Union européenne (annexe 38) et au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

Soyons clairs : nous n'avons pas été à la hauteur de notre ambition. Au cours des deux dernières décennies, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a connu des avancées normatives significatives et des succès modestes dans sa mise en œuvre. Mais les progrès réalisés pour faire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une réalité sur le terrain ont été trop lents. Nous constatons que des plans d'action nationaux sont élaborés et mis en œuvre. Les femmes ont joué un rôle critique dans certains processus de paix, mais pas suffisamment. Je trouve triste que, 20 ans après son adoption, nous discutons encore de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) au lieu de voir les résultats tangibles de sa vision novatrice.

Nous avons pris des engagements clairs en 2000 et il n'y a aucune excuse pour ne pas les avoir tenus deux décennies plus tard. La vérité est que, si la promesse de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures avait été pleinement réalisée, notre travail de maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité serait très différent. Pour dire les choses simplement, le monde serait plus sûr.

Pourtant, nous sommes, en 2020, toujours aux prises avec les mêmes obstacles qu'en 2000. Ce n'est pas dû à des textes déficients, comme le montrent les 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ; c'est dû à un manque de volonté politique de voir ces textes traduits en action.

Nous savons, grâce au récent rapport du Secrétaire général (S/2020/946), qu'il existe toujours un manque choquant de femmes participant de manière formelle ou informelle aux processus de paix ; nous savons que les organisations de femmes sont confrontées à une baisse de leur financement ; nous savons que la violence fondée sur le genre et les attaques contre les défenseuses des droits de l'homme sont en augmentation et que l'impunité pour les violences sexuelles liées aux conflits est généralisée. Nous savons que le soutien aux engagements convenus se dilue et que les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et de santé sexuelle et procréative sont en recul. Nous savons que ces défis persistants sont maintenant aggravés par l'impact disproportionné de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les femmes et les filles. Alors la question que je pose aujourd'hui est la suivante : si nous savons quels sont les problèmes qui bloquent la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, pourquoi ne faisons-nous pas davantage pour les résoudre ? Quel est le problème ?

Notre rhétorique n'a pas correspondu et ne correspond pas à notre réalité. Et malheureusement, l'écart entre ce que nous disons et ce que nous faisons a des conséquences pour les femmes qui luttent chaque jour contre les conséquences de la guerre et s'efforcent de consolider la paix. Convoquer des séances une fois par an ne changera rien à cela si nous ne traduisons pas nos propres paroles en actions concrètes.

Pour l'Irlande, ce programme n'est pas seulement des mots sur une page. En Irlande du Nord, nous avons été les témoins directs de l'impact transformateur de l'inclusion des femmes à la table des négociations lorsque la Northern Ireland Women's Coalition (Coalition des femmes d'Irlande du Nord), un groupe de femmes des deux côtés de l'échiquier politique, s'est battue pour que leur voix soit entendue. Leur participation a abouti à un accord de paix plus durable et plus inclusif, axé sur la construction d'un avenir commun, tout en acceptant le passé.

Cette expérience vécue nous a permis de comprendre l'importance de mettre en œuvre des politiques tenant compte de la dimension de genre lorsqu'il s'agit de paix et de sécurité. C'est pourquoi, forts de plus de 60 ans d'expérience continue dans le domaine du maintien de la paix, nous préconisons l'intégration d'une perspective de genre et l'autonomisation des femmes soldats de la paix pour améliorer la réponse des missions. C'est pourquoi nous nous sommes récemment associés à ONU-Femmes et au Global Network of Women Peacebuilders (Réseau mondial des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix) pour étudier la façon dont le programme pour les femmes et la paix et la sécurité était vécu par les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix au niveau communautaire – y compris dans le sillage de la COVID-19 – et la façon dont nous pouvons mieux les soutenir. C'est pourquoi, avec d'autres États et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, nous nous efforçons d'intégrer les programmes relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité et au désarmement dans l'ensemble du système multilatéral et d'inclure la question dans notre plan d'action national, étant donné que les questions de désarmement et de maîtrise des armements sont au cœur de la vie de tant de femmes et de filles dans les situations de conflit. Et c'est pourquoi, plus d'un an après le lancement de notre troisième plan d'action national, notre comité de contrôle continue d'analyser activement la mise en œuvre, et il rendra compte des progrès accomplis au Parlement. Nous rendons nous-mêmes des comptes.

En tant que nouveau membre du Conseil de sécurité, l'Irlande utilisera son mandat de deux ans pour veiller à ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit mis en œuvre, et non « récite ». Nous travaillerons sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil pour souligner les effets différenciés des conflits sur les femmes et démontrer comment les femmes peuvent être un facteur de changement en période de conflit et en période postconflictuelle, en donnant la parole à ces femmes. En bref, notre objectif sera de prendre en compte les questions de genre dans toutes nos activités au Conseil.

Pour terminer, je tiens à souligner cinq points clefs.

Premièrement, au bout de 20 ans, nous devons passer outre la façade et mettre réellement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en l'intégrant à toutes les activités du Conseil ; ce n'est pas un simple sujet de réflexion abordé à l'occasion d'un événement annuel. Le Conseil doit se mobiliser et prendre plus systématiquement en compte les questions de genre dans ses séances d'information et ses délibérations, lorsqu'il renouvelle les mandats et dans ses textes.

Deuxièmement, le Conseil doit combler le fossé séparant New York de la réalité sur le terrain. Il doit dialoguer directement avec les experts, la société civile et les organisations locales de femmes et garantir leur sécurité à cet égard. Les visites sur le terrain – qu'elles soient virtuelles ou en personne – doivent être l'occasion d'écouter les femmes touchées par des conflits et celles qui œuvrent à la consolidation de la paix, notamment au niveau local. Le Conseil de sécurité ne doit pas être une caisse de résonance.

Troisièmement, nous devons faire plus pour connecter les instruments à notre disposition à l'ONU, du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité à la Commission de consolidation de la paix, et veiller à ce que les activités importantes entreprises par ces organes instruisent les débats et les décisions du Conseil.

Quatrièmement, il faut assumer la responsabilité de notre programme de travail. Les plans d'action nationaux, régionaux et de l'Organisation, en particulier ceux qui sont financés, sont essentiels pour guider la mise en œuvre. Nous devons investir dans des initiatives qui promeuvent l'égalité des sexes et fournir une assistance directe aux organisations de femmes. Nous devons par ailleurs accélérer le mouvement visant à révolutionner l'utilisation des données sur les femmes et la paix et la sécurité pour garantir le suivi et informer la prise de décisions à l'ONU.

Cinquièmement, nous ne nous lasserons jamais de le dire – nous exigeons la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix. Le système des Nations Unies doit être le premier à donner l'exemple, en renforçant les capacités et l'autonomie des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix pour faciliter leur participation à tous les aspects des initiatives de consolidation de la paix. Les équipes de médiation des Nations Unies doivent comprendre des femmes et collaborer avec des artisanes de la paix au niveau local pour que les questions de genre soient prises en compte dans les négociations et les accords de paix.

Lorsque le Conseil se réunira dans 20 ans pour célébrer le quarantième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous ne voulons pas entendre les mêmes excuses éculées pour justifier le fractionnement de la mise en œuvre. Nous devons saisir cette occasion pour renouveler notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et poursuivre sa mise en œuvre, en intégrant les enseignements retenus de la pandémie de COVID-19 pour reconstruire en mieux. Alors qu'elle se prépare à siéger au Conseil à partir de janvier, l'Irlande est prête à travailler avec vous, Monsieur le Président, pour réaliser la vision décrite dans la résolution 1325 (2000), en commençant ici et maintenant.

Annexe 48

Déclaration de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

La résolution 1325 (2000) symbolise une étape importante dans la reconnaissance par l'ONU du rôle que les femmes doivent jouer dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques, aux niveaux national et international, sur les questions de paix et de sécurité.

En exhortant les États Membres à accroître la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, cette résolution a marqué une avancée importante vers l'équité de genre. Il est tout aussi important de souligner qu'elle a permis de franchir une étape importante vers la réalisation de la tâche confiée à l'ONU, à savoir la promotion de la paix et de la sécurité.

Il ne peut y avoir de sécurité véritable ou de paix durable sans la participation directe des femmes. On a beaucoup écrit sur la forte corrélation entre l'ouverture et la réalisation d'une paix durable à long terme. Les femmes doivent participer à la prévention des conflits, au règlement des différends, aux processus de paix et aux négociations, au maintien de la paix et à la reconstruction après les conflits. Il est impératif d'utiliser tous les outils dont nous disposons à titre collectif pour garantir la réussite des efforts de paix. Cela suppose notamment que les femmes participent véritablement à ces efforts.

La résolution et les progrès qu'elle a générés au cours des 20 dernières années doivent constituer un modèle pour la constitution de tous les organes de prise de décisions. Les femmes apportent une perspective unique et importante à tous les aspects de la société. L'écoute et la prise en compte des voix et des vues des femmes permettent d'élaborer des politiques plus efficaces et plus inclusives et d'adopter des décisions et des lois qui profitent à tout le monde.

Une première étape importante consiste à faire en sorte que tous les pays appliquent la résolution. L'étape suivante consiste à faire en sorte que tous les pays adoptent également son esprit. La participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité n'est pas suffisante. Leurs voix doivent être entendues partout.

En Israël, les femmes occupent des postes de direction au sein de tous les organes de prise de décisions. Elles occupent des postes de générales ou de responsables de haut rang en charge de la sécurité au sein de nos forces de défense, de ministres au sein de notre gouvernement et de membres du Parlement, et elles sont membres de nos conseils d'administration. Israël a réalisé la parité de genre au sein de son système judiciaire, qui compte 51 % de femmes parmi ses juges, y compris la Présidente de la Cour suprême d'Israël.

Nous sommes également fiers des progrès accomplis par Israël sur les questions de genre dans le domaine législatif. Récemment, en octobre de cette année, notre gouvernement a adopté une décision stipulant que 50 % des postes de haut niveau au sein de la fonction publique devront être occupés par des femmes d'ici à 2023. Israël a été le premier pays à adopter des lois nationales basées sur la résolution 1325 (2000), appelant à augmenter la représentation des femmes des divers secteurs de la société israélienne au sein des équipes et des comités publics qui reçoivent des fonds du Gouvernement.

En Israël et dans le monde entier, les femmes sont en première ligne de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elles occupent des postes de haut rang au sein de l'unité militaire israélienne chargée de lutter contre la pandémie, elles sont médecins, infirmières et dirigeantes locales, psychologues, travailleuses sociales et éducatrices. La participation des femmes à l'élaboration de nos plans d'action nationaux est cruciale aux fins d'une relance durable et efficace.

De la même manière que la résolution 1325 (2000) a ouvert la voie à la participation croissante des femmes aux efforts de paix et de sécurité au cours des 20 dernières années, elle doit nous encourager à changer la manière dont nous prenons des décisions fondamentales qui façonneront nos sociétés au cours des 20 prochaines années.

Annexe 49

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Italie s'associe aux déclarations présentées par l'Union européenne (annexe 38) et par le Président du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27), au nom d'un groupe interrégional de pays, et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Nous accueillons avec satisfaction l'organisation de ce débat public à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui souligne l'importance des femmes et des questions de genre dans le contexte de la négociation d'accords de paix, de la planification et de l'exécution des opérations de maintien de la paix, ainsi que de la reconstruction de sociétés déchirées par la guerre pour asseoir durablement la paix. En d'autres termes, la résolution a montré comment la participation des femmes à tous les niveaux peut constituer un élément essentiel de sociétés résilientes et stables.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le lancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs autres résolutions importantes, l'accent étant mis sur des aspects spécifiques du programme et de sa mise en œuvre. Il est essentiel que le Conseil continue de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de résister à tout recul. Dans le même temps, l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité exige que toutes les entités et tous les organes compétents de l'ONU réaffirment constamment leur attachement à sa pleine mise en œuvre et contribuent à sa prise en compte systématique dans le cadre de leurs activités.

Vingt ans plus tard, malgré leur contribution importante au règlement des conflits, les femmes sont toujours fortement sous-représentées dans les processus de paix. Il incombe au premier chef aux États Membres, ainsi qu'à l'ONU, de remédier à cette situation, et l'Italie est résolument engagée en faveur de cet objectif.

Ces dernières années, nous avons intensifié nos efforts pour intégrer la participation des femmes aux processus de paix dans toutes nos politiques et activités pertinentes. En décembre 2016, l'Italie a lancé son troisième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, pour la période 2016-2020. Le Parlement italien a alloué 4 millions d'euros à l'appui de la mise en œuvre de ce plan, ce qui a fait de l'Italie l'un des rares pays à consacrer des fonds publics à la mise en œuvre de son plan d'action national.

L'année suivante, en octobre, nous avons lancé le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, qui est fier d'être cofondateur de l'Alliance mondiale. Même si nous sommes fiers que nos efforts aient porté des fruits, nous sommes résolus à faire davantage. Nous ne ménageons aucun effort pour continuer à développer le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, grâce à l'ouverture de nouvelles antennes locales. Deux d'entre elles ont été récemment inaugurées, en Turquie et à Chypre, et une troisième sera ouverte le 19 novembre, au Kosovo.

Le mois prochain, dans le cadre des dialogues méditerranéens, nous organiserons la quatrième édition du Forum des femmes pour faire mieux connaître le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et rassembler des femmes inspirantes en vue d'un échange d'idées fructueux.

Dans le même temps, nous envisageons l'avenir, au-delà de 2020. Nous sommes en train d'élaborer notre quatrième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2020-2024, avec la contribution active des organisations

de la société civile, des universités, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des syndicats. Ces acteurs joueront également un rôle important dans la mise en œuvre de ce plan.

Le chemin qui nous attend est long et semé d'embûches. Nous devons joindre nos efforts pour relever les défis qui pèsent sur la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Italie continuera à jouer son rôle dans cet effort collectif.

Annexe 50

Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat pour commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Japon promeut le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que pilier important de sa politique internationale en matière d'égalité des sexes. Le Japon, qui est un fervent défenseur du concept de sécurité humaine, se félicite du fait que la séance d'aujourd'hui porte spécifiquement sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les débats menés à l'ONU ne valent pas grand-chose s'ils ne débouchent pas sur des changements positifs sur le terrain et ne permettent pas d'améliorer l'assistance fournie aux personnes dans le besoin.

Je voudrais expliquer les mesures concrètes prises par le Japon pour mettre en œuvre son plan d'action national, comme l'exigent les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, dans les quatre domaines suivants : la participation, la prévention des conflits, la protection, et l'aide humanitaire et le relèvement. Premièrement, en ce qui concerne la participation, en collaboration avec ONU-Femmes et au niveau bilatéral par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, le Japon soutient les initiatives des pays en développement visant à renforcer la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix. Dans le cadre de l'Initiative de partenariat pour les femmes et la paix et la sécurité du Groupe des Sept, le Japon apporte son appui à Sri Lanka par l'intermédiaire d'ONU-Femmes pour promouvoir la participation des femmes à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix, notamment l'élaboration du plan d'action national.

Deuxièmement, pour ce qui est des efforts de prévention des conflits tenant compte des questions de genre ainsi que de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des femmes dans les situations de conflit, le Japon continuera d'apporter son appui aux travaux de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit dans les domaines des enquêtes et des poursuites pénales, de la réforme législative et du renforcement des capacités des autorités judiciaires et de sécurité.

Troisièmement, en ce qui concerne la protection des femmes et des filles pendant et après les conflits, le Japon travaillera en étroite collaboration avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population et le secrétariat de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, entre autres, pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles, notamment en matière de protection physique, psychosociale, économique et judiciaire. Cette année, le Japon a contribué à hauteur de 2 millions d'euros au Fonds mondial pour les personnes rescapées des violences sexuelles liées aux conflits.

Quatrièmement, s'agissant de l'aide humanitaire et du relèvement, depuis 2018, le Japon est le champion de l'initiative phare d'ONU-Femmes, Leadership, Autonomisation, Accès et Protection des femmes, dans le cadre de la réponse aux crises. En 2019, le Japon a apporté une contribution d'environ 8,8 millions de dollars pour financer des projets en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient dans le cadre de cette initiative.

Je voudrais attirer l'attention sur deux points qui revêtent la plus haute importance pour la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par les différents acteurs qui apportent une assistance sur le

terrain, notamment les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales locales et internationales. Le premier est le principe de l'appropriation nationale. Le second est l'échange de l'information entre tous les acteurs et la cohérence des actions menées par tous. ONU-Femmes et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit doivent jouer un rôle de premier plan à cet égard. Le Japon estime également que la Commission de consolidation de la paix pourrait mettre à profit son pouvoir de mobilisation pour mettre en place un cadre thématique sur cette question et rassembler tous les acteurs concernés au sein du système des Nations Unies et au-delà.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Japon est prêt à appuyer les efforts déployés par l'ONU pour renforcer son rôle en ce qui concerne la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Annexe 51

Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à exprimer les remerciements de la Jordanie à tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui et à saluer le rapport du Secrétaire général (S/2020/946) et ses recommandations sur les femmes et la paix et la sécurité.

La Jordanie s'associe également à la déclaration présentée par le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), la Jordanie voudrait réitérer son engagement à mettre pleinement en œuvre tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Jordanie accorde la plus haute importance à ce programme, et ses objectifs ont été introduits et mis en œuvre par l'entremise de notre plan d'action national. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'égalité des sexes, même s'il ne fait aucun doute qu'il est possible d'améliorer la situation dans ce domaine, et cela commence au niveau systémique.

Comme la Jordanie l'a souligné dans son plan d'action national 2020-2025, il est impératif de construire une culture de la paix et de l'égalité des sexes, en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse et la prévention de la violence fondée sur le sexe.

Mon pays a fait de grands progrès dans l'intégration de la dimension de genre dans toutes les fonctions de maintien de la paix et s'est engagé à continuer de développer les meilleures pratiques en matière d'intégration des questions de genre dans les opérations militaires et de police, notamment dans le cadre de l'instruction et de l'entraînement préalables au déploiement, ainsi qu'à appuyer le rôle et les tâches des conseillers pour les questions de genre déployés dans les missions de maintien de la paix. La Jordanie a augmenté la proportion de femmes qui occupent des postes de direction au sein de la Direction générale de la défense civile, qui est passée de 4,7 % en 2018 à 5,5 % en 2019. Ce taux est passé de 1 % à 1,6 % dans la gendarmerie pour la même période. Mon pays a également nommé un conseiller à plein temps pour l'égalité des sexes dans les institutions militaires et de sécurité. Par ailleurs, en 2020, la Jordanie déploiera 716 soldats de la paix dans diverses missions, dont 29 femmes.

Dans son plan d'action national, la Jordanie s'engage en outre à fournir des services humanitaires qui répondent aux besoins des femmes, tels que des services psychologiques, sociaux, juridiques et de santé, et qui tiennent compte de ces besoins, et à en faciliter l'accès en toute sécurité, en particulier pour les femmes, les filles et les réfugiés les plus vulnérables en Jordanie.

Le plan d'action national jordanien est également conforme au plan de réponse de la Jordanie à la crise syrienne, et une formation professionnelle a été dispensée aux femmes en tant que prestataires de services sociaux de première ligne pour leur donner les moyens de se débrouiller et pour renforcer la résilience des communautés. Le plan a également permis de sensibiliser le système judiciaire aux questions de genre et, selon le Département de la protection de la famille, le nombre de signalements de cas de violence domestique a augmenté de 41 % en 2019 par rapport à 2018.

Des progrès ont également été réalisés dans le renforcement des capacités des organisations communautaires et des institutions de la société civile dirigées par des femmes afin d'assurer une approche inclusive tant dans la préparation et la mise en œuvre que dans le suivi des plans d'action nationaux. Les acteurs de la société civile, en particulier les organisations de femmes opérant dans les régions

en conflit, disposent des connaissances et de l'expertise approfondies nécessaires à l'édification d'une paix durable. Ils peuvent jouer un rôle central dans la prévention des conflits, y compris dans l'alerte précoce et les processus de paix. En outre, l'instrumentalisation de la condition et des droits des femmes par les mouvements extrémistes rend particulièrement important le fait d'aborder l'extrémisme violent sous l'angle des questions de genre ; les organisations de femmes disposent d'une expertise inestimable dans ce domaine.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité face aux crises. Pendant le confinement, les Jordaniennes travaillant dans les secteurs de la sécurité et de la santé ont été en première ligne de la riposte. En outre, les organisations de la société civile locales dirigées par des femmes ont joué un grand rôle s'agissant de répondre aux besoins des communautés locales pendant le confinement. Le Gouvernement jordanien considère les relations avec les organisations de la société civile essentielles au succès de nos efforts pour faire face à la crise. Notre objectif est de faire en sorte que les postes de direction et de décision figurent parmi les possibilités d'emploi que les femmes ont envie d'occuper. La participation des femmes à tous les processus politiques et régionaux est un principe précieux dans les efforts en faveur de la paix et de la sécurité.

Annexe 52

Déclaration de M. Michael K. Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au moment où le monde célèbre le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, il est primordial de mettre l'accent sur une meilleure mise en œuvre, sur une participation pleine et égale et sur l'autonomisation politique et économique des femmes. Le Kenya salue la ténacité des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), agissant en tant qu'intervenantes sanitaires de première ligne, médiatrices ou gardiennes de la paix, notamment auprès des personnes déplacées et dans les camps de réfugiés.

Les divers exposés, déclarations et conclusions qui ont été présentés ce matin viennent nous rappeler qu'il est nécessaire de renforcer la cohérence et la collaboration entre les gouvernements, la société civile et la communauté internationale pour faire en sorte que la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur le terrain favorise l'égalité des sexes, la protection des femmes et des filles et l'application du principe de responsabilité face à la violence sexuelle et fondée sur le genre, tant dans les situations de conflit que dans les autres contextes.

Bien qu'en amont, les efforts pour encourager la participation et le leadership des femmes aient enregistré des progrès, il faut faire davantage pendant et après les conflits pour parvenir à la pleine application de la résolution 1325 (2000) et à la concrétisation des éléments pertinents suivants.

Premièrement, l'intégration doit être soutenue par des politiques et des stratégies nationales ciblées qui donnent la priorité aux droits des femmes et renforcent la contribution des femmes à la paix.

Deuxièmement, la résolution 1325 (2000) doit être adaptée aux caractéristiques locales et s'appuyer sur les communautés, afin de tenir compte des singularités du contexte dans lequel elle est mise en œuvre.

Troisièmement, il est indispensable de suivre une démarche intergénérationnelle qui permette de relier le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, d'une part, et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, d'autre part. Ces deux programmes doivent être harmonisés si l'on veut apporter une réponse globale et holistique qui ne laisse personne de côté.

Quatrièmement, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) est une entreprise qui concerne la société tout entière et qui nécessite une action concertée et cohérente du gouvernement mais également des citoyens. Il faut donc s'attaquer aux stéréotypes socioculturels profondément ancrés qui entravent la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité.

Cinquièmement, les questions relatives aux changements climatiques et au développement durable devraient être incluses dans les stratégies de consolidation de la paix, car ces crises aggravent la marginalisation, disloquent et affaiblissent les communautés et exacerbent les inégalités entre les sexes, se transformant ainsi en multiplicateurs de menaces et en obstacles à la pleine application de la résolution 1325 (2000).

Sixièmement, les questions de genre et les efforts en faveur de l'égalité des sexes doivent être systématiquement pris en compte dans la conception des processus de consolidation et de maintien de la paix afin de répondre aux aspirations et aux besoins particuliers des femmes tout au long du cycle qui doit mener du conflit à la paix.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), le Gouvernement kényan a obtenu les résultats suivants.

Premièrement, nous avons élaboré un plan d'action national pour cristalliser la prise en compte de la résolution 1325 (2000) dans les stratégies de développement, ainsi que dans les stratégies de prévention et de règlement des conflits, de paix et de sécurité, et de réconciliation. Nous en sommes actuellement à la deuxième phase de la mise en œuvre de notre plan d'action national, qui s'effectue en parallèle des efforts que nous déployons dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Deuxièmement, nous avons rendu opérationnelle la formation des femmes qui participent à la consolidation de la paix au niveau local et avons fait en sorte qu'elles fassent partie des comités de paix et de réconciliation soutenus par le Gouvernement.

Troisièmement, nous avons élaboré des politiques et des stratégies en matière d'égalité des sexes qui permettent aux femmes de progresser dans leur carrière et d'accéder à des postes de direction et de décision dans les organes chargés des questions de paix et de sécurité tels que les Forces de défense kényanes.

Quatrièmement, nous avons fait passer le nombre de femmes engagées dans des missions de maintien de la paix à 19 %.

Les cadres et mécanismes régionaux sont également indispensables pour renforcer les politiques et plans nationaux de consolidation de la paix. Dans le cas de notre région, il s'agit notamment de l'Union africaine, du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et du Cadre continental de résultats de l'Union africaine pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Nous avons validé le Cadre continental de résultats en mars 2018, car nous sommes conscients de l'importance et de l'utilité de mesurer la mise en œuvre non seulement en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs.

En tant que prochain membre élu du Conseil de sécurité, le Kenya entend promouvoir, en partenariat avec les États animés du même esprit, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le but de susciter une action mondiale opérationnelle et appropriée sur le sujet.

Annexe 53

Déclaration de la Mission permanente de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons la présidence russe du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. La Lettonie remercie le Secrétaire général António Guterres ainsi que toutes les intervenantes pour leurs remarques et leur précieuse contribution à ce débat. La Lettonie se félicite du dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que de ses recommandations (S/2020/946).

La Lettonie s'associe aux déclarations présentées au nom de l'Union européenne (annexe 38) et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

Cette année, la communauté mondiale marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), résolution historique pour les droits des femmes en temps de conflit comme en temps de paix. Bien que beaucoup de choses aient déjà été réalisées, nous ne saurions nous reposer sur nos lauriers ni oublier que nous n'en sommes même pas à la moitié du chemin, surtout au vu des nouveaux défis qui se présentent à nous.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'a jamais été aussi pertinent qu'en cette période de pandémie mondiale. Cette dernière met véritablement à l'épreuve les connaissances et les expériences que nous avons acquises au fil des ans et pose des défis inédits en matière de droits, d'inclusion, de représentation, d'égalité et de protection des femmes et des filles. Elle amplifie les vulnérabilités des systèmes politiques, sociaux et économiques, lesquelles, en retour, risquent d'annuler les progrès accomplis au cours des décennies. Nous ne pouvons pas permettre que les droits des femmes et des filles deviennent des dommages collatéraux.

Les femmes et les filles sont le groupe le moins protégé face à la pandémie. En même temps, elles sont constamment en première ligne de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), risquant leur vie pour sauver celle des autres. Cette période sans précédent montre que la participation des femmes à la prévention des crises et aux actions fondées sur les droits humains et tenant compte des spécificités propres à chaque sexe est fondamentale et constitue une des clefs du succès des efforts déployés pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences. Les données le confirment et montrent que, durant la pandémie, les pays dirigés par des femmes obtiennent de meilleurs résultats que ceux dirigés par des hommes, ce qui nous permet de mieux saisir à quel point le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est vraiment crucial.

C'est une fois de plus un rappel que les femmes doivent faire partie intégrante de notre réponse, non seulement à la COVID-19, mais aussi aux défis de la sécurité mondiale et à toute autre question ayant un impact sur les femmes et les filles. La communauté internationale doit unir ses efforts pour assurer la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions accélérer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La Lettonie soutient fermement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier parce qu'il est fondamental pour la sécurité mondiale. Les questions d'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des priorités de longue date de la participation de la Lettonie aux organisations internationales et à la coopération pour le développement. En tant qu'État membre de l'Union européenne, nous jouons un rôle actif dans la promotion des femmes et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des politiques intérieures et

extérieures de l'UE. L'égalité des genres est également une priorité pour la Lettonie à l'ONU. Nous soutenons activement les efforts de l'Organisation, notamment en aidant financièrement les opérations d'ONU-Femmes.

En septembre, la Lettonie a été élue à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies pour la période 2021-2025. Notre mandat à la Commission commence l'année prochaine et nous nous engageons à jouer un rôle actif dans l'élaboration et l'application des normes et politiques mondiales en matière d'égalité des sexes.

Nous sommes fiers que, dans le cadre de sa recherche pour « Les femmes, l'entreprise et le droit 2019 : une décennie de réformes », la Banque mondiale ait reconnu que la Lettonie est l'une des six économies mondiales qui accorde aux femmes et aux hommes des droits juridiques égaux. La Lettonie met l'accent sur la promotion de la participation des femmes aux postes de décision – par exemple, dans les forces armées nationales, dans les institutions de l'État et dans la politique. Plus précisément, la Lettonie a intégré dans la pratique les principes de participation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, 16 % des soldats des forces armées nationales étant des femmes – alors que le taux moyen de l'OTAN n'est que de 10 % – et 30 % du personnel de la police d'État étant des femmes.

Le 14 juillet, le Gouvernement letton a approuvé le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2020-2025. Notre plan prévoit trois tâches principales dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : premièrement, sensibiliser le public aux questions d'égalité des sexes et à l'élimination de la violence fondée sur le genre, en particulier au sein de la jeune génération ; deuxièmement, offrir une formation pour le secteur de la défense et des affaires intérieures, en créant notamment un poste de conseiller en matière de genre ; et, troisièmement, transmettre l'expérience et les connaissances de la Lettonie. Ces tâches sont mises en œuvre en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales, la société civile et nos partenaires étrangers.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est en constante évolution et a beaucoup évolué au cours des 20 dernières années. Le vingtième anniversaire est le bon moment non seulement pour réfléchir au passé mais aussi pour se tourner vers l'avenir et relever les défis actuels de sa mise en œuvre. Comme cette réflexion coïncide avec la pandémie mondiale, nous devons réévaluer le cadre et repenser notre approche alors que nous nous efforçons de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les 20 prochaines années. C'est également le bon moment pour veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises afin que le programme soit célébré chaque jour et non pas seulement une fois par an. Nous devons unir nos forces pour faire en sorte que les voix des femmes et des filles soient entendues haut et fort.

Annexe 54**Déclaration de M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

La séance du Conseil de sécurité aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité est particulièrement importante cette année, car elle coïncide avec les célébrations du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU et le vingtième anniversaire de l'adoption par le Conseil de la résolution historique 1325 (2000), qui continue de servir de base pour mettre en lumière le rôle important que jouent les femmes et leur participation active à la diplomatie préventive, au rétablissement et au maintien de la paix et à la consolidation de la paix après les conflits.

Des progrès significatifs ont été réalisés en vue de renforcer le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces progrès sont évidents dans l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les différents domaines d'activité de l'ONU, car il s'agit de l'une des questions sectorielles associées à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans les efforts connexes pour mettre en œuvre son objectif 5.

En même temps, lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Programme d'action de Beijing, il est apparu clairement que, malgré les grands progrès réalisés dans la promotion du rôle des femmes et de leur participation dans les domaines politique, social et économique, la communauté internationale doit faire davantage pour donner aux femmes les moyens d'assumer un rôle digne d'elles, notamment en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité doit y attacher la plus grande importance dans un avenir proche.

Les rapports du Secrétaire général indiquent clairement que la participation des femmes aux missions de maintien de la paix des Nations Unies est faible, puisqu'elles ne représentent que 4,2 % de l'ensemble du personnel, et que très peu de femmes participent aux négociations visant à prévenir, contenir ou régler les conflits. Malgré les progrès accomplis pour donner aux femmes les possibilités qu'elles méritent d'occuper des postes de direction à l'ONU, les femmes de bon nombre de nos pays n'ont pas encore accédé à des postes à la hauteur de leur potentiel professionnel exceptionnel en raison de normes culturelles ou religieuses archaïques.

Au niveau régional, la Ligue des États arabes s'attache sans relâche à soutenir le Conseil de sécurité et l'ONU dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) depuis son adoption. La Ligue des États arabes a publié plusieurs stratégies et recommandations sur la protection des femmes arabes et la promotion de leur rôle, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cet égard, je voudrais noter que le Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel a adopté la stratégie pour la protection des femmes arabes lors de sa 144^e session, en 2015. Il s'agit d'une stratégie régionale et d'un plan d'action exécutif pour la protection des femmes arabes, et d'un outil fondamental pour sensibiliser les responsables et les parties prenantes concernées aux résolutions régionales et internationales et pour mettre en œuvre ces résolutions en assurant la protection des femmes et des filles dans la région arabe, sur la base des piliers fondamentaux de la stratégie.

Ces piliers comprennent le soutien à la participation active des femmes et des jeunes femmes et la promotion de leur accession à des rôles de direction ; la prévention des conflits et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes ; et veiller à ce que les besoins des femmes et des filles en matière d'aide soient satisfaits rapidement. La Ligue, en coopération avec l'ONU et ses organismes spécialisés dans les affaires féminines, soutient la promotion et l'autonomisation des femmes et leur accession à un rôle pleinement actif dans les domaines politique, sécuritaire, économique et social. Elle étend ce soutien en organisant des réunions conjointes et en intensifiant les efforts arabes pour identifier et combler les lacunes dans un cadre régional qui permet de bénéficier d'expériences partagées.

Dans ce contexte, je voudrais faire référence à la première conférence ministérielle sur les femmes et la réalisation de la paix et de la sécurité, organisée par la Ligue des États arabes en 2016. Plusieurs recommandations importantes sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont été adoptées lors de la conférence. En conséquence, et compte tenu de la situation particulière des femmes arabes dans les zones de conflit de notre région – notamment en Syrie, en Libye, au Yémen, en Iraq, en Somalie et ailleurs – le Conseil de la Ligue a adopté une résolution au niveau ministériel intitulée « Formation du Comité d'urgence pour la protection des femmes lors des conflits armés dans la région arabe », lors de sa 151^e session, tenue en mars 2019.

En outre, le Réseau des médiatrices de paix des femmes arabes a été créé en tant que mécanisme du Comité des femmes arabes pour travailler de concert avec de nombreux mécanismes similaires dans d'autres régions. Le Réseau facilite l'échange d'expériences et permet aux membres de bénéficier d'expériences partagées, en coordination et en étroite coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

L'Organisation célèbre cette année plusieurs étapes importantes de son histoire, notamment le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). La Ligue des États arabes exhorte la communauté internationale à saisir cette occasion importante pour redoubler d'efforts afin de renforcer le rôle des femmes et leur autonomisation à l'avenir, conformément au thème de cette session historique des Nations Unies, « L'avenir que nous voulons » ; pour faire respecter pleinement les droits des femmes dans divers domaines ; et pour veiller à ce qu'elles participent activement, en particulier aux postes de direction, et soient représentées dans la prise de décision, la prévention et le règlement des conflits et les efforts de consolidation de la paix après les conflits. Lorsque nous nous réunirons à nouveau l'année prochaine, nous espérons que les femmes auront accompli encore plus de choses, qu'elles auront surmonté plus de défis et qu'elles seront devenues des partenaires actives dans la réalisation de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe 55**Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et je vous remercie d'avoir organisé cet important débat à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution historique 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais également remercier les intervenantes de leurs exposés détaillés, ainsi que du rôle moteur qu'ils jouent dans leur domaine respectif.

Originaire d'un pays où les femmes ont montré au monde entier que leur rôle n'est pas de faire les frais des conflits et de guérir les blessures qui en résultent, c'est avec une grande fierté que je m'adresse au Conseil aujourd'hui. Les femmes ont prouvé qu'elles ne sont pas seulement des victimes, mais des agentes de changement essentielles et actives.

Je voudrais évoquer un moment particulièrement important qui confirme ce que je viens de dire. Le 27 novembre 2019, après une nuit de troubles dans la banlieue de Beyrouth, des mères et des femmes libanaises de cette localité ont envahi les rues et ont marché ensemble dans un rassemblement de solidarité, arborant des drapeaux libanais, portant des banderoles, des roses blanches et des bougies, appelant à la paix, à la coexistence et à l'unité et scandant à haute voix : « Nous, les mères du pays, n'accepterons pas sa ségrégation ».

Les femmes libanaises sont en première ligne en toute occasion. Elles ont joué un rôle essentiel grâce à leur large participation au mouvement de 2019 sur le terrain, en faisant entendre leurs voix pour appeler à un changement structurel, en faisant en sorte que les manifestations demeurent pacifiques et en créant des zones tampons entre les forces de sécurité et les manifestants afin de prévenir les flambées de violence. Elles ont également été les premières à intervenir après l'explosion tragique du 4 août 2020 en tant que pompiers, infirmières, médecins, membres du personnel paramédical, pharmaciennes, pourvoyeuses de soins, travailleuses sociales, activistes, journalistes, reporters, travailleuses des médias, survivantes, défenseuses des droits de la personne, dirigeantes et volontaires.

Dans ce contexte, notre premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), qui a été approuvé par le Conseil des ministres l'année dernière, traduit les aspirations du Liban à assurer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et à ancrer la participation pleine, égale, utile et effective des femmes à l'instauration d'une paix durable, à la prévention des conflits et à la promotion de la stabilité nationale. Cette année, malgré toutes les difficultés qui se posent, la mise en œuvre est sur la bonne voie, les efforts de coordination et de mise en œuvre étant menés par le comité directeur national 1325, dirigé par la Commission nationale de la femme libanaise et appuyé par les organismes des Nations Unies.

Malgré les crises intérieures sans précédent que connaît le pays, le Liban progresse rapidement dans le domaine de la participation des femmes aux secteurs de la défense et de la sécurité. L'Armée libanaise a fait de l'enrôlement des femmes dans ses rangs une priorité absolue, ce qui a entraîné une augmentation significative des effectifs féminins, avec plus de 4 000 femmes, notamment dans l'armée de l'air, les régiments chargés de la surveillance de la frontière terrestre et la Brigade de la Garde républicaine. Aujourd'hui, l'Académie militaire compte 43 % de femmes, et le pourcentage de femmes parmi les officiers et soldats de haut rang est de 5,5 %, avec cinq générales de brigade.

En outre, les femmes de l'Armée libanaise sont déployées dans des zones à haut risque, telles que le point de contrôle de Wadi Hmeid à Eرسال, l'un des lieux de déploiement militaire les plus dangereux, qui a été attaqué par l'État islamique d'Iraq et du Levant et par le Front el-Nosra en 2014. Des femmes ont également été en poste dans le camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared, dans le nord du Liban, où des combats ont eu lieu entre l'Armée libanaise et le groupe Fatah el-Islam en 2007.

En ce qui concerne la participation des femmes aux forces de sécurité, la Direction générale de la sûreté générale a inscrit dans son plan stratégique quinquennal l'objectif d'une augmentation progressive du recrutement des femmes dans ses rangs.

S'agissant de la participation politique des femmes, le Liban est déterminé à promouvoir cette cause. Le Gouvernement intérimaire actuel compte six femmes ministres, dont la Vice-Première Ministre et Ministre de la défense, ce qui fait d'elle la première femme arabe à occuper ce poste. En 2019, le Gouvernement précédent a également accueilli avec joie la première femme ministre de l'intérieur du monde arabe.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde gratitude aux soldates de la paix pour leur immense contribution à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ainsi que pour leurs réalisations au sein de cette force, et de souligner le rôle clef que jouent les femmes dans le maintien de la paix. Aujourd'hui, les femmes représentent un pourcentage faible mais croissant des soldats de la paix servant sous le drapeau de la FINUL. Ces dernières années, la FINUL, qui se classe au deuxième rang des principales opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'agissant de la proportion de femmes dans leurs rangs, a vu son nombre de soldates de la paix augmenter légèrement, environ 29 % des quelque 800 soldats de la paix civils et environ 5 % des quelque 10 300 soldats de la paix militaires étant des femmes.

Nous appuyons fermement les efforts de l'ONU pour garantir la parité des genres dans les opérations de maintien de la paix. Nous remercions les pays qui fournissent des contingents à la FINUL d'avoir accru la participation des femmes dans leurs contingents, et nous appuyons fermement le renforcement du rôle des femmes et de leur nombre au sein de la FINUL, ainsi que leur participation effective à tous les aspects des opérations.

En tant que pays signataire de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous considérons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est essentiel pour améliorer la performance des opérations de maintien de la paix à tous les niveaux, contribuant ainsi à une paix plus durable et plus pérenne. À cet égard, nous félicitons la FINUL de prendre en compte les questions de genre dans sa mission et de garantir la pleine participation des femmes à ses opérations quotidiennes, conformément à la résolution 1325 (2000).

Malgré les progrès réalisés au cours des 20 dernières années sur le front du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, des millions de femmes conviennent que le chemin vers un monde dans lequel les femmes seront des dirigeantes et participeront de manière égale, pleine et effective aux questions de paix et de sécurité est encore long. Les voix des femmes, leur présence active sur le terrain dans le monde entier, leurs exigences et leurs aspirations doivent se traduire par un réel changement. Le monde d'aujourd'hui, qui est aux prises avec des conflits, des guerres et des bouleversements à grande échelle, a besoin d'une représentation accrue des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et pour la promotion de la paix et de la sécurité.

Annexe 56**Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) est un moment important pour le Conseil de sécurité. Il marque le début d'un programme qui, à la fois, a un retentissement énorme sur le terrain et est la source d'un mécontentement permanent. Cependant, nous devons avant tout saluer les efforts déployés par la société civile pour créer et mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et c'est sa voix qui doit être entendue aujourd'hui. Les courageuses manifestantes du Bélarus, qui sont des agentes exemplaires de changement pacifique, sont pour nous une source d'inspiration. Bien que nous constatons des progrès vers une participation pleine, égale et effective des femmes, la participation des femmes aux processus officiels de rétablissement de la paix, par exemple, reste limitée. De nombreux accords de paix ne comportent pas de dispositions qui donnent une voix suffisante aux femmes et qui répondent de manière adéquate à leurs besoins en matière de sécurité et de consolidation de la paix. Par ailleurs, nous encourageons le Conseil de sécurité à inviter plus systématiquement des experts féminins.

Pour contribuer à renforcer davantage le pilier participation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Liechtenstein a chargé le Georgetown Institute for Women, Peace and Security de mener un projet de recherche sur l'incidence de la participation des femmes aux forces armées étatiques sur le respect du droit international humanitaire.

Pour permettre aux femmes d'être des agentes de changement et de contribuer à un monde plus pacifique, viable et prospère, nous devons créer un environnement qui soit favorable, inclusif et exempt de discrimination et de normes et attitudes sociales injustes. L'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies est essentielle à cette fin, tout comme la création de synergies avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif de développement durable no 5.

Nous regrettons profondément les tentatives des membres du Conseil de sécurité lui-même visant à affaiblir les normes relatives aux droits de l'homme internationalement reconnues et à faire reculer les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette régression est particulièrement inquiétante en cette période de pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui touche les femmes et les filles de manière disproportionnée. La pandémie a exacerbé les inégalités préexistantes et a été la cause de la pandémie de l'ombre qui touche les femmes et les filles en particulier, poussant les femmes hors du marché du travail, privant les filles et les jeunes femmes de leur droit à l'éducation et aggravant la crise de la violence domestique.

Les rapports de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés répertorient les viols, l'esclavage sexuel et d'autres formes de violence sexuelle d'une gravité comparable visant les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans un grand nombre de situations de conflit, dont une grande partie sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les stéréotypes sexistes néfastes et les dynamiques de pouvoir abusives sont la cause profonde de la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui touche les femmes et les filles de manière disproportionnée. Cependant, ces mêmes stéréotypes nuisent également aux hommes et aux garçons et entraînent souvent une non-dénonciation des infractions, comme le montre également l'organisation de défense des droits de la personne All Survivors Project,

basée au Liechtenstein. La résolution 2467 (2019) et son approche globale axée sur les personnes rescapées constituent une avancée importante dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En période de quarantaine, de confinement et autres restrictions à la circulation découlant de la pandémie de COVID-19, il est particulièrement important de veiller à ce que les personnes ayant subi des violences sexuelles liées à des conflits aient accès aux mécanismes de communication de l'information et aux services nécessaires. En plus d'assurer la mise en œuvre de la résolution 2467 (2019), nous exhortons le Conseil à inclure la violence sexuelle liée aux conflits comme critère de désignation dans les régimes de sanctions ciblées.

Nous sommes fermement convaincus qu'il ne peut y avoir de paix sans justice ni de justice sans paix, et qu'il ne peut y avoir de justice sans justice pour toutes les femmes. Les inégalités structurelles, la discrimination et la pauvreté entravent bien trop souvent l'accès des femmes à la justice, notamment aux processus de justice transitionnelle. Nous remercions la Belgique du rôle moteur qu'elle joue au sein du Conseil sur ce sujet, et nous espérons que le Conseil s'accordera sur un résultat qui aura l'égalité des sexes comme dimension essentielle. Pour édifier des sociétés pacifiques, justes et ouvertes, comme le prévoit l'objectif de développement durable no 16, il faut améliorer l'accès des femmes à la justice, du niveau local au niveau national, mettre en place des systèmes juridiques et judiciaires tenant compte des questions de genre et promouvoir la participation accrue des femmes au secteur de la justice, notamment au lendemain des conflits, grâce à des mécanismes de justice transitionnelle et à des processus de réparation. Nous saluons ONU-Femmes et les organisations de la société civile, telles que l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, pour l'action importante qu'elles mènent à cet égard.

Annexe 57**Déclaration de la Mission permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Le Luxembourg remercie la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que tous les intervenants qui ont enrichi le débat par leur expérience et leur expertise.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité par le Conseil de sécurité. Cette résolution représente une étape clef dans la reconnaissance de la participation active et réelle des femmes à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité comme condition indispensable pour la réalisation d'une paix durable. L'agenda femmes et paix et sécurité s'appuie sur le constat qu'il existe une forte corrélation entre l'inégalité des genres et le risque de conflit, de même qu'un lien fort entre la sécurité individuelle et le respect des droits humains des femmes et la paix internationale.

Si en l'espace de 20 ans, des avancées notables ont été réalisées en matière d'égalité des genres, le contexte lié à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exposé la fragilité de ces acquis et le risque d'une régression en matière de droits des femmes.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/946) met en évidence des lacunes dans la mise en œuvre de l'agenda femmes et paix et sécurité. Il souligne également la nécessité d'assurer un financement stable et continu des engagements pris.

Il incombe à tous les États de continuer à appuyer politiquement et financièrement les droits humains des femmes, l'égalité entre les genres et la participation active et réelle des femmes à tous les niveaux pour contribuer à la mise en œuvre effective de l'agenda femmes et paix et sécurité – que ce soit dans le cadre des négociations de budgets ou de mandats du Conseil de sécurité, au sein d'organisations régionales ou à travers leurs politiques nationales. À cet égard, le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne (annexe 38), et contribuera à la mise en œuvre des engagements qu'elle a présentés.

Le Luxembourg continue de mettre en œuvre de manière active son plan d'action national femmes et paix et sécurité 2018-2023 en concertation avec la société civile. Nous continuons également à financer des projets et des initiatives visant à combattre les violences sexuelles et sexistes et à lutter contre l'impunité, notamment à travers une stratégie de prise en compte systématique de questions de genre dans le cadre de notre aide publique au développement, qui s'élève à 1 % de notre revenu national brut. Le Luxembourg figure parmi les 20 principaux contributeurs en chiffres absolus à ONU-Femmes et soutient le travail de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de la politique étrangère féministe de notre gouvernement luxembourgeois. Cette politique promeut les droits humains des femmes, qu'il s'agisse des droits politiques, économiques et sociaux ou des droits sexuels et reproductifs, de même que la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux. L'égalité des genres constitue également une des thématiques prioritaires que le Luxembourg cherchera à promouvoir s'il est élu au Conseil des droits de l'homme pour le mandat 2022-2024.

Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif de redoubler d'efforts pour faire progresser l'agenda femmes et paix et sécurité sur le plan national et au sein des institutions multilatérales. Le Conseil de sécurité peut compter sur l'engagement et la détermination du Luxembourg pour agir en ce sens.

Annexe 58

Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Malte remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous remercions également le Secrétaire général de son message, et les intervenantes d'avoir partagé leurs précieuses connaissances et données d'expérience.

Malte s'associe à la communauté internationale pour commémorer cette date importante. La résolution 1325 (2000) met en avant le principe selon lequel les femmes et une prise en compte des questions de genre sont cruciales pour une paix durable, et cet anniversaire nous donne l'occasion de réfléchir sur les 20 dernières années et sur la manière dont nous continuons de faire fond sur ce que nous avons déjà réalisé.

Il est impératif que les femmes participent à tous les stades du processus de paix, des négociations de paix à la consolidation de la paix, et ce à tous les niveaux. Les femmes sur le terrain ont une perspective particulière et leurs vues doivent être dûment prises en compte et incorporées concrètement. Les processus de paix auxquels les femmes participent sont susceptibles d'être plus efficaces et d'avoir des résultats plus pérennes. Sans les femmes, il n'y a pas de paix.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé les inégalités existantes et mis au jour d'autres vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques. Les informations faisant état d'une augmentation de la violence contre les femmes et les filles dans le monde, en particulier dans les zones touchées par des conflits et dans les contextes fragiles, touchés par des crises humanitaires et des conflits armés, sont particulièrement préoccupantes. Même si la situation semble redoutable, des solutions sont disponibles et accessibles. Il est crucial que les États continuent de respecter et d'honorer pleinement les obligations et les engagements existants en vue de réaliser l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes, en leur permettant d'exercer pleinement et sur un pied d'égalité leurs libertés et leurs droits fondamentaux. Il importe également de renforcer l'action des femmes et de garantir la participation pleine, effective et véritable des femmes aux processus de prise de décisions à tous les stades, en prenant en compte les questions de genre à tous les niveaux. La promotion du rôle de chef de file des jeunes femmes changera non seulement le cours de leur avenir, mais également celui de leurs communautés.

Malte reste attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en réalisant l'égalité des genres et en autonomisant les femmes et les filles. Malte a ratifié la Convention d'Istanbul en 2014 et la loi de lutte contre la violence de genre et la violence domestique est entrée en vigueur en 2018. En 2017, un conseil consultatif pour les droits des femmes a été créé en vue de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et la société civile et de promouvoir l'égalité dans tous les aspects des processus gouvernementaux. Le Gouvernement maltais a également lancé une stratégie et un plan d'action contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique. Le taux d'emploi des femmes est passé de 54,3 % en 2014 à 66,1 % en 2019, soit une augmentation de 11,8 points.

L'année dernière, Malte a adhéré au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a représenté un des engagements qu'elle a pris en avril 2019 durant l'événement parallèle de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuons par ailleurs de mener des campagnes de sensibilisation sur les questions concernant les

femmes et la paix et la sécurité aux niveaux local, régional et multilatéral. En outre, Malte a nommé sa première Ambassadrice pour les femmes et la paix et la sécurité, S. E. M^{me} Cecilia Attard-Pirota, prouvant ainsi son ferme attachement à cette cause.

Malte est également fière d'être sur le point d'honorer son deuxième engagement, à savoir le lancement de son premier plan d'action national dans prochaines heures. Son élaboration a nécessité des efforts et une réflexion intenses, et nous attendons avec impatience son lancement officiel, qui sera suivi de sa mise en œuvre. C'est le défi réel qu'il faut relever : traduire nos paroles par des actes. Toutefois, avec l'appui des acteurs locaux compétents, et en apprenant de nos partenaires internationaux et de leurs meilleures pratiques, nous réussirons.

La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas une tâche qui incombe uniquement aux femmes et aux filles. Les hommes et les garçons doivent eux aussi être amenés à participer, car ils bénéficieront également de la réussite de ce programme.

Annexe 59**Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous nous félicitons des quelques progrès significatifs que nous avons accomplis en vue de garantir le rôle des femmes en tant qu'acteurs clefs de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un objectif qui reste à atteindre alors que la pandémie dilue les progrès modestes accomplis, car elle a un impact disproportionné sur les femmes et les filles, qui restent confrontées à la discrimination, à la marginalisation et à l'exclusion. Nous sommes préoccupés par le fait qu'en raison de divers facteurs culturels, sociaux et économiques, la participation effective des femmes aux processus de paix reste extrêmement limitée, comme par exemple dans le cadre du dialogue entre les parties afghanes.

Les inégalités de genre, la montée du militarisme, la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'extrémisme violent sont autant de facteurs qui sont à l'origine de conflits armés. Le seul moyen de garantir la viabilité des processus de paix est donc de veiller à ce qu'ils soient inclusifs, avec la participation des femmes. Sinon, les conflits armés continueront de se prolonger et d'exacerber la violence sous toutes ses formes, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui a des conséquences dévastatrices sur la vie des femmes et des filles. À cet égard, nous saluons les progrès accomplis sur le plan normatif, notamment l'ajout au Traité sur le commerce des armes de dispositions visant à ce que lorsque les États exportateurs d'armes autorisent une vente, ils se posent la question de savoir si ces armes pourraient être utilisées pour commettre des actes graves de violence fondée sur le genre et de violence contre les femmes et les enfants.

Nous reconnaissons le rôle essentiel de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme, et nous convenons qu'il faut accorder une protection spéciale aux femmes qui défendent les droits de la personne et œuvrent à la consolidation de la paix, car elles risquent leur vie en dépit des menaces et de l'intimidation croissantes dont elles font l'objet en raison du travail qu'elles font.

Le Conseil ne doit pas se contenter d'aborder cette question de manière isolée. Si nous avons constaté des progrès à cet égard, nous jugeons préoccupant qu'en 2019, le nombre de dispositions sur cette question figurant dans ses décisions a diminué. Nous devons inverser cette tendance, car ce n'est qu'en intégrant de manière systématique et transversale les questions de genre aux décisions, aux mandats et aux travaux des organes subsidiaires que nous obtiendrons des résultats concrets sur le terrain.

Certaines considérations qui guideront la participation du Mexique au Conseil de sécurité seront les suivantes.

Premièrement, les femmes et les filles doivent être au cœur des initiatives de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix, en basant les mandats et les stratégies de cet organe sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, pour garantir la protection de tous les droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit et de crise humanitaire.

Deuxièmement, il faut garantir la participation pleine, égale et significative des femmes, en particulier lorsqu'elles sont membres de groupes marginalisés tels que les réfugiés, les migrants, les populations autochtones, les personnes handicapées, la

communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), les jeunes et les femmes qui résident dans des zones rurales, dans tous les domaines de l'action pour la paix et la sécurité internationales, notamment la prévention des conflits, les processus de paix et leur mise en œuvre, les accords de cessez-le-feu et les missions politiques spéciales, en soulignant leur rôle en tant qu'agents actifs de la consolidation de la paix, et pas simplement leur statut de victimes des conflits armés.

Troisièmement, il faut augmenter le nombre de femmes représentantes de la société civile et artisanes de la paix qui participent aux réunions du Conseil de sécurité et de prendre en compte leurs recommandations sur des situations de conflit spécifiques.

Quatrièmement, il faut s'appuyer plus concrètement sur les travaux du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité pour ce programme, en invitant ses Coprésidents à participer à l'examen de situations spécifiques et du programme thématique du Conseil.

Le Mexique présentera cette année son premier plan d'action national et, en tant que participant au Forum Génération Égalité, qui se tiendra en 2021, il a promu la création du Mécanisme pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, qui contribuera également à la mobilisation de fonds.

Nous réitérons notre engagement à accroître sensiblement la participation des femmes mexicaines en uniforme aux opérations de paix et à améliorer leur formation. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2538 (2020), et nous appuyons l'appel lancé récemment par le Secrétaire général quant à la transformation du secteur de la paix et de la sécurité par les femmes. La mise en œuvre de ce programme, que nous avons élaboré au cours des deux dernières décennies, est une tâche collective, et tous les acteurs doivent être tenus de rendre des comptes à cet égard.

En cette année où nous célébrons également le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing, nous réaffirmons notre engagement sans faille en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et des filles, et nous ne tolérerons aucun recul en la matière ni aucune tentative visant à affaiblir ce programme.

Annexe 60

Déclaration de M^{me} Milica Pejanović Đurišić, Représentante permanente du Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Monténégro s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne (annexe 38). En outre, en tant que membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, le Monténégro s'associe à la déclaration présentée par le Canada au nom de ce groupe composé de 63 États (annexe 27).

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité qui, pour la première fois, a reconnu le rôle de premier plan que les femmes jouent en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales et leur contribution à la prévention des conflits, au maintien de la paix, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Aujourd'hui, la situation des femmes et des filles dans les zones touchées par des conflits s'est détériorée du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Par conséquent, leur représentation dans les processus de consolidation et de maintien de la paix et de lutte contre la pandémie de COVID-19 est plus importante que jamais.

Le Monténégro est très attaché à l'application de toutes les résolutions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Le Gouvernement monténégrin a démontré sa détermination à s'occuper de cette question au niveau national en adoptant, en 2019, son deuxième plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), pour la période 2019-2022. Ce plan d'action définit clairement des mesures et des actions visant à intégrer les questions de genre dans les processus de réforme de la défense, en vue de réaliser trois priorités, à savoir une participation accrue des femmes aux processus de prise de décision et de maintien de la paix, la protection des femmes et des filles dans les zones de conflit et la prise en compte des questions de genre et une formation en la matière dans les opérations de maintien de la paix, sans oublier la mise en place des mécanismes pour l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes.

En outre, le Gouvernement monténégrin est en train de mettre en œuvre son troisième plan d'action sur l'égalité des sexes pour cette période, qui définit des activités à mener en vue d'une intégration plus poussée de la résolution 1325 (2000) dans le secteur de la sécurité. Le cadre stratégique global a été amélioré en rapprochant l'armée des femmes plus jeunes. Au cours de la période à venir, nous comptons mettre l'accent sur une approche multisectorielle en vue de réaliser les objectifs fixés en s'attaquant aux stéréotypes sociétaux liés au genre qui ne concernent pas exclusivement le secteur de la sécurité et de la défense, mais qui touchent tous les segments de la société.

Tout en continuant à mettre en œuvre des politiques visant à accroître le nombre de femmes dans la vie politique, la vie publique et le secteur de la sécurité et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, le Monténégro concentre ses efforts sur l'autonomisation économique des femmes en particulier, grâce à l'exécution de son plan d'action visant à mettre en œuvre la stratégie de développement de l'entrepreneuriat féminin pour la période 2015-2020, qui met l'accent sur les femmes vivant dans les zones rurales et les groupes marginalisés. Par ailleurs, nous sommes pleinement engagés en faveur de la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, car nous sommes conscients que la promotion, la protection et le respect des droits des femmes et des filles ont des répercussions positives et catalytiques sur le développement et le progrès de la société tout entière. Nous sommes convaincus que les sociétés dans lesquelles les femmes vivent à l'abri de la violence et ont un accès égal à l'éducation, aux soins de santé et aux perspectives politiques et économiques sont plus saines, plus prospères et plus pacifiques. Et c'est là notre objectif.

Alors que nous célébrons plusieurs anniversaires cette année – le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies –, il convient d'améliorer la mise en œuvre de tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité, pour promouvoir et protéger les droits des femmes et pour combler les lacunes dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe 61

Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation tient à remercier la Fédération de Russie, Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2020, d'avoir organisé ce débat public sur une question très importante, celle des femmes et de la paix et de la sécurité, à l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui a fait date.

Alors que la communauté internationale célèbre cette année l'adoption de la résolution 1325 (2000) il y a 20 ans, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui proposent une conception novatrice de l'avenir, le soixante-quatrième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, avec sa promesse d'égalité entre les sexes inscrite dans la Charte des Nations Unies, et la cinquième année du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ces anniversaires ne seront malheureusement pas synonymes de triomphe tant que les progrès réalisés jusqu'à présent seront remis en question par une succession de crises et d'urgences, dont les femmes sont souvent les premières victimes. Ces commémorations doivent être l'occasion pour nous tous de réfléchir à ce qui peut être fait pour traduire davantage les engagements pris en mesures concrètes. Le cadre normatif est déjà en place, il reste à le mettre pleinement en œuvre.

La pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité exige le plein respect des quatre piliers sur lesquels reposent la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures, notamment la participation des femmes à la prise de décision et à la consolidation de la paix ; la protection des droits des femmes avant, pendant et après les conflits ; le rôle des femmes dans la prévention des conflits ; et la participation des femmes pendant la phase de règlement des conflits et de relèvement, en tenant compte de leurs besoins particuliers dans le cadre du rapatriement, de la réinstallation, de la réintégration et de la reconstruction.

Convaincu de la contribution importante que les femmes apportent en tant que mécanismes essentiels d'alerte rapide, de leur connaissance des menaces à la sécurité locale et de leur rôle dans la médiation, le Maroc participe activement à un certain nombre d'initiatives, à savoir la promotion de la médiation dans la région méditerranéenne, lancée par le Maroc et l'Espagne ; le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, créé par l'Espagne ; et le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, lancé par l'Italie.

Par ailleurs, le Maroc, en tant que membre actif du Réseau des femmes d'influence en Afrique, a lancé, en décembre 2019, à Casablanca, le chapitre marocain de ce réseau, avec pour objectif de créer un mouvement collectif visant à renforcer le leadership des femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans les sphères politique, économique et publique. Le chapitre marocain du Réseau des femmes d'influence en Afrique concentre ses efforts sur plusieurs aspects, comme l'autonomisation des femmes rurales, la participation à la vie politique, la paix et la sécurité, le leadership des jeunes femmes, l'inclusion financière et la mobilisation sociale. En outre, l'élaboration du plan d'action national du Maroc sur les femmes et la paix et la sécurité est à un stade très avancé.

L'article 19 de la Constitution du Royaume du Maroc souligne que l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental. Ce principe est également énoncé dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume.

Nous donnons corps à la question de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes par l'élaboration et la mise en œuvre d'un large éventail de stratégies, de politiques et de lois, mises en place par les différents départements ministériels et par la société civile, avec pour objectif de prendre systématiquement en compte la problématique femmes-hommes dans tous les domaines.

La question de la place des femmes dans les Forces armées royales ne fait pas exception. En effet, la féminisation de l'armée est une évolution importante des Forces armées royales. Partant du principe que la défense du territoire national incombe aussi bien aux femmes qu'aux hommes, l'intégration de femmes dans les Forces armées royales s'inscrit dans le prolongement des aspirations du Royaume du Maroc.

Les nouvelles dispositions du décret royal n° 1-12-50 du 10 mai 2013, prévoyant un statut spécial pour les officiers des Forces armées royales, consacrent le droit des femmes cadres dans l'armée d'accéder à l'enseignement militaire supérieur, notamment au cours avancé de défense, au cours d'officier d'état-major et au cours d'officier supérieur.

Le Royaume du Maroc, qui est un des grands fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis les années 60, attache une importance particulière à la participation des femmes marocaines aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les Forces armées royales marocaines sont engagées dans une stratégie globale qui comprend notamment l'adaptation des infrastructures existantes pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, des incitations financières et professionnelles pour le recrutement et le déploiement de femmes dans les missions de maintien de la paix, et une vaste réforme du processus de recrutement, qui a permis aux femmes de poursuivre des carrières de commandement dans des unités de combat. Cette réforme conduira sans aucun doute à une nette augmentation de la présence des femmes dans un avenir proche.

Le Royaume du Maroc compte actuellement 44 femmes soldates de la paix déployées à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, au sein du bataillon de déploiement rapide ; cinq femmes officiers d'état-major à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; ainsi que deux observatrices militaires à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous sommes convaincus que ces chiffres augmenteront dans un avenir proche, notamment grâce à la réforme du recrutement.

Enfin, le Royaume du Maroc tient à redire son attachement indéfectible au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et son soutien aux efforts mondiaux pour faire avancer la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, grâce à une approche opportune, solide et orientée vers l'action qui permettra la participation pleine, égale et véritable des femmes à la paix, à la sécurité et au développement. Nous pouvons y arriver si nous stimulons et renforçons la confiance dans les femmes et si nous croyons pleinement à leur potentiel et à leur mérite.

Annexe 62

Déclaration de M. Kyaw Moe Tun, Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons toute confiance en votre sagesse et en vos qualités de dirigeant.

Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2020/946) et sa déclaration.

Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, et les autres intervenantes pour leurs importants exposés.

Le Myanmar se félicite de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous avons été témoins de progrès importants dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et de la sécurité depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a 20 ans. La participation et la représentation véritables des femmes dans le règlement et la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix ainsi que la protection des femmes et des filles en période de conflit armé n'ont jamais été autant à l'ordre du jour.

Il est encourageant de constater une tendance positive dans le nombre de femmes Casques bleus au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées à travers le monde. Cependant, des défis demeurent pour la participation pleine et entière des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) offre au Conseil de sécurité et aux États Membres l'occasion de faire le point sur les réalisations passées, de mettre en évidence les lacunes et d'identifier plus précisément les défis à relever pour faire avancer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Après des décennies de régimes autoritaires successifs, d'isolement et de conflits armés internes permanents, le Myanmar s'efforce inlassablement d'édifier une nation pacifique, prospère et démocratique. Le gouvernement civil a placé l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de ses stratégies nationales de développement en vue d'une société démocratique axée sur l'être humain. Il encourage donc la participation d'un plus grand nombre de femmes à la transition démocratique ainsi qu'au processus de paix en cours.

À cet égard, le Gouvernement du Myanmar a pris les initiatives suivantes pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles et faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le plan stratégique national décennal pour la promotion des femmes 2013-2022 est basé sur les 12 domaines prioritaires du Programme d'action de Beijing et sur les principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, parmi lesquels l'autonomisation des femmes, la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, la participation des femmes à la vie politique et à la fonction publique, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et la prise en compte de la problématiques femmes-hommes.

Le plan de développement durable du Myanmar, adopté en 2018, est un programme complet de réforme des politiques sociales, économiques et environnementales visant à défendre les droits des individus, en particulier des femmes et des filles, et à favoriser l'équité femmes-hommes, la participation accrue des femmes à la politique et à l'économie, et l'inclusion sociale.

Le Myanmar s'est engagé à appliquer une politique de tolérance zéro contre la violence sexuelle, et tient sa promesse. En conséquence, nous avons procédé à des réformes juridiques internes pour mieux protéger les droits des femmes et des filles. À cet égard, une loi sur la prévention de la violence contre les femmes et la protection de ces dernières a été élaborée et sera bientôt promulguée par le Parlement. Cette nouvelle loi renforce la protection des femmes contre toutes les formes de violence, y compris la violence domestique et sexuelle.

Pour prouver qu'il est fermement déterminé à lutter contre la violence sexuelle liée au conflit, le Gouvernement du Myanmar a signé, en décembre 2018, un communiqué conjoint avec l'ONU sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit. Puis, en mars 2019, le Comité national chargé de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit a été créé afin de mettre en œuvre le communiqué conjoint. En outre, avec l'assistance technique de l'ONU, un plan de travail national a été défini.

Par ailleurs, des centres polyvalents de soutien aux femmes et des lignes d'assistance téléphonique permanente ont été mis en place pour fournir aux femmes et aux filles un soutien physique, juridique, psychologique et social. Ils fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) afin de fournir des services essentiels, car les femmes et les filles sont plus vulnérables pendant les périodes de confinement. Les victimes de violences sexuelles bénéficient également d'une allocation financière versée en une seule fois pour leur réinsertion. Afin de faciliter la gestion des cas de violence fondée sur le genre, un nouvel ensemble de règles de base a été élaboré depuis 2019, qui s'appuie sur une approche centrée sur les rescapées. Des directives cliniques sont également en cours d'élaboration en ce qui concerne les viols.

La loi sur les droits de l'enfant, qui a été adoptée en juillet 2019, criminalise la violence sexuelle et fait obligation au Gouvernement, à la Tatmadaw, c'est-à-dire l'armée, et aux groupes armés de prendre toutes les mesures voulues pour protéger les enfants contre la violence sexuelle.

En outre, le Myanmar soumet des rapports au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes concernant la protection des droits des femmes et la prévention de la violence sexuelle contre les femmes et les filles, et il fait également partie du processus d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

Afin de mettre fin au conflit armé à caractère ethnique et d'ouvrir la voie à une union fédérale démocratique, le Gouvernement convoque depuis 2016 la Conférence de Panglong du XXI^e siècle ou Conférence de paix de l'Union. Même au beau milieu des formidables défis causés par la pandémie COVID-19, le Gouvernement a réussi à convoquer la quatrième session de la Conférence de paix de l'Union, en août 2020, pour faire avancer le processus de paix.

La perspective de genre étant un élément important du processus, elle est intégrée dans l'Accord de cessez-le-feu national, signé en 2015. Lors de la troisième session de la Conférence de la paix de l'Union, ou Conférence de Panglong du XXI^e siècle, quatre accords sur l'égalité des genres ont été inclus dans le principe de base du secteur politique de la partie II de l'Accord de l'Union. Le Gouvernement encourage également la participation significative des femmes au processus de paix.

Il met en œuvre le Plan d'action pour la promotion des femmes, la paix et le développement dans les États de Kayin, Kayar et Mon (2020-2022), conformément à la résolution 1325 (2000).

En réponse à l'appel du Secrétaire général pour un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie, la Tatmadaw (armée) a annoncé un cessez-le-feu national de trois mois, du 10 mai au 31 août 2020, qui a été prolongé à deux reprises, jusqu'à la fin octobre, pour aider à lutter contre la pandémie de COVID-19. Ce cessez – le-feu unilatéral s'applique à toutes les zones de conflit à l'exception de celles où des groupes terroristes se sont positionnés.

En matière de responsabilisation, la Commission d'enquête indépendante a présenté son rapport final au Président en janvier de cette année. Le rapport s'est basé sur des entretiens avec près de 1 500 témoins et a abouti à des conclusions et des recommandations pour une enquête et des poursuites supplémentaires. Le Procureur général dirige l'organe d'enquête et de poursuite pénale chargé de mener des enquêtes sur les auteurs de crimes et de les poursuivre sur la base des conclusions de la Commission d'enquête indépendante.

L'armée a également mis en place un tribunal d'enquête pour examiner les allégations de violations des droits de l'homme pendant les opérations de sécurité dans l'État rakhine. Il y a eu trois cours martiales. En outre, une enquête sur les éventuels schémas de violations plus larges dans le nord de l'État rakhine en 2016 et 2017 a été ouverte. Ces schémas plus larges pourraient inclure une distinction inadéquate entre les civils et les combattants de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan, l'utilisation disproportionnée de la force, l'incapacité à empêcher le pillage des biens et la destruction, ou des actes de déplacement forcé de civils.

Malgré tous les défis considérables auxquels il est confronté, le Gouvernement du Myanmar s'est engagé à renforcer les droits de l'homme pour tous ses citoyens, en particulier les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les filles.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre engagement à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue d'atteindre les objectifs nationaux ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous continuerons à nous engager et à travailler de manière constructive avec les organismes compétents des Nations Unies pour atteindre notre objectif commun en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe 63**Déclaration de M. Neville Melvin Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Namibie vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur la question des femmes et de la paix et la sécurité. Nous sommes encouragés, comme toujours, par le soutien massif accordé à ce débat public.

Lorsque la Namibie a fait campagne pour devenir membre du Conseil de sécurité en 1998, elle était déterminée à apporter une contribution positive et durable à la paix internationale. À l'époque, la Namibie n'était indépendante que depuis huit ans, et notre expérience de la lutte de libération a certainement influencé la décision de poursuivre des politiques progressistes pour le maintien de la paix mondiale.

Pendant la lutte de libération de la Namibie, les femmes ont joué divers rôles importants et n'étaient pas nécessairement considérées comme des victimes ou comme ayant toujours besoin de protection. Dès le début, il a été reconnu que les femmes pouvaient contribuer au mouvement de libération en tant qu'enseignantes, médecins et combattantes, et qu'elles pouvaient certainement prendre place à la table des négociations de paix. Les femmes namibiennes en exil ont joué leur rôle en attirant l'attention de la communauté internationale sur la situation coloniale en Namibie, et se sont engagées avec divers partenaires, dont l'ONU.

Il s'en est suivi qu'au moment où la Namibie a rejoint le Conseil de sécurité en 1999, nous étions prêts à introduire le concept historique selon lequel les femmes peuvent et doivent contribuer aux processus de paix. Cette idée était fondée sur l'expérience des femmes dans la lutte de libération et s'appuyait également sur les expériences régionales et internationales des femmes. Bien qu'à l'époque, ce programme n'ait pas été le plus populaire, la Namibie a réussi à obtenir le soutien de la société civile, des organisations de femmes et de nombreux États Membres, et en octobre 2000, sous la présidence de la Namibie, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

La résolution 1325 (2000) a officiellement attiré l'attention du monde entier sur les contributions non reconnues, sous-utilisées et sous-évaluées des femmes à la prévention de la guerre, à la consolidation de la paix et à la reconstruction des sociétés après un conflit. L'ONU a reconnu que la protection des femmes et la prévention de la violence contre les femmes et les enfants ne pouvaient plus être laissées aux seuls hommes.

À l'époque, nous avons envisagé que le programme serait adopté par tous les gouvernements et que, globalement, nous verrions une augmentation de la participation des femmes au maintien et au rétablissement de la paix et à la prise de décision générale au niveau politique.

En effet, l'objectif de base a été atteint. En Namibie, diverses politiques et autres cadres législatifs ont été promulgués, tels que la politique de défense de 2010, le plan d'action des Forces de défense namibiennes pour l'intégration de la dimension de genre 2000-2005, la politique nationale pour l'égalité des sexes 2010-2020 et, plus récemment, le premier plan d'action national de Namibie sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a été lancé en 2019.

Ces cadres et politiques se sont traduits par des gains tangibles pour les femmes dans le secteur décisionnel et sécuritaire. Avec une représentation de 23 %, la Namibie est l'un des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe où la proportion de femmes dans les forces de défense est la plus élevée.

Au niveau régional, l'Union africaine (UA) a été le fer de lance de plusieurs initiatives, notamment le lancement du cadre continental pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a constitué une étape importante pour faire progresser la réalisation des objectifs de transformation de la résolution 1325 (2000) en Afrique. Ce cadre démontre l'engagement continu de l'UA à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. En outre, plus de 30 pays africains ont adopté à ce jour des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité.

Cependant, ces gains ne sont pas suffisants, il y a encore du travail à faire, non seulement au niveau national mais aussi au niveau mondial. Comme la maladie à coronavirus (COVID-19) continue de se propager, elle constitue une menace encore plus grave dans les zones de conflit. La lutte contre le virus ne doit pas nous détourner de la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ni permettre l'impunité pour les violations de cette politique. Dans le contexte d'un conflit, notre appel à l'action doit donc être de veiller à ce que, alors que nous concentrons et apportons toute notre énergie à la lutte contre la COVID-19, nous devons encore garder un regard lucide sur les opérations de maintien de la paix.

La pièce manquante pour la poursuite de la mise en œuvre est la volonté politique. Nous devons élaborer des stratégies visant à promouvoir la participation des femmes à la prise de décision, notamment en nous engageant auprès des systèmes électoraux nationaux et des partis politiques afin d'offrir des conditions de concurrence égales aux femmes candidates. Il est également nécessaire de soutenir le développement du leadership chez les femmes et les filles afin de les aider à cultiver leur potentiel politique et leurs compétences professionnelles.

Il est nécessaire d'intégrer davantage la dimension de genre dans la planification et la budgétisation nationales dans le cadre de nos stratégies visant à former les fonctionnaires nationaux à l'exécution des plans et des programmes, et à renforcer ainsi les capacités des femmes à réclamer des postes de décision et un leadership politique en général.

En outre, nous devons élargir l'espace de participation des femmes aux processus de paix, notamment en formant des femmes médiatrices et en préconisant des mesures d'égalité des sexes, qui sont essentielles aux politiques et pratiques de sécurité. À cette fin, la Namibie ouvrira le 31 octobre 2020 le centre international pour les femmes dans la paix et la sécurité, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Le centre se concentrera, entre autres, sur les aspects de la médiation et des négociations liés à la recherche, ainsi que sur le renforcement des capacités et le soutien aux femmes sur les questions liées à la violence fondée sur le genre.

Annexe 64**Déclaration de M. Amrit Bahadur Rai, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui pour commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général de son rapport circonstancié (S/2020/946) et les intervenantes de leurs exposés.

L'année 2020 est l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés sur cette question depuis que le Conseil de sécurité a reconnu son importance en 2000. La résolution phare a consacré pour la première fois l'importance que revêt la participation des femmes aux efforts de rétablissement et de consolidation de la paix. Elle a également ouvert la voie à neuf autres résolutions qui accordent une juste place au rôle crucial joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, tout en abordant les différentes dimensions des conflits qui les touchent. Si elles sont appliquées sérieusement, ces résolutions sont porteuses de la transformation nécessaire pour favoriser l'autonomisation et l'égalité des femmes sans les laisser de côté.

La pandémie actuelle frappe de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans des zones fragiles et touchées par des conflits. En outre, une pandémie cachée de violence fondée sur le genre prend de l'ampleur, et les femmes sont exclues et marginalisées de tous les domaines de décision, y compris dans le cadre des efforts de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et des activités de relèvement. Ensemble, ces problèmes mettent en péril les décennies de progrès réalisés en matière de droits des femmes et d'égalité.

Comme l'a déclaré le Président de notre pays à l'occasion de la réunion de haut niveau sur Beijing+25 le mois dernier,

« [n]ous ne pouvons permettre que la pandémie freine nos progrès. Il est nécessaire de garantir des soins médicaux en temps utile, l'égalité d'accès aux vaccins et des plans de relance solides qui prennent en compte les besoins économiques et sociaux des femmes et des filles ».

Le Népal apprécie à sa juste valeur la force exemplaire dont font preuve les femmes de divers horizons dans la lutte contre la COVID-19 au sein de leurs communautés. Nous saluons, en particulier, l'abnégation des femmes œuvrant à la consolidation et au maintien de la paix qui enseignent aux communautés locales comment contenir et prévenir la propagation de la COVID-19 tout en s'acquittant de leur mandat de maintien de la paix. Cela prouve que, pendant la crise, nous avons besoin de plus de dirigeantes, d'artistes de la paix et de femmes Casques bleus.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) par le Conseil, le Népal appuie activement la cause des femmes et de la paix et de la sécurité. Le Népal est le premier pays d'Asie du Sud et deuxième pays d'Asie en général à adopter, en 2011, un plan d'action national pour mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Nous avons fait des efforts explicites pour adapter notre plan au contexte local et intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les institutions gouvernementales. Le plan d'action national du Népal est un exemple de processus transparent, inclusif et participatif qui associe de près les victimes de conflits et les organisations de la société civile. Cette expérience a été largement partagée avec les pays de la région et au-delà.

Le Népal a arrêté un projet de plan d'action national triennal pour une deuxième phase. Ce projet s'appuie sur les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan d'action national de la première phase. Il comprend un cadre

pour le suivi, l'établissement des rapports et l'évaluation, ainsi qu'une ventilation budgétaire pour les différentes composantes, stratégies et activités. Il s'intègre bien dans les politiques nationales et sectorielles qui prévoient des mesures d'application à l'échelon local. Après son adoption, le deuxième plan d'action national sera également adapté aux contextes provincial et local.

Pour terminer, je tiens à exprimer la volonté du Népal de partager son expérience et les enseignements tirés de la participation constructive des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation et au maintien de la paix.

Annexe 65

Déclaration de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe pleinement à la déclaration présentée par la délégation canadienne au nom de 63 États membres du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27) et à la déclaration fournie par la Délégation de l'Union européenne (annexe 38).

Aujourd'hui, nous réfléchissons aux progrès réalisés depuis l'adoption, il y a 20 ans, de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Le mois dernier, de nombreuses manifestations intéressantes et éclairantes se sont tenues à l'appui de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En raison de la maladie à coronavirus, elles se sont déroulées en ligne. Si nous n'avons pas pu nous réunir en présentiel, un espace inclusif a été créé auquel ont participé des personnes du monde entier – représentants de gouvernements, de la société civile, de laboratoires d'idées et d'institutions universitaires –, chacune ayant une histoire à raconter, des connaissances et des expériences à partager.

Ces dialogues nous seront également utiles dans les années à venir, car ils nous montrent comment nous devons travailler de concert pour défendre, améliorer et mettre en œuvre dans leur intégralité tous les piliers du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons progressé ensemble, nous avons obtenu des résultats, grands et petits, et nous avons pu changer des vies pour le mieux, du moins pour certaines.

Toutefois cela ne suffit pas. Seule une fraction des accords de paix contient des dispositions sur le genre, et même lorsqu'ils comprennent des dispositions spécifiques sur cette question, leur mise en œuvre s'est avérée difficile. En outre, aux Pays-Bas, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la participation des femmes à la politique, à la paix et à la sécurité. En 2020, environ 32 % des membres du Parlement néerlandais sont des femmes. Les soldates représentent actuellement 10 % des forces armées, et sur 77 militaires de haut rang – ceux qui ont le grade de général – on ne compte que deux femmes.

Le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946) a clairement montré une fois de plus que la communauté mondiale n'a pas été en mesure de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité d'une manière qui changerait comme il se doit la vie de toutes les femmes et les filles. L'inégalité des sexes est en soi un facteur d'instabilité et de conflit ; il faut donc l'aborder comme une cause profonde de conflit. Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, doivent pouvoir participer et s'impliquer. Elles ont également le droit de vivre sans crainte et de dire comment elles voudraient participer à la réalisation de la paix et contribuer au développement et à la reconstruction de leur communauté, de leur pays et au-delà.

Nous devons intensifier nos efforts pour maintenir le thème des femmes et de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour politique, tant au niveau national qu'international, afin de changer la donne sur le terrain. Je voudrais faire part de certains de nos efforts, priorités et défis, afin que nous puissions apprendre les uns des autres et améliorer notre façon de travailler.

En ce qui concerne l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des politiques, le Royaume des Pays-Bas adoptera à la fin de cette année son quatrième plan d'action national, axé sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) pour la

période 2021-2025. Dans les plans d'action nationaux antérieurs, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage restaient des domaines à améliorer. Dans notre prochain plan, nous suivrons et évaluerons mieux nos efforts, en utilisant un cadre solide de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, clairement relié aux indicateurs convenus au niveau international. Notre nouveau plan comprendra également une priorité nationale. Le Gouvernement néerlandais devra répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles migrantes et réfugiées. L'intégration de la dimension de genre est également essentielle dans le quatrième plan d'action national, afin de renforcer les compétences en la matière et d'utiliser une analyse de conflit tenant compte de cette question dans la planification stratégique et l'allocation des ressources et des programmes.

Enfin, comme dans les plans d'action nationaux précédents, une coopération étroite entre les institutions gouvernementales et la société civile reste au cœur de l'approche néerlandaise du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À titre prioritaire, dans le cadre de notre politique dans ce domaine, le Royaume des Pays-Bas est déterminé à continuer de plaider à l'international pour les droits des femmes et l'égalité des genres, en accordant une attention particulière à la santé sexuelle et procréative et aux droits y relatifs, à la participation et au leadership des femmes dans les processus de paix, et à l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques liées à la paix et la sécurité. Dans nos efforts pour prévenir et combattre la violence sexuelle en temps de conflit, l'approche axée sur les survivantes reste un principe directeur, y compris en matière de santé sexuelle et procréative, de santé mentale et de soutien psychosocial, et d'accès à la justice.

Les nouvelles crises mondiales, comme la crise climatique et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont des répercussions négatives graves sur les acquis obtenus en matière d'égalité des genres et de statut des femmes et des filles. Ces dernières sont les plus touchées par les tensions socioéconomiques et la charge due aux soins prodigués, et elles sont confrontées à une violence accrue au sein du foyer. Dans un contexte mondial en mutation, le savoir-faire et la résilience locaux, y compris le rôle des organisations locales de femmes (localisation), sont indispensables.

Pour terminer, la difficulté désormais est d'utiliser explicitement le potentiel de transformation qui se fait jour après les crises et les conflits et de reconstruire en mieux, en mettant un accent spécifique sur les organisations de défense des droits des femmes et la création d'un mouvement.

Annexe 66**Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous tenons à remercier la Fédération de Russie, Présidente du Conseil de sécurité ce mois, d'avoir organisé ce débat public à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui a établi le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, auquel le Pérou attache une grande importance. Nous tenons également à remercier de leurs exposés très utiles le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe et la Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes, l'Ambassadrice de bonne volonté d'ONU-Femmes, la Conseillère pour les questions de violence sexuelle et de violence de genre de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, et la Directrice générale de la Women and Children Legal Research Foundation.

Nous saluons et célébrons spécifiquement cet important anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) car il a marqué une étape importante au sein du Conseil, en reconnaissant les femmes comme des actrices importantes de la construction de la paix et de la sécurité internationales. C'est un anniversaire spécial aussi parce qu'il coïncide avec celui de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, élément charnière des droits des femmes et des filles qui prend acte du rôle fondamental des femmes dans nos sociétés et énonce un programme d'action en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres, tout en envisageant un monde dans lequel les femmes puissent pleinement exercer leurs libertés et leurs droits.

Pour le Pérou, les priorités relevant de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes sont fondamentales. C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons fait de grands efforts pour améliorer la jouissance et l'exercice des droits de toutes les femmes, les adolescentes et les filles. Dans ce cadre, le Pérou est attaché au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui inclut l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des genres afin, entre autres, de garantir la participation pleine et effective des femmes aux différents processus et instances décisionnels, à tous les niveaux de nos sociétés, y compris s'agissant des aspects liés à la paix et à la sécurité internationales. Cet attachement s'est exprimé dans les travaux que nous avons effectués lors de notre récent mandat au Conseil de sécurité, au sein du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, que le Pérou a eu l'honneur de coprésider avec l'Allemagne. Nous tenons également à souligner notre appui au multilatéralisme et à l'état de droit, principes fondamentaux de la communauté internationale.

Pour assurer une paix durable, l'importance de tenir compte des femmes et de leurs perspectives concernant les processus de paix est indéniable. Toutefois, malgré ce constat, les faits montrent que nous devons redoubler d'efforts pour assurer la participation effective, pleine, égale et concrète des femmes, compte tenu de leur double dimension à cet égard, elles qui sont des artisans actifs de la paix et qui en bénéficient également.

Si nous voulons accélérer la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables, nous devons garantir la participation de tous les acteurs concernés, y compris les femmes. Mais il ne faut pas se contenter d'une simple participation ; cette dernière doit être significative et intervenir sur un pied d'égalité et à tous les niveaux de décision. Nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'à présent, mais nous devons continuer d'avancer et de consolider le rôle véritable des femmes, en vue de parvenir

à l'égalité des genres et à leur pleine autonomisation. D'autre part, nous constatons que la diversité des femmes n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur. Les femmes ne constituent pas un groupe monolithique et homogène et, en conséquence, leur diversité, leurs spécificités et leurs besoins particuliers doivent être reconnus et pris en considération. Cela aura une incidence positive marquée sur l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le rôle important que les femmes jouent dans tous les domaines de nos sociétés est primordial. La maladie à coronavirus (COVID-19) l'a illustré, puisqu'il est prouvé que 70 % de tous les travailleurs de la santé et assistants sociaux en première ligne de la lutte contre la pandémie sont des femmes. Néanmoins, les inégalités et les lacunes sont toujours manifestes. À cet égard, l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décision est très importante, car elle permet de rendre visibles leurs besoins et leurs points de vue, ce qui contribue également à éliminer les stéréotypes sur les rôles des femmes. Les faits montrent qu'une participation accrue des femmes aux processus de prise de décision entraîne une moindre propension au conflit. Dans ce contexte, nous ne saurions oublier de mentionner la violence sexuelle et fondée sur le genre, un grave problème que nous, communauté internationale, devons combattre et régler si nous voulons instaurer un monde plus sûr et des sociétés plus inclusives et plus durables, dans l'intérêt non seulement des femmes et des filles, mais de l'humanité tout entière.

C'est sur ces bases que le Pérou oriente son action et promeut la participation des femmes. Nous tenons à souligner que notre pays se classe au cinquième rang des fournisseurs de contingents aux opérations de paix des Nations Unies en termes de pourcentage de femmes déployées, et qu'un nombre important d'entre elles sont des officiers au niveau du commandement.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre appréciation pour le travail important dont s'acquitte le Secrétaire général dans ce domaine, et à faire part de notre engagement ferme à poursuivre notre collaboration avec l'ONU et ses États Membres, de manière proactive et constructive, pour continuer de faire avancer ce programme, dans le prolongement de la nécessité d'instaurer une paix durable et inclusive.

Annexe 67**Déclaration de M. Enrique A. Manalo, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Philippines remercient la présidence russe du Conseil de sécurité pour ce mois d'avoir convoqué cet important débat et les autres membres du Conseil des efforts qu'ils consacrent à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte des travaux du Conseil. Nous remercions également le Secrétaire général et les intervenantes des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Les Philippines estiment que la participation pleine, effective et significative des femmes à tous les stades des processus de paix est essentielle car les femmes jouent un rôle indispensable dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans le maintien et la consolidation de la paix. Ces principes sont consacrés par la résolution 1325 (2000) et les résolutions pertinentes ultérieures.

Les Philippines ont été le premier pays d'Asie à adopter un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Le plan philippin, qui est le fruit d'une collaboration constructive entre le Gouvernement et la société civile, optimise les progrès accomplis au fil des décennies dans le pays en matière de prise en compte des questions de genre. Il a permis aux organismes gouvernementaux et aux administrations locales d'identifier des interventions dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité afin de les intégrer à leurs plans, budgets et rapports d'exécution, conformément à la loi nationale historique, la grande Charte des femmes. Le Plan d'action national 2017-2022 pour les femmes et la paix et la sécurité fournit actuellement un cadre pour la promotion des droits des femmes et de l'exercice de responsabilités par elles dans la consolidation de la paix, le maintien de la paix et les négociations de paix.

En 2014, le Gouvernement philippin a signé un accord de paix avec le groupe rebelle Front de libération islamique Moro, mettant fin à plusieurs décennies de conflit à Mindanao. Le groupe de négociateurs gouvernementaux était dirigé par une femme, Miriam Coronel-Ferrer, qui a été la première négociatrice en chef au monde à signer un accord de paix avec un groupe rebelle.

Les Philippines appuient les travaux du système des Nations Unies visant à intégrer la dimension de genre à tous les aspects de la consolidation de la paix. Le Ministère de la défense nationale a répondu à l'appel lancé par l'ONU en vue d'augmenter la participation des femmes aux opérations de paix des Nations Unies en s'engageant à mettre 30 observatrices militaires/ soldates de la paix à la disposition du Système de préparation des moyens de maintien de la paix de l'Organisation. Nous estimons que les femmes apportent des perspectives uniques en matière de consolidation de la paix et de maintien de la paix, ce qui permet d'améliorer notre connaissance des situations, l'accès aux services essentiels et de renforcer la confiance des communautés locales, entre autres résultats.

En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Ministère philippin de la défense s'efforce d'augmenter le financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, reconnaissant que la pandémie exacerbe les inégalités de genre dans les situations de conflit, de sortie de conflit et de crise humanitaire. Les femmes et les filles sont confrontées à une plus forte incidence de la violence fondée sur le genre, à davantage de difficultés en matière d'accès aux biens et services de base et à un plus grand nombre de violations de leurs droits fondamentaux.

La police nationale philippine est tenue par la loi de mettre l'accent sur le recrutement et la formation de femmes au sein de ce corps dominé par les hommes. La police nationale doit réserver 10 % de ses quotas annuels en matière de recrutement,

de formation et d'éducation aux femmes. Toutefois, au cours des dernières années, le pourcentage de femmes au sein de la police a augmenté de 20 %. En promouvant des enquêtes prenant en compte les questions de genre, la police nationale a été en mesure de créer 2 167 bureaux de protection de la femme et de l'enfant à l'échelle nationale, au sein desquels travaillent 5 774 enquêtrices ayant reçu une formation.

Dans la région, les Philippines appuient les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) visant à incorporer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à ses travaux. Le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN, qui regroupe des dirigeantes de l'ASEAN ayant des compétences dans les divers aspects des processus de paix, notamment la négociation, la médiation, la facilitation et la recherche, constitue une bonne pratique qui pourrait être partagée avec d'autres organisations. L'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, la branche de recherche de l'ASEAN, peut également partager ses pratiques optimales et les enseignements retenus en matière de gestion et de règlement des conflits lorsque des femmes participent aux négociations de paix et aux activités de plaidoyer.

Pour promouvoir le renforcement de la participation des femmes aux activités de maintien de la paix de l'ONU, les Philippines recommandent de nommer des femmes soldats de la paix à des postes clefs à l'ONU, d'élargir les perspectives de formation offertes aux femmes soldats de la paix et d'allouer un certain pourcentage de postes à des femmes soldats de la paix au sein des unités constituées ou des contingents déployés. Les Philippines réitèrent leur attachement à la résolution 1325 (2000) et sont disposées à coopérer avec les partenaires internationaux afin d'atteindre ces objectifs.

Annexe 68**Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Pologne félicite la Russie d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui. Nous nous félicitons que le débat soit axé sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la nécessité de traduire dans la réalité notre engagement commun. Nous tenons à remercier le Secrétaire général, M. Guterres, de son exposé et de son rapport important (S/2020/946). Nous remercions également tous les intervenantes de leurs observations perspicaces, qui incitent à la réflexion.

Nous nous associons aux déclarations de l'Union européenne (annexe 38) et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

En 2000, des femmes courageuses œuvrant à la consolidation de la paix, des médiatrices et des défenseuses des droits de l'homme ont été l'inspiration à la base de la résolution 1325 (2000), qui, pour la première fois de l'histoire, a appelé à promouvoir la participation des femmes à la consolidation et au maintien de la paix. Aujourd'hui, 20 ans après l'adoption à l'unanimité de la résolution 1325 (2000), nous reconnaissons plus que jamais qu'il est urgent de tenir nos engagements. Nous souscrivons pleinement aux paroles du Secrétaire général lorsqu'il affirme que

« la participation pleine, égale et utile des femmes [à notre démarche de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix] est une priorité politique non négociable ».

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été considérablement enrichi au cours des 20 dernières années, notamment en soulignant l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et les filles, les avantages importants que présente le renforcement de la participation des femmes aux processus de paix et la nécessité absolue de lutter contre le fléau de la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre. Il est par ailleurs largement reconnu que les femmes et les hommes ont des expériences différentes pendant et après les conflits, et que les femmes sont confrontées à des problèmes particuliers relatifs à la consolidation de la paix et à la sécurité. Nous admettons que si des progrès ont été réalisés, il reste un écart frappant entre les déclarations et les mesures effectivement mises en œuvre. Qui plus est, les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) menacent réellement les progrès accomplis.

Les faits montrent que la participation des femmes améliore la qualité et la viabilité des processus de paix. Cependant, elles restent largement absentes des négociations. Depuis 1992, les femmes ne représentent que 3 % des médiateurs qui ont participé à la négociation d'accords de paix. L'ONU doit continuer de déployer des efforts résolus pour promouvoir la participation effective des femmes à tous les stades du rétablissement de la paix. Reconnaître l'existence, les compétences, l'influence, les valeurs et les approches des femmes soldats de la paix représente une étape préliminaire importante pour leur permettre d'occuper systématiquement la place qui leur revient de droit à la table des négociations, dans la prise de décisions et la promotion d'un avenir de paix dans le monde entier.

Nous devons également reconnaître que les femmes ne sont pas un groupe homogène et que les femmes qui courent le plus grand risque de marginalisation, notamment les femmes handicapées ou les femmes appartenant à minorités religieuses ou ethniques, doivent participer aux processus de paix. Nous devons faire en sorte que toutes les voix soient entendues. Dans ce contexte, il convient de rappeler que la résolution 2475 (2019), initiée par la Pologne et adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité l'année dernière, appelle tous les États Membres de l'ONU à faire en

sorte que les personnes handicapées, y compris les organisations qui les représentent, soient véritablement associées à l'action humanitaire, à la prévention et au règlement des conflits et aux activités de réconciliation, de reconstruction et de consolidation de la paix.

En outre, la participation effective des femmes aux processus de paix et aux processus politiques en général ne se rapporte pas au nombre de femmes assises autour de la table, mais plutôt aux fonctions de direction qu'elles occupent. Nous devons définir et appuyer des politiques qui renforcent non seulement la voix des femmes, mais également leur accès aux postes de direction dans la prise de décisions en matière de consolidation de la paix. Nous devons également veiller à ce que les femmes jouent un rôle important dans la prise de décisions dès le début des processus de rétablissement de la paix et jusqu'à la création et au développement des institutions locales et nationales. Nous savons que les femmes ont reçu la formation voulue pour ces rôles et qu'elles sont prêtes pour des postes de haut niveau. Nous savons également que les femmes compétentes sont omniprésentes.

Nous appuyons pleinement les initiatives et les programmes qui contribuent à renforcer le rôle que jouent les femmes dans les efforts visant à instaurer durablement la paix et la sécurité. À cette fin, la Pologne est en train de mettre en œuvre son tout premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan d'action national porte sur la période 2018-2021 et est principalement axé sur la participation des femmes à la prévention des conflits et au maintien de la paix, sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à l'aide humanitaire et au développement fourni par la Pologne, sur l'assistance aux victimes des violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits et leur protection, et sur la promotion et le développement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, aux niveaux national et international.

Nous sommes conscients que les plans d'action nationaux ne sont utiles que si les engagements qui y sont énoncés sont effectivement mis en pratique. C'est pourquoi la Pologne s'est engagée, dans les forums internationaux, à introduire des mesures pour traduire en justice les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits et à renforcer les efforts de prévention et la lutte contre l'impunité des soldats de la paix qui se rendent coupables d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Alors qu'elle siégeait au Conseil de sécurité en 2018-2019 en tant que membre non permanent, la Pologne était un fervent défenseur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En conséquence, la protection des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants, reste l'une des priorités de la Pologne pour la période 2020-2022 en sa qualité de membre du Conseil des droits de l'homme.

La participation des femmes soldats aux missions de maintien de la paix des Nations Unies est notre priorité. La Pologne promeut activement les politiques qui s'attaquent aux obstacles potentiels auxquels se heurtent les femmes soldats en matière de recrutement, de participation et de portée de leur engagement dans les opérations de paix. Depuis qu'elle a commencé à participer à nouveau aux opérations de maintien de la paix en 2019, la Pologne accorde une attention particulière à une affectation significative et appropriée des femmes soldats dans notre contingent au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En 2020, le niveau de participation des femmes polonaises à la FINUL a atteint environ 10 %, un taux bien supérieur à la moyenne de 5 %.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'une des priorités de l'aide humanitaire et de l'aide au développement de la Pologne. Dans ce domaine, la Pologne met l'accent sur la protection des femmes contre les violences sexuelles liées au conflit. Nous poursuivons ces objectifs avec l'appui d'ONU-Femmes, du Fonds

des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, et grâce à une coopération bilatérale qui vise notamment à assurer la protection des femmes, à leur fournir des soins de santé et à créer un environnement propice à leur autonomisation.

Pour mettre en œuvre efficacement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons identifier les obstacles persistants à la participation des femmes et nous y attaquer de manière cohérente. Pour ce faire, il faut formuler des recommandations précises, procéder à des évaluations systématiques et régulières, fixer des objectifs clairs et mesurables et élaborer des feuilles de route concrètes. Pour cette raison, la Pologne appuie toutes les initiatives visant à fournir des orientations pratiques pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Dans cet esprit, nous saluons le cadre de protection des femmes œuvrant à la consolidation de la paix mis en place par International Civil Society Action Network avec l'appui du Royaume-Uni, et dont le rapport fournit de précieuses informations sur les besoins des femmes œuvrant à la consolidation de la paix en matière de protection et est suivi de directives opérationnelles qui contiennent des recommandations précises. Nous espérons que cette initiative contribuera à mieux traduire sur le plan opérationnel le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous saluons et apprécions à sa juste valeur l'impact considérable que la résolution 1325 (2000) a eu sur les processus de paix. Elle a changé la conception du maintien et de la consolidation de la paix. Ce programme qui, à première vue, a peut-être été motivé par la nécessité de garantir plus d'égalité dans la pratique, a en fin de compte permis d'apporter des solutions meilleures, plus durables et plus efficaces dans des situations complexes de paix et de sécurité. Nous espérons que l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) donnera un véritable élan à une meilleure application des dispositions de la résolution. Nous savons ce qu'il faut faire ; ce qu'il nous faut maintenant, c'est une volonté politique et un engagement réel et durable.

Annexe 69

Déclaration de la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Portugal remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire le point du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de discuter en particulier de ce qui a été accompli jusqu'à présent et de redéfinir des stratégies visant à renforcer la mise en œuvre de tous ses piliers. Nous nous associons aux déclarations de l'Union européenne (annexe 38) et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

Le Portugal tient à saluer les efforts déployés par le système des Nations Unies dans ce domaine et le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946), récemment publié, qui contient une évaluation importante de ce programme 20 ans après sa création, et qui est d'autant plus pertinent compte tenu des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Cette année, nous célébrons également le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ce qui nous offre une excellente occasion de réaffirmer nos efforts relatifs aux inégalités structurelles entre les sexes, au rôle des femmes dans les processus de paix et à la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits.

Les victimes et les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits peuvent être victimes de la discrimination, d'agressions sexuelles, de l'esclavage sexuel, de la prostitution forcée, de la traite des êtres humains et de mariages forcés. Ces crimes représentent de graves violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire. En outre, dans les situations de conflit, les attaques contre les écoles touchent les filles de manière disproportionnée, ce qui porte atteinte à l'égalité des sexes et au droit des filles à l'éducation, et augmente le risque de mariages d'enfants, de mariages précoces et forcés, de grossesses précoces et de violences sexuelles et fondées sur le genre. Par conséquent, nous devons garantir le respect du principe de responsabilité, lutter contre l'impunité et maintenir une approche de tolérance zéro à l'égard des agresseurs, qu'il s'agisse de membres de groupes terroristes, d'acteurs étatiques ou de forces déployées au nom des Nations Unies.

Il faut mettre en œuvre d'urgence des stratégies spécifiques pour lutter contre les actes de violence dans les situations de conflit, notamment grâce à la coopération avec les organisations de la société civile, les organisations de jeunes et de femmes – notamment celles qui visent à assurer la sécurité des défenseuses des droits humains et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix –, à l'accès à l'information et à l'utilisation des nouvelles technologies. Dans le cadre de cet engagement, il faut notamment protéger et promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et garantir l'accès des victimes et des personnes rescapées aux soins de santé mentale et aux services juridiques.

L'approche holistique du Portugal concernant les femmes et la paix et la sécurité repose sur la promotion de l'égalité des sexes, l'inclusion des femmes dans la prévention des conflits, la formation des forces armées et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Cette approche fait partie des politiques et des stratégies adoptées par le Portugal et figure dans notre planification opérationnelle en matière de défense, de politique étrangère, de coopération au développement, de sécurité et de justice.

Le Portugal a adopté son troisième plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) pour la période 2019-2022. Le troisième plan d'action national fait également partie des engagements pris par le Portugal dans plusieurs forums internationaux, notamment le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Nous respectons les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, également connue sous le nom de Convention d'Istanbul.

Le troisième plan d'action national est basé sur quatre objectifs stratégiques : renforcer l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les interventions du Portugal aux niveaux national, régional et international ; protéger les droits humains de toutes les femmes et les filles et punir toutes les formes de violence à leur encontre, notamment la violence sexuelle ; promouvoir la participation de toutes les femmes et de tous les jeunes à la prévention des conflits et aux processus de consolidation de la paix ; et intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les activités des organisations de la société civile. Le suivi de la mise en œuvre de nos plans d'action nationaux se traduit par une augmentation du nombre de cours de formation relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité qui sont dispensés, notamment à l'intention des forces armées déployées dans des missions internationales de maintien de la paix.

Parmi les exemples de bonnes pratiques suivies par le Portugal en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), on peut citer l'approbation de la stratégie de coopération pour l'égalité des sexes avec les pays partenaires – Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Oriental – , qui prévoit des mesures visant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles et à encourager leur autonomisation, en particulier dans les États fragiles, en conflit ou sortant d'un conflit ; l'approbation, par le ministère de la défense, en mars 2019, du plan sectoriel de la défense nationale pour l'égalité 2019-2021, structuré autour de trois grands axes, à savoir l'égalité, la réconciliation et la formation ; la création, par le ministère de la défense, en mars 2020, du Bureau de l'égalité, le premier au niveau ministériel au Portugal, preuve de notre détermination à garantir le suivi et l'institutionnalisation d'une culture soucieuse du genre ; et, dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise, les efforts pour obtenir l'approbation d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans le secteur de la défense, au sujet duquel le Portugal a déjà transmis une proposition. En outre, le Portugal s'est engagé à renforcer la coopération juridique et judiciaire dans ce domaine. Il est également déterminé à accroître la présence et la participation des femmes dans les contingents militaires, les forces de sécurité et les missions internationales de maintien de la paix, car les femmes soldats jouent un rôle clef sur le terrain.

Le Portugal réaffirme son soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial pour faire face à la COVID-19, compte tenu également de son importante note de synthèse sur l'impact de la pandémie sur les femmes. La COVID-19 représente de fait un défi de plus dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Annexe 70**Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à féliciter la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général et la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de leurs exposés très utiles, de même que toutes les intervenantes qui ont pris la parole.

La célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) se déroule avec en toile de fond la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses répercussions négatives sur les femmes et les filles. Cet anniversaire nous offre une occasion importante d'intensifier nos efforts pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il ne fait aucun doute que le meilleur moyen de sortir de cette crise sanitaire mondiale consiste à accélérer nos efforts conjoints dans un esprit de coopération et de solidarité internationale afin de surmonter cette période de turbulences.

Conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous soulignons la nécessité absolue que les femmes participent pleinement et véritablement à la prévention des conflits et des crises et à l'élaboration des stratégies de règlement des différends et de relèvement après un conflit. Nous devons mettre à profit les atouts des femmes pour relever les défis de la paix et de la sécurité internationales, notamment en augmentant le nombre de femmes prenant part aux processus de paix. À cette fin, le Qatar soutient la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le Qatar appuie et met en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis son adoption, confirmant ainsi son attachement au principe de l'égalité des sexes, à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des femmes et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Qatar copréside, avec le Ghana, le Groupe des Amis de la parité des sexes et a participé au financement de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2005) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Conscient de la nécessité de renforcer le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix, le Qatar s'efforce de faire en sorte que les femmes participent aux processus de paix pour lesquels il sert de médiateur. À cet égard, le Qatar s'est employé à veiller à ce que les femmes soient pleinement représentées dans les pourparlers de paix afghans qui se sont tenus à Doha en septembre 2020. Trois femmes ont ainsi fait partie de l'équipe de négociateurs de la République islamique d'Afghanistan durant les négociations. De même, le niveau de participation des femmes aux négociations qui se sont tenues à Doha en juillet 2019 a été exemplaire. Les femmes afghanes ont joué un rôle important dans les négociations et ont eu une influence notable s'agissant de promouvoir un environnement productif pour le dialogue.

Le Qatar continue à soutenir les négociations de paix afghanes et reste convaincu que la participation des femmes contribue à assurer le succès des processus de médiation, à garantir les droits des femmes et des filles et à promouvoir l'amélioration de la condition des femmes et leur participation active à la société, et doit donc faire partie intégrante de tout accord négocié et conclu.

Dans le cadre de notre contribution permanente à l'action internationale multilatérale, et à l'occasion du cinquième anniversaire du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, le Qatar accueillera une conférence mondiale de haut niveau sur le thème « Les chemins pour la paix : un approche globale pour la jeunesse », en mai 2021 à Doha. Cette conférence sera axée sur la participation des jeunes femmes aux processus de paix. Nous nous efforçons de garantir l'égalité des sexes à tous les stades de la conférence, depuis les étapes préparatoires jusqu'à la conférence elle-même et le suivi de ses résultats. Nous avons le grand plaisir d'organiser cette conférence en coopération avec nos partenaires de la Finlande et de la Colombie, le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et la Foundation Education Above All au Qatar.

Pour conclure, le Qatar renouvelle son engagement à continuer de coopérer avec toutes les parties prenantes dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à fournir l'appui nécessaire pour assurer sa mise en œuvre, contribuant ainsi à la paix internationale et à la sécurité durable.

Annexe 71**Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La délégation de la République de Corée s'associe pleinement à la déclaration conjointe des pays du groupe Mikta – Mexique, Indonésie, République de Corée, Turquie et Australie – et a l'honneur de faire la déclaration suivante à titre national.

Mon pays réaffirme l'importance d'une participation pleine, égale et véritable des femmes dans tous les aspects de la paix et de la sécurité. Nous soulignons en particulier l'importance de traduire en actions concrètes les résolutions et stratégies directrices dans ce domaine. En 2014, la République de Corée a défini son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et, en 2018, elle a adopté son deuxième plan d'action national, pour la période 2018-2020.

En outre, la République de Corée fait tout son possible pour porter à 25 % d'ici à 2028 la part de femmes servant comme observatrice militaires ou officiers d'état-major dans les opérations de paix des Nations Unies, conformément à la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 du Département des opérations de paix. Nous avons déjà fait des progrès sensibles, puisque la représentation des femmes est passée de 18 % à 22 % depuis que la République de Corée a pris cet engagement l'année dernière. En tant que pays hôte de l'édition 2021 de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix, la République de Corée s'emploiera à faire en sorte que la voix des femmes dans les opérations de paix soit dûment reconnue et s'efforcera de contribuer davantage à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Ma délégation tient à souligner l'importance de la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et de la protection des victimes. Plus précisément, une approche centrée sur les personnes rescapées est fondamentale pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et y faire face. En conséquence, ma délégation insiste sur la nécessité de mettre en œuvre la résolution 2467 (2019), adoptée l'année dernière. L'assistance nécessaire, y compris les services de soins de santé sexuelle et procréative, doit être fournie à toutes les victimes. À cette fin, la République de Corée participe au Fonds mondial pour les personnes rescapées des violences sexuelles liées aux conflits, dont elle est également membre du conseil d'administration, et elle continuera à le soutenir, y compris au moyen de contributions financières.

Après la première conférence internationale « Action with Women and Peace », organisée le 24 novembre dernier, la République de Corée tiendra la deuxième conférence internationale de ce type, en utilisant une plateforme virtuelle, avec pour thème l'approche centrée sur les personnes rescapées. Nous espérons vivement la participation active du Conseil de sécurité.

En ce moment historique, où nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous tenons à souligner que le succès de sa mise en œuvre revêt une signification toute particulière pour la Corée. Le Gouvernement de la République de Corée continuera résolument en effet à s'efforcer de restaurer l'honneur et la dignité des victimes qu'on appelle « femmes de réconfort » et de faire de cette douloureuse expérience une leçon pour l'histoire. La République de Corée œuvre d'arrache-pied pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et continuera à ne ménager aucun effort à cette fin.

Annexe 72**Déclaration de M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Roumanie souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne (UE) (annexe 38).

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing, il est regrettable que ces occasions historiques soient compromises par la pandémie de maladie à coronavirus, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles en affectant gravement leur sécurité et leurs moyens de subsistance, et qui se retrouvent ainsi en situation d'exclusion et de sous-représentation. La participation pleine et égale de l'ensemble des femmes et des filles est essentielle et a un impact direct sur l'instauration de sociétés pacifiques et durables. Nous devons entendre et inclure leurs voix, leurs perspectives et leurs idées dans tous les processus et résultats.

Reconnaissant l'importance de la résolution 1325 (2000), la Roumanie a élaboré de multiples plans d'action nationaux en vue de sa mise en œuvre. Le plan le plus récent, adopté en juillet de cette année, a établi un groupe national de mise en œuvre chargé de consolider la coopération et la consultation avec les organisations internationales et la société civile, ainsi que de surveiller et d'accroître l'efficacité des institutions roumaines en ce qui concerne l'exécution des dispositions énoncées dans la résolution.

Le soutien renouvelé à une représentation accrue des femmes dans les équipes de médiation, les transitions politiques et les processus de paix à tous les niveaux, et en étroite consultation avec les groupes de femmes aux niveaux local et international, a été jugé crucial pour la mise en œuvre complète et globale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Si des progrès notables ont été accomplis dans ce domaine depuis l'an 2000, il reste encore beaucoup à faire, car les femmes et les filles ne sont toujours pas suffisamment représentées. La reconstruction des sociétés touchées par les conflits et les crises devrait reposer en grande partie sur la contribution des femmes, étant donné qu'elles sont parmi les plus touchées.

Le maintien et la consolidation de la paix, inscrits dans le multilatéralisme et symboles de la solidarité internationale dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, figurent parmi les outils les plus efficaces dont nous disposons. En tant que participant actif aux missions parrainées par l'OTAN, l'UE, l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Roumanie comprend et intègre pleinement les dimensions de genre dans tous les aspects de la sécurité et de la stabilité nationales et internationales. Et grâce à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), 25 % des policiers roumains et 15 % du personnel militaire roumain participant à des missions dans le monde sont des femmes.

Leur expertise et leur rôle important ont été constamment reconnus. Les femmes officiers roumaines ont reçu le Prix international des policières du maintien de la paix et ont été nommées à des rôles de premier plan au sein des missions des Nations Unies. En outre, la Roumanie a déployé avec succès sa première équipe de liaison féminine en Afghanistan où, en raison du statut des femmes dans ce pays, les soldats de sexe masculin n'ont pas le droit d'interagir avec la population féminine. En conséquence, le personnel féminin a été retiré d'autres tâches et mis à contribution pour créer une interface avec les 50 % de la population locale qui est féminine afin de mieux comprendre leurs besoins.

Les femmes affectées au maintien de la paix ont montré qu'elles pouvaient réaliser les mêmes tâches que leurs collègues masculins dans les mêmes conditions difficiles, et qu'elles peuvent également améliorer l'efficacité des opérations en nouant des liens avec les femmes des communautés locales. Leur présence dans les zones sensibles peut constituer un modèle pour les femmes locales et un facteur déterminant pour que ces dernières s'impliquent dans tous les aspects de la prise de décision. À cet égard, nous nous félicitons de la récente résolution 2538 (2020), relative aux femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Nous devons nous efforcer de mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de maintien de la paix afin d'accroître la performance et le respect du principe de responsabilité, d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et, enfin et surtout, de veiller à ce qu'une politique de tolérance zéro soit mise en place pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, conformément à la stratégie du Secrétaire général visant à prévenir ce type d'inconduite et à y mettre fin. À cette fin, le 5 novembre 2020, la Roumanie organisera une conférence internationale intitulée « Égalité des genres – 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) : l'impact sur le secteur de la sécurité et de la défense ». Cet événement aura lieu sous les auspices de la réunion des ministres de la défense de l'Europe du Sud-Est.

L'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation de tous leurs droits humains seront essentielles pour surmonter les crises actuelles et futures et édifier des sociétés plus égales, plus inclusives et plus résilientes pour tous. Ensemble, la communauté internationale doit être ambitieuse et continuer à faire les changements nécessaires pour créer le même enthousiasme qui a rendu possible l'adoption de la résolution 1325 (2000) et du Programme d'action de Beijing il y a plus de deux décennies.

Annexe 73**Déclaration de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais, tout d'abord, féliciter la Fédération de Russie pour sa présidence du Conseil et saluer la tenue de ce débat public à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur la thématique « femmes, paix et sécurité » qui coïncide également avec le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

En adoptant la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité reconnaissait non seulement les effets différenciés, disproportionnels et multidimensionnels des conflits sur les femmes et les filles, mais aussi et surtout l'importance de la participation active de celles-ci aux processus de paix. Avec l'adoption de cette résolution, la prévention de la violence à l'égard des femmes, la protection de leurs droits et la promotion de leur implication dans la prise des décisions sont devenues des marqueurs essentiels dans toutes les politiques et stratégies de paix aux niveaux mondial, régional et national. C'est ainsi que par l'Action pour le maintien de la paix et sa subséquente « Déclaration d'engagements communs » endossée par 151 États Membres et quatre organisations régionales, destinées à revitaliser les efforts d'inclusivité et de performance des missions de paix, la communauté internationale a renouvelé son engagement à accroître le nombre des femmes civiles et en uniforme à toutes les étapes des processus de paix.

Tout aussi importante est la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes dans le cadre de laquelle d'importantes responsabilités internationales dans le maintien de la paix ont été confiées à des femmes et des conseillers pour l'égalité des sexes et pour la protection des femmes déployés dans plusieurs théâtres d'opération de paix.

En dépit de ces progrès significatifs, les résultats de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sont lents et les défis structurels, conjoncturels et économiques persistent encore, y compris dans le cadre du financement et des réformes institutionnelles, comme l'a si bien souligné le dernier rapport du Secrétaire général y relatif (S/2020/946). Dans les zones de conflits, en plus d'être considérées comme des armes de guerre, les femmes continuent à être victimes d'exactions de toutes sortes, de harcèlements sexuels et sexistes de la part des groupes armés et des forces armées régulières. Il s'y ajoute leur faible représentation dans les forces de défense et de sécurité, ainsi que dans les processus de prévention et de résolution des conflits, ainsi que de consolidation de la paix.

Le Sénégal, tout en considérant que la construction nationale repose sur la liberté individuelle et le respect de la personne humaine, a réitéré de manière constante sa foi et son engagement en faveur du renforcement de l'état de droit et de la justice à l'égard des femmes, comme en atteste la ratification de la quasi-totalité des instruments internationaux de promotion des droits de la femme.

Conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000), le Sénégal a mis en place un cadre juridique, ainsi que des politiques et stratégies pour concrétiser ses engagements, dont l'objectif est de mettre fin aux violences basées sur le genre et de promouvoir les droits des femmes et des filles, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Ainsi, en termes de mesures qui intègrent la dimension genre dans les questions de paix et de sécurité, mon pays a élaboré et met en œuvre un plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre, ainsi qu'une stratégie sectorielle genre des forces armées 2012-2022 avec comme principal objectif d'atteindre à l'échéance 10 % de femmes dans les effectifs des forces armées.

Cette réforme a permis la révision de tous les textes relatifs au personnel militaire de manière à créer les conditions favorables à l'intégration, à l'avancement et à l'épanouissement professionnel des femmes. Elle s'est également traduite par l'introduction du curricula genre dans les écoles et centres de formation du personnel militaire et de police. La nomination d'une femme commissaire à la tête de la Police nationale, en 2013, a été l'une des plus fortes expressions de cette politique et a constitué une motivation supplémentaire pour les jeunes Sénégalaises rêvant de revêtir l'uniforme.

L'engagement résolu de mon pays à accroître les effectifs féminins dans ses forces de défense et de sécurité est également perceptible dans ses contributions aux opérations de maintien de la paix. Ainsi, le Sénégal compte actuellement 60 femmes militaires, 121 personnels féminins de police et trois femmes pénitentiaires, soit respectivement, plus de 2 %, 9 % et 14 % de l'effectif total des composantes correspondantes.

Par ailleurs, après son élaboration en 2011, un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) a été institué au Ministère de la femme, de la famille, et du genre, et un comité interministériel « Femmes, paix et sécurité » a été mis en place en 2017, sous la coordination du Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger.

À l'instar de beaucoup de pays, le Sénégal a également élaboré son deuxième plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), pour la période 2020-2024, sur la base de la résolution 2122 (2013) demandant aux États Membres de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), pour en dégager les forces et les faiblesses, en vue de nouvelles perspectives plus ambitieuses.

La promotion de la participation des femmes au maintien de la paix requiert aussi l'élimination des obstacles matériels à l'enrôlement et au séjour du personnel féminin au niveau des théâtres d'opérations et, conséquemment, une prise en compte suffisante de leurs besoins spécifiques dans la mise en place des infrastructures et des services dédiés aux dites opérations.

De même, la question des abus et exploitations sexuels mérite, une fois de plus, d'être soulignée. En endossant la Déclaration du cercle de dirigeantes et de dirigeants sur la prévention de ce phénomène, le Sénégal est totalement en phase avec la politique de tolérance zéro en la matière et reste convaincu qu'une présence accrue des femmes dans les opérations de paix est d'une importance capitale dans l'assistance aux victimes.

Le Sénégal reste donc déterminé à soutenir toutes les initiatives internationales visant l'égalité des sexes dans le maintien et la consolidation de la paix. Mais mon pays considère que la mise en œuvre effective de ces initiatives doit passer par un dialogue constant entre l'Organisation des Nations Unies et les pays contributeurs dont les politiques de genre, faut-il le reconnaître, ont enregistré des progrès assez variables.

Une telle approche aura le mérite de permettre à l'Organisation d'accompagner ces pays, tout en fixant des objectifs réalistes et réalisables dans la promotion de la participation des femmes aux opérations de paix.

Annexe 74**Déclaration de M. Alie Kabba, Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Sierra Leone se félicite de la tenue de la présente visioconférence publique sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité : mieux mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité à l'occasion de son vingtième anniversaire ». Nous remercions la Fédération de Russie de cette initiative et la félicitons de sa présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre malgré les défis extraordinaires que pose la maladie à coronavirus (COVID-19).

La Sierra Leone prend note avec satisfaction des rapports de 2020 du Secrétaire général (S/2020/946) et du Président de la Commission de l'Union africaine sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui soulignent tous deux la nécessité pour toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en accordant une attention soutenue aux engagements à reconstruire en mieux. Nous remercions également tous les intervenants de leurs exposés éclairants.

La réunion d'aujourd'hui est l'occasion d'une réflexion approfondie sur l'état de la mise en œuvre de la résolution historique 1325 (2000), 20 ans plus tard. En effet, elle nous donne à tous une nouvelle possibilité de formuler des recommandations concrètes sur la manière de relever les défis qui sont apparus au fil des ans ainsi que ceux qui persistent.

La Sierra Leone continue de faire preuve d'un grand enthousiasme pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons intégré la résolution 1325 (2000) dans nos outils et programmes politiques nationaux. Nous avons commencé par l'adoption d'un plan d'action national, qui a maintenant été élevé au rang de plan de deuxième génération et qui est également aligné sur notre plan de développement national à moyen terme 2019-2023, lequel se concentre sur l'éducation pour tous, avec un volet consacré à l'autonomisation des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

Nous donnons aux femmes non seulement l'espace nécessaire pour réaliser leur potentiel, mais aussi une voix dans la gouvernance. L'adoption d'une résolution sur les femmes et la paix et la sécurité par notre parlement en 2019 a créé un levier supplémentaire pour renforcer la participation des femmes aux questions liées à la paix et à la sécurité. Nous avons actuellement une femme inspectrice générale adjointe de la police. La participation effective des femmes au sein des contingents de la Sierra Leone pour les opérations de paix de par le monde s'est également inscrite en hausse.

En 2019, les forces armées de la République de Sierra Leone ont recruté 332 femmes militaires, dont 62 cadets – 42 dans l'infanterie et 20 spécialistes – et 270 recrues. Cela aidera à promouvoir les processus de paix, car la Sierra Leone est un pays qui contribue aux missions de maintien de la paix dans le monde entier. Des mesures d'action positive ont été prises par la police de Sierra Leone pour accélérer la promotion des femmes dans les forces de police et accroître leur participation aux opérations de maintien de la paix, en particulier dans la composante Police.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que la COVID-19 risque d'anéantir le peu de progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes. À cet égard, nous avons placé les femmes et les filles au centre de notre stratégie nationale de riposte et de relèvement face à la COVID-19. La violence sexuelle et fondée sur le genre est combattue au plus haut niveau politique. En 2019, S. E. le Président Julius Maada Bio s'est déclaré partisan

de la cause HeForShe. Depuis lors, il n'a ménagé aucun effort pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans nos communautés. Il a pris l'initiative d'établir des centres de services polyvalents sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que la toute première Cour modèle pour les infractions sexuelles chargée des procédures de viol – un moyen pratique de lutter contre le fléau du viol en traitant efficacement l'arriéré des affaires.

La Sierra Leone continuera de promouvoir la participation pleine et effective des femmes aux initiatives nationales et communautaires sur les questions de paix et de sécurité dans l'ensemble du pays. Nous collaborons avec des organisations internationales et locales afin d'organiser des formations aux fonctions d'encadrement et des séances de sensibilisation des communautés locales aux droits des femmes dans tout le pays. Nous améliorons les processus juridiques en faveur de l'autonomisation politique des femmes et de leur inclusion dans les processus de règlement des conflits. Nous exploitons le centre de crise tenu par des femmes nouvellement créé, une instance mise en place pour réfléchir à la question de la violence et de l'intimidation à l'égard des femmes, en particulier pendant les processus électoraux. Nous nous associons pleinement au Secrétaire général, qui appelle à appuyer davantage les femmes artisanes de la paix et à les protéger contre toutes les formes de violence et de mauvais traitements, que ce soit physiquement ou en ligne.

Le financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste un défi majeur pour nombre de nos pays. Il est urgent d'investir davantage dans ce domaine et non dans la sécurité étatique militarisée, qui exacerbe la violence, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous demandons instamment aux États dotés de plans d'action nationaux d'adopter des stratégies de mobilisation des ressources plus réalistes, telles que l'évaluation du coût total de chaque plan, la conclusion de partenariats public-privé, l'élaboration de directives de localisation pour garantir l'intégration des plans de développement local dans les activités liées aux femmes et à la paix et à la sécurité, le recensement des femmes artisanes de la paix et des organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes, et la collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le financement et les partenariats.

Nous sommes conscients des difficultés que nous rencontrons et nous continuerons de nous y attaquer à l'aide de politiques solides et éclairées et de preuves concrètes. Nous nous félicitons vivement de la création du Mécanisme pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire par le Forum Génération Égalité. Nous serons éternellement reconnaissants au Groupe central du Forum Génération Égalité de nous avoir choisis pour siéger au Conseil d'administration du nouveau Mécanisme. Nous réaffirmons notre attachement aux principes directeurs du Mécanisme. Nous saluons également les efforts déployés par l'Union africaine pour adopter le Cadre continental de suivi des résultats, un mécanisme qui permettra de surveiller la mise en œuvre du programme pour la paix et la sécurité en Afrique et d'en rendre compte.

Je voudrais conclure ma déclaration en affirmant qu'une meilleure mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité nécessite une détermination renouvelée pour que chaque engagement pris sur le papier se traduise dans la pratique. Cela signifie également qu'il faut prêter une attention particulière aux principales lacunes dans la mise en œuvre effective, telles que les investissements militarisés, la discrimination contre les femmes dans l'exercice de l'autorité en faveur de la paix et l'accent particulier mis sur les femmes en tant que victimes de conflits sans effectuer une analyse adaptée au contexte ou qui tient compte des questions de genre. Nous continuerons de prendre en main nos responsabilités en matière de collecte de fonds. Nous explorerons toutes les sources de financement accessibles, car il n'y a pas de petites économies, en particulier du point de vue de l'appropriation par la contribution locale.

Annexe 75**Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Slovaquie s'associe à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne (annexe 38).

Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude pour la tenue de ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), débat qui met l'accent sur une meilleure mise en œuvre de cette résolution. Selon nous, il est essentiel que le Conseil de sécurité continue de faire progresser, de défendre et de promouvoir systématiquement et de manière cohérente un programme global pour les femmes et la paix et la sécurité dans ses travaux et ses prises de décision.

Il convient de réfléchir au fait que, au cours des cinq années qui ont suivi l'adoption de la résolution 1325 (2000), seulement 15 % des résolutions du Conseil de sécurité comportaient des références explicites aux questions liées aux femmes et à la paix et à la sécurité. Entre 2017 et 2019, cependant, ce chiffre est passé à environ 70 %.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport de 2020 (S/2020/946) sur les femmes et la paix et la sécurité et à saluer son dynamisme ainsi que son attachement à cet important programme. Ma délégation partage et appuie le point de vue du Secrétaire général selon lequel la participation pleine, égale et véritable des femmes et les droits des femmes, notamment le respect de l'autonomie physique, doivent être inscrits au cœur de toutes les approches de la prévention et du règlement des conflits et des efforts de relèvement. Toutefois, il ne suffit pas, pour ce faire, de s'attaquer à la discrimination. Pour placer les femmes au centre des efforts de consolidation de la paix, il faut s'assurer qu'il existe une base solide sur laquelle s'appuyer pour une participation inclusive des femmes.

Il me plaît d'annoncer au Conseil que mon gouvernement a approuvé le premier plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) pour la période 2021-2025, et que nous avons donc rejoint les 86 autres États Membres de l'ONU qui se sont dotés de plans d'action nationaux sur la résolution 1325 (2000). Il s'agit d'un nouvel exemple concret de notre attachement à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Comme je l'ai dit l'année dernière, l'augmentation du nombre de femmes dans nos forces armées a été et reste une politique à long terme de la Slovaquie, qui, malgré les nombreuses difficultés liées à la pandémie mondiale actuelle, reste active dans le maintien de la paix dans le monde. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, par exemple, compte 241 membres des forces armées slovaques, dont 25 femmes. Je voudrais par ailleurs appeler l'attention du Conseil sur le rang de la Slovaquie dans l'*Indice mondial de la paix*. En 2020, mon pays a maintenu son rang dans le top 25, avec un score de 1,57.

Je voudrais également réaffirmer l'importance d'avoir des stratégies de réforme du secteur de la sécurité qui tiennent compte des questions de genre dans toutes les phases : planification, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation. Nous pensons que les États Membres doivent redoubler d'efforts à cet égard afin non seulement de traiter mais aussi de prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les femmes doivent continuer à être promues en tant que dirigeantes égales, et la discrimination et les stéréotypes à leur égard doivent être dénoncés fermement et publiquement. Les femmes sont capables de tant de choses si on leur en donne la possibilité. Il est de notre responsabilité collective de leur offrir ces possibilités et de les préserver.

La réforme du secteur de la sécurité doit être axée sur les processus de recrutement et sur une amélioration de la prestation des services de sécurité afin de combattre et de prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre. Ces délibérations ont également souligné le fait que les femmes doivent être promues en tant que dirigeantes égales et stratégiques, que les obstacles doivent être écartés et les stéréotypes éliminés en ce qui concerne le rôle des femmes au sein des sociétés, notamment leur participation aux processus de paix.

Notre appui à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes se traduit également dans les projets de coopération pour le développement slovaques. La Slovaquie soutient financièrement la mise en œuvre du projet régional du Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères, qui vise à renforcer l'égalité des sexes au sein des ministères de la défense et des forces armées de certains pays des Balkans occidentaux.

La Slovaquie est en train d'élaborer trois documents stratégiques clés sur le renforcement du rôle des femmes dans la société : la stratégie nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'égalité des chances 2020-2025, son plan d'action et le plan d'action national pour la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes 2020-2025.

Le monde entier est actuellement confronté à une vague de crises sans précédent provoquées par la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a sans aucun doute eu et continue d'avoir des effets sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Néanmoins, les problèmes auxquels nous étions confrontés avant la pandémie mais que nous n'avons pas réussi à régler restent d'actualité. Nous espérons sincèrement qu'en tant qu'Organisation, nous axerons notre approche sur la solidarité et sur la protection des plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.

Pour terminer, ma délégation est convaincue que les Nations Unies doivent représenter de manière égale les besoins de tous les pays mais aussi de tous les êtres humains, et y être sensibles. Pour répondre de manière efficace aux crises sanitaire et socioéconomique actuelles, nous avons besoin de dirigeants responsables, ouverts et énergiques. Nous devons nous unir et travailler ensemble et dans la solidarité, non seulement pour protéger les femmes et les filles aujourd'hui, mais aussi pour garantir le plein exercice de tous les droits de l'homme pour les générations futures également.

Annexe 76**Déclaration de la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Slovénie s'associe aux déclarations présentées par l'Union européenne (annexe 38) et au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (annexe 27).

L'année 2020 marque des étapes importantes pour l'égalité des sexes et les femmes et la paix et la sécurité. La participation effective des femmes doit être au centre de toutes les activités liées à la paix. Sans les femmes en tant que partenaires égales et fondamentales dans les processus de prise de décision, il ne peut y avoir de société égalitaire et ouverte à tous et, sans la résilience, que seules les sociétés égalitaires et ouvertes à tous peuvent garantir, il ne peut y avoir de paix durable.

En examinant le rapport du Secrétaire général (S/2020/946), nous constatons que certaines avancées ont été réalisées, mais qu'elles ont été trop lentes. Vingt-cinq ans après l'engagement pris par la communauté internationale en faveur de l'égalité des sexes, et 20 ans après la reconnaissance du rôle essentiel que jouent les femmes s'agissant de garantir et de maintenir la paix, une place égale et significative à la table de négociations est encore hors de portée pour de trop nombreuses femmes. Nous devons agir davantage, et plus vite.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé les inégalités structurelles et les conséquences dévastatrices des promesses non tenues et des objectifs non atteints. Le rôle central et le pouvoir de l'autorité féminine se sont avérés essentiels pour garantir une réponse et un redressement efficaces et fondés sur les droits de l'homme. Toutefois, l'augmentation de toutes les formes de violence contre les femmes, notamment la violence politique visant les femmes, reste préoccupante. Les organisations de femmes sur le terrain jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous condamnons toutes les menaces et les violences visant les artisanes de la paix, les dirigeantes politiques, les militantes et les défenseuses des droits de la personne. Nous réaffirmons notre appui aux appels du Secrétaire général à mettre fin à la violence partout dans le monde, dans les zones de guerre et chez nous.

Voici certaines des initiatives entreprises par notre pays et certains des progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours des 20 dernières années.

Le poste de Ministre de la défense slovène a été occupé à deux reprises par une femme, et des femmes ont été nommées à la tête de l'État-major général des forces armées slovènes et de la police. Par ailleurs, la première femme à commander un contingent de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban était slovène.

Actuellement, les femmes représentent 33 % des effectifs de la police slovène ; les femmes soldats représentent 17 % des effectifs des forces armées slovènes ; et 61 % des employés du Ministère slovène des affaires étrangères sont des femmes. En outre, 41 % des employés du Ministère slovène des affaires étrangères au rang d'Ambassadeur sont des femmes.

La Slovénie a intégré la problématique femmes-hommes dans un certain nombre de stratégies nationales, notamment dans les domaines de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous avons adopté notre deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, pour la période 2018-2020, et créé un centre d'éducation et de formation pour la participation aux opérations et missions de maintien de la paix, qui dispense une formation sur les femmes et la paix et la sécurité.

En novembre, en collaboration avec le Centre slovène de formation aux opérations de maintien de la paix, le Ministère slovène de la défense organisera une conférence virtuelle pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Avec la Norvège, nous organiserons une réunion d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité en janvier 2021.

On nous a donné la possibilité de reconstruire en mieux, et il est de notre responsabilité de saisir cette occasion. Pour préserver les acquis obtenus de haute lutte au cours des 20 dernières années et accélérer la réalisation de nos engagements et de nos objectifs, nous devons agir ensemble, et nous devons agir maintenant. La Slovénie se tient prête à jouer son rôle.

Annexe 77**Déclaration de la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devons encore relever d'énormes défis pour garantir la pleine participation des femmes dans tous les domaines de la société, sur un pied d'égalité. Au cours de ces 20 années, nous avons pu constater un changement fondamental, qui a permis de faire en sorte que la femme ne soit plus considérée comme une victime des conflits armés, et en particulier de la violence sexuelle en période de conflit, mais comme une actrice essentielle dans la prévention et le règlement des conflits et dans la reconstruction après les conflits. Le chemin parcouru doit nous encourager, mais il reste encore à faire à cet égard au cours des années à venir.

L'Espagne est déterminée à respecter ses engagements envers l'égalité des sexes et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tant au niveau national que dans le cadre des initiatives multilatérales internationales. Nous sommes conscients des nombreuses difficultés que pose la mise en œuvre des résolutions et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité s'agissant de la sécurité et de la participation des femmes à toutes les phases du conflit et de la consolidation de la paix. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'il n'y a pas de paix durable sans la participation des femmes, dans toute leur diversité et sans discrimination d'aucune sorte, tant dans sa définition et dans son accord que dans sa mise en œuvre.

Le nombre de femmes participant aux processus de paix et l'attachement des parties aux négociations à la participation des femmes restent clairement insuffisants. Nous savons avec certitude que dans de nombreux pays du monde, les femmes déploient des efforts importants pour mener leurs sociétés à la paix. Leurs voix nous montrent que notre action et notre appui sont d'autant plus urgents. Placer les organisations de femmes, les femmes artisanes de la paix et les médiatrices au centre du processus décisionnel doit être une priorité réelle et transversale pour tous. C'est ce que souligne à cet égard le rapport du Secrétaire général (S/2020/946), qui identifie ces insuffisances comme l'un des obstacles à la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

C'est la raison fondamentale pour laquelle l'Espagne fait partie du Mécanisme pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire du Forum Génération Égalité. C'est également la raison pour laquelle, en 2015, l'Espagne a lancé plusieurs initiatives sur la scène internationale, dont le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est également pour cette raison qu'avec la Finlande, nous avons lancé, en 2019, l'initiative « Engagement 2025 », qui vise à garantir que l'inclusion et la participation significatives des femmes dans les processus de paix deviennent une réalité en 2025. Les engagements politiques, opérationnels et financiers sont directement liés à la participation effective des femmes aux processus de paix. Nous devons donner suite à ces engagements ambitieux si nous voulons que des changements réels et porteurs de transformation interviennent dans les processus de consolidation et de négociation de la paix.

Forte de cette conviction, de concert avec l'Australie, la Finlande, l'Azerbaïdjan, la Tunisie, l'Argentine et l'Iraq, l'Espagne a déposé au Conseil des droits de l'homme la résolution A/HRC/RES/45/28, intitulée « Promotion et protection des droits humains des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit dans le contexte du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité », qui a été adoptée par consensus à la quarante-cinquième session du Conseil des droits de l'homme.

Enfin, nous sommes fermement convaincus que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme pour la sécurité dans les écoles sont étroitement liés. C'est pourquoi l'Espagne a organisé, en 2019, la Troisième Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, qui a abordé les incidences des attaques sur l'accès à l'éducation selon les genres, étant donné que les filles et les femmes sont particulièrement vulnérables à ces attaques et que leurs effets sont particulièrement durs et étendus dans le temps.

Nous avons déployé un effort commun pour garantir la participation des femmes dans le domaine du règlement des conflits. Nous nous efforçons d'intégrer ce programme dans chaque pays, afin que chaque femme puisse contribuer par sa voix et par ses idées à l'édification de la paix et à la reconstruction de sa société, où qu'elle vive.

Annexe 78**Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je présente mes félicitations. Il y a 20 ans, le Conseil de sécurité a marqué l'histoire en reconnaissant qu'une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions était essentielle afin de prévenir, gérer et résoudre les conflits. En adoptant la résolution 1325 (2000), le Conseil a répondu aux appels lancés par les défenseuses et les défenseurs des droits des femmes, qui continuent d'être des actrices et acteurs cruciaux pour toute avancée en la matière.

Ces 20 dernières années, d'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits. La Suisse salue ces évolutions et relève, à travers le monde, des mesures encourageantes. En Colombie, d'anciennes combattantes se sont tournées avec succès vers les autorités pour que celles-ci tiennent compte de la notion de genre et prennent des engagements en faveur de la réintégration dans les plans de développement. Au Mali, les femmes dirigeantes de toutes tendances politiques, bien que fortement sous-représentées dans le Gouvernement de transition, jouent un rôle clé dans la recherche de solutions inclusives. Enfin, au Soudan, des femmes ont assumé un rôle central et œuvrent sans relâche en faveur de la paix dans le cadre de la transition politique en cours.

Il est cependant nécessaire d'aller plus loin. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé la fragilité des progrès enregistrés au cours des 20 dernières années. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans le rapport servant de base à la discussion d'aujourd'hui (S/2020/946), un renversement de tendance pourrait bien avoir lieu en matière d'égalité des sexes. Le Conseil peut et doit faire plus pour maintenir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à travers les différents points à son ordre du jour. Ce programme est un moteur clé pour obtenir un changement sur le terrain, et le Conseil en est l'instrument le plus influent. Nous avons besoin d'une action déterminée pour accroître la participation significative des femmes et leur leadership dans la prise de décisions, pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et pour promouvoir les femmes qui œuvrent en faveur de la paix et des droits de l'homme. Parmi les priorités de notre action collective pour les années à venir, la Suisse souligne les points suivants.

Premièrement, le Conseil devrait systématiquement aborder la question de la participation pleine, égale et significative des femmes à la paix et à la sécurité, non seulement dans ses travaux thématiques, mais aussi dans tous les points relatifs aux situations géographiques à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité doit adopter une position ferme sur l'importance de la reconnaissance, du soutien et de la protection des femmes dans leur travail de prévention des conflits, de maintien de la paix et de promotion du respect des droits de l'homme. L'inclusion de la société civile est essentielle, tant au Conseil que lors de la mise en œuvre sur le terrain. En 2007, la Suisse a été l'un des premiers pays à adopter un plan d'action national pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons appris au fil du temps l'importance de processus inclusifs et participatifs afin de renforcer ce programme. Les groupes de femmes et la société civile ont joué un rôle important dans l'amélioration de notre plan d'action national. Nous avons même un groupe de parlementaires suisses qui agissent comme ambassadeurs de l'agenda. Tous et toutes sont des partenaires étroitement associés à la mise en œuvre du plan d'action national.

Deuxièmement, le Conseil devrait recourir aux outils dont il dispose pour renforcer les mesures visant à lutter contre les violences sexuelles. Pour mettre un terme à l'impunité, il doit promouvoir une culture de la dissuasion. Les violences sexuelles

sont trop souvent utilisées comme arme de guerre. La décision du Conseil d'établir des critères de désignation autonomes portant sur les violences sexuelles dans les régimes de sanctions à l'encontre de la République centrafricaine et du Soudan du Sud a révélé un changement de paradigme. Le Conseil doit utiliser toutes les mesures ciblées dont il dispose contre les auteurs de violences sexuelles récidivistes et garantir la protection de tous les survivants.

Troisièmement, nous avons besoin d'un nombre plus élevé de femmes dans les opérations de paix. La Suisse encourage par exemple la participation de policières au sein de missions onusiennes et leur apporte un soutien lors de leur recrutement, pendant leur formation, au cours de leur déploiement et à leur retour. Nous savons que la diversité rend le maintien de la paix par des mesures civiles et militaires plus efficace, en permettant un meilleur accès aux communautés. Nous nous félicitons de l'adoption unanime en août dernier par le Conseil de la résolution 2538 (2020), sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix. Nous saluons également les efforts de l'ONU pour augmenter le nombre de femmes dans les missions de maintien de la paix, en particulier aux postes de direction.

L'année prochaine, la Suisse renforcera encore son engagement en assumant la coprésidence du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. La Suisse continuera résolument de s'engager pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est de notre responsabilité collective de garder toujours présente la vision que nous partageons, de redoubler d'efforts et d'agir concrètement pour la mise en œuvre de cet ambitieux mais indispensable programme d'action.

Annexe 79

Déclaration de la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

C'est une année importante pour les femmes, et la Thaïlande se joint à la communauté internationale pour marquer non pas un mais deux jalons, à savoir, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Mon pays est satisfait que le débat public de cette année au Conseil de sécurité soit opportunément axé sur une réflexion autour des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions pertinentes qui ont suivi au cours des 20 dernières années.

Bien que la communauté internationale reconnaisse que les femmes sont des agentes de changement efficaces au sein de la société et peuvent apporter une contribution importante à une paix durable, leur représentation quantitative dans les opérations de paix des Nations Unies et les processus de paix qui ont cours dans le monde entier reste faible à tous les niveaux.

Les défis à surmonter dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité vont être encore aggravés par les effets de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), qui porte préjudice aux femmes et aux filles de façon disproportionnée. Dans son rapport annuel sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946), le Secrétaire général insiste de nouveau sur les liens entre les éléments du programme et la paix et la sécurité internationales, et se concentre, entre autres choses, sur les revers déjà subis et à prévoir pour ce qui a trait au programme, lesquels sont dus en partie aux effets de la pandémie.

Les efforts de riposte et de relance tenant compte de la problématique femmes-hommes face à la COVID-19 doivent donc s'inscrire dans une mise en œuvre intégrale et efficace du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au-delà du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Il faudra qu'ils se renforcent mutuellement avec tous les éléments relatifs à l'égalité des sexes issus à la fois des objectifs de développement durable et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La paix durable n'est réalisable qu'au moyen d'une approche intégrée et inclusive qui incorpore le développement et les droits fondamentaux de tous, y compris les femmes. L'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité entre les genres sont des éléments clés de la prévention des conflits et de la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Pour sa part, la Thaïlande n'a de cesse d'accroître la participation des femmes à la paix et à la sécurité. Les militaires thaïlandaises continuent d'apporter une valeur ajoutée à nos missions de maintien de la paix. Leur aptitude à nouer des liens avec les communautés pour y établir la confiance témoigne de l'utilité précieuse de leurs diverses compétences. Nous nous félicitons d'avoir atteint une proportion élevée de femmes parmi les Casques bleus. Nous persisterons à promouvoir plus avant leur participation à des grades supérieurs.

Nous sommes fermement convaincus qu'avec de la volonté politique, et conformément à notre obligation morale, nous pouvons réduire – et nous réduirons – l'écart entre les femmes et les hommes grâce à une mise en œuvre robuste et holistique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe 80

Déclaration de la Mission permanente du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Timor-Leste tient à féliciter la Fédération de Russie du travail qu'elle accomplit en tant que Présidente du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et salue tous les efforts qu'elle a déployés pour convoquer cet important débat public annuel. Le Timor-Leste remercie également le Secrétaire général et les autres intervenantes d'avoir partagé leurs vues.

Le Timor-Leste estime que le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits revêtent une importance capitale. Alors que nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devons réfléchir aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution et à l'influence qu'elle a sur notre vie quotidienne, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et leur rôle important dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le Timor-Leste est attaché aux efforts faits en faveur de l'autonomisation et de la progression des femmes. La Constitution timoraise garantit une protection contre la discrimination fondée sur le genre ainsi que l'égalité des droits et des obligations et le fait que les hommes et les femmes doivent être traités sur un pied d'égalité dans tous les aspects de la vie. Le Timor-Leste croit par ailleurs fermement en l'ONU en tant qu'organisation multilatérale clef et dans le rôle du Conseil de sécurité en tant que défenseur de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis qu'il a retrouvé son indépendance le 20 mai 2002, le Timor-Leste a accompli des progrès remarquables en matière d'autonomisation et de promotion des femmes. Il est le pays de la région d'Asie et du Pacifique avec la plus forte proportion de femmes parlementaires. Sa loi concernant les élections au Parlement national, qui a été amendée en 2011, a établi un quota qui exige qu'une candidature par groupe de trois inscrit sur les listes des partis politiques soit confiée à une femme. En 2016, le Gouvernement timorais a approuvé un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, en vue de confier des postes de décision à des femmes. Ces évolutions positives ont placé les femmes au cœur des processus politiques et de prise de décisions.

Récemment, le Gouvernement timorais a approuvé un projet de lutte contre la violence fondée sur le genre afin de contribuer à la prévention de la violence fondée sur le genre ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi des lois et politiques relatives à la violence fondée sur le genre dans les espaces publics, une attention particulière étant accordée aux femmes les plus vulnérables. Cette politique est conforme à l'esprit de l'article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Alors que la question des femmes et de la paix et de la sécurité est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis 20 ans, nous constatons toujours des disparités et des décalages croissants entre les discours et la réalité s'agissant de l'application des résolutions y relatives, et ce, malgré le nombre de résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les cadres normatifs, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing, qui nous guident dans la promotion de l'égalité des sexes. Il est regrettable qu'en dépit de nombreux engagements que nous avons pris en tant qu'États Membres au cours des 20 dernières années, la guerre, la violence et l'instabilité persistent et continuent d'avoir des conséquences

dévastatrices sur l'humanité dans de nombreuses régions du monde, et que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les plus vulnérables continuent d'être touchés de manière disproportionnée.

Cela devrait nous inciter tous, en tant qu'États Membres, à ouvrir de concert pour faire en sorte que le Conseil de sécurité puisse exercer efficacement son rôle fondamental en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des femmes et des plus vulnérables.

Notre expérience nous a également appris que l'exclusion est un facteur important des conflits et que les violations des droits humains fondamentaux doivent être considérées comme un signe précurseur des conflits. C'est pourquoi le Timor-Leste voudrait annoncer son adhésion à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles pour garantir aux femmes et les filles une éducation en toute sécurité. Le Timor-Leste s'est engagé à promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, où les femmes peuvent réaliser pleinement leur potentiel en faisant entendre leur voix et en participant à la prise de décision à tous les niveaux, tout en menant une vie productive, à l'abri de la violence.

Annexe 81**Déclaration de M^{me} Emine Dzheppar, Première Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine**

Nous voudrions féliciter le Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat et remercier le Secrétaire général António Guterres (annexe 1), la Secrétaire générale adjointe Phumzile Mlambo-Ngcuka et les autres intervenantes de leurs exposés.

L'Ukraine s'associe aux déclarations présentées par l'Union européenne (annexe 38) et par les Amis de la résolution 1325 (2000) (annexe 27).

L'Ukraine, qui a participé à la rédaction et à l'adoption de la résolution 1325 (2000) alors qu'elle siégeait au Conseil de sécurité en 2000-2001, s'est engagée à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour nous, cette question a pris une nouvelle importance après 2014, au début de l'agression armée menée contre mon pays.

L'anniversaire d'aujourd'hui nous offre une bonne occasion d'envisager les mesures à prendre pour mieux mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre de nos efforts à cette fin, nous nous emploierons surtout à préserver et à chercher des moyens de renforcer nos engagements, énoncés dans la résolution 1325 (2000) et d'autres documents pertinents.

Dans le contexte des crimes commis par les forces d'occupation russes et leurs supplétifs dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, les dispositions de la résolution 1325 (2000) relatives au conflit revêtent une importance particulière pour notre pays.

Nous sommes convaincus que la réaffirmation de notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'occasion de cette commémoration doit donner lieu à des mesures de suivi concrètes, en particulier en ce qui concerne les appels lancés à toutes les parties à un conflit armé pour qu'elles respectent le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et des filles et prennent des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence fondée sur le genre, ainsi que la nécessité d'exclure les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre du bénéfice des mesures d'amnistie.

Les femmes et les filles font toujours partie des groupes les plus vulnérables dans la région du Donbass occupée. Celles que les forces d'occupation soupçonnent d'appuyer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine font l'objet d'intimidations, de détention et de mauvais traitements, ainsi que d'actes de violence physique et sexuelle. Les territoires occupés sont devenus le théâtre de pratiques culturelles discriminatoires, qui favorisent l'inégalité entre les sexes.

Les politiques oppressives à l'encontre des femmes tatars de Crimée, en particulier les militantes, les juristes et celles dont les proches ont été détenus illégalement, sont une autre conséquence désastreuse de l'agression russe contre l'Ukraine.

Néanmoins, l'Ukraine reste attachée aux quatre piliers de la résolution 1325 (2000), qui visent à assurer la participation des femmes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité, sur un pied d'égalité avec les hommes, à assurer la protection des femmes pendant et après les conflits et à leur donner un rôle important dans la prévention des conflits, ainsi qu'à répondre aux besoins particuliers des femmes dans la fourniture de l'aide et des secours humanitaires.

Nous continuons à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) conformément au plan d'action national pour la période 2021-2025, qui a été adopté avant cette réunion. Le plan d'action national vise, entre autres choses, à garantir une participation accrue des femmes à la prise de décision, notamment dans les domaines de la sécurité et de la défense nationales et du rétablissement de la paix, ainsi qu'à assurer la protection des femmes et des filles, notamment grâce à la prévention des conflits et de la violence fondée sur le genre et à des mesures visant à y mettre fin.

L'Ukraine continue de s'employer à appliquer une approche fondée sur l'égalité des sexes et à garantir des conditions adéquates pour toutes les femmes qui servent leur pays dans les forces armées. Grâce à l'intégration active de l'égalité des sexes dans les activités des forces armées ukrainiennes, la liste des spécialités militaires et des postes ouverts aux candidates a été modifiée. Il est révélateur que le nombre de femmes servant dans l'armée ukrainienne ait été multiplié par plus de 15 depuis 2008, passant de 1 800 à 29 760, dont 900 officiers supérieurs. Les femmes font également partie des soldats de la paix qui représentent l'Ukraine dans six opérations de maintien de la paix à travers le monde.

À l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), l'Ukraine voudrait réitérer son engagement à poursuivre ses efforts visant à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à renforcer sa mise en œuvre, tant au niveau national qu'international, y compris au sein de l'ONU.

Annexe 82**Déclaration de M^{me} Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Émirats arabes unis remercient la Fédération de Russie d'avoir organisé cette année le débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, une question qui continue de faire partie de nos priorités. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport récent (S/2020/946) sur l'application de la résolution 1325 (2000).

Nous célébrons aujourd'hui le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) dans des circonstances exceptionnelles, alors que le monde œuvre de concert pour enrayer la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et remédier à ses conséquences. Ces derniers mois ont une fois de plus démontré les effets néfastes des crises sur les femmes et les filles du monde entier, tout en mettant en relief l'importance de leur contribution positive dans de tels contextes, étant donné qu'elles constituent la majorité des agents de première ligne.

Au cours des 20 dernières années, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a joué un rôle essentiel pour faire prendre conscience des effets disproportionnés des conflits sur les femmes et les filles, mais il a particulièrement contribué à faire comprendre qu'elles sont des agents actifs et jouent un rôle important en matière de prévention et de règlement des conflits, ainsi que dans le processus de relèvement au lendemain des conflits.

S'il est de notre devoir de protéger les progrès réalisés et de veiller à ce que les acquis obtenus ne soient pas réduits à néant et que les inégalités ne s'aggravent pas davantage, la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité essentielle pour les Émirats arabes unis. Il en sera de même pendant la période 2022-2023, pour laquelle nous avons annoncé récemment notre candidature au Conseil de sécurité en tant que membre élu, et nous comptons mettre l'accent sur la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 1325 (2000) et des neuf résolutions ultérieures.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que l'engagement actif des femmes est un impératif de paix et de sécurité, et 20 ans après le lancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous ne pouvons plus permettre que les femmes et les questions relatives aux femmes soient mises de côté. Comme nous croyons avec force que les efforts multilatéraux sont essentiels pour atteindre cet objectif, les Émirats arabes unis et le Georgetown Institute for Women, Peace and Security (Institut de Georgetown pour les femmes et la paix et la sécurité) lanceront, à la suite de notre série de tables rondes sur le rôle des femmes dans la reconstruction et la consolidation de la paix après les conflits tout au long de l'année dernière, un plan d'action des Nations Unies qui définira des actions et des réformes prioritaires concrètes, encourageant les États Membres et les organismes des Nations Unies à introduire et à appliquer des mesures qui garantissent que les activités après les conflits tiennent compte de la dimension de genre.

Le nombre et l'influence des femmes en tenue sont essentiels à la construction d'une paix durable, et pourtant le nombre de femmes soldats de la paix reste toujours faible. Grâce à l'Initiative Sheikha Fatima bint Mubarak en faveur des femmes et de la paix et la sécurité, les Émirats arabes unis, en coopération avec ONU-Femmes, ont aidé plus de 300 femmes d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient à obtenir leur diplôme afin de faciliter leur contribution effective au maintien de la paix, à la résolution des conflits et à tous les aspects de la consolidation de la paix. La troisième série de formations débutera l'année prochaine. Par ce biais, les Émirats arabes unis prévoient de contribuer à combler les écarts liés à la réforme du secteur de la sécurité qui tiennent compte des questions de genre et appellent donc tous les États Membres à identifier et à traiter les obstacles auxquels les femmes soldats de la paix sont confrontées.

Si l'accent mis sur la promotion de la participation des femmes est essentiel, nous ne pouvons pas ignorer le fait que le nombre de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre reste résolument élevé et continue d'augmenter. Les Émirats arabes unis condamnent fermement ces crimes, car ils constituent une grave menace pour la paix et la sécurité, et la responsabilisation des auteurs est un élément essentiel de la prévention et de la dissuasion de ces crimes. Les fonds alloués à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre sont encore loin de couvrir les besoins réels et les Émirats arabes unis continuent de contribuer aux efforts internationaux à cet égard. Le mois dernier encore, dans le cadre du suivi de la Conférence d'Oslo de l'année dernière, les Émirats arabes unis ont réitéré leur soutien en apportant des contributions financières supplémentaires au projet d'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes, au projet de Capacité de protection de réserve ainsi qu'à l'Initiative de Nadia. Nous invitons tous les États Membres à veiller à ce que leur aide extérieure cible spécifiquement ces programmes indispensables et à collaborer étroitement avec les entités des Nations Unies et d'autres organisations en vue de mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Il ne fait aucun doute que, pour que notre ambition commune de prévenir les conflits et de parvenir à des sociétés plus sûres et plus pacifiques se réalise, nous devons tenir les engagements pris depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). Les Émirats arabes unis resteront un partenaire engagé, de concert avec d'autres États Membres, les organismes des Nations Unies et la société civile, à faciliter la création d'environnements favorables aux femmes et aux filles, dans toutes les régions du monde, afin qu'elles puissent participer de manière pleine, égale et effective

Annexe 83**Déclaration de la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

L'Uruguay remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat public au cours de cette année extrêmement significative, qui marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Pour progresser dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons d'abord renforcer les droits des femmes et des filles, en éliminant les obstacles structurels qui entravent leur participation égale à la société. Les femmes autonomisées sont de formidables agents de changement, essentiels pour parvenir à une paix et à un développement durables.

L'éducation joue un rôle crucial dans l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes en les équipant pour surmonter la discrimination et la violence, défendre leurs droits et prendre librement des décisions, ce qui fait d'elles les architectes de leur propre destin et des protagonistes de la paix. L'Uruguay souligne l'importance de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles pour protéger l'éducation des femmes et des filles, en particulier dans les situations de conflit, et encourage d'autres États Membres à y adhérer.

Les États ont la responsabilité de veiller à ce que les droits des femmes soient protégés et de faciliter la participation des femmes à la prise de décision et à la médiation des conflits, aux processus de prévention et de règlement et aux activités de maintien de la paix, comme le stipule la résolution 1325 (2000). Les compétences des femmes en matière de rapprochement, de négociation, de compréhension et d'empathie ont été amplement démontrées.

L'Uruguay soutient la présence des femmes dans les opérations de paix et a constamment amélioré la quantité et la qualité de cette participation, en déployant, à cet égard, des observateurs militaires pour surveiller les cessez-le-feu, le désarmement et l'accès à l'aide humanitaire. Les contingents de femmes uruguayennes ont participé à des unités opérationnelles négociant avec des groupes armés et ont mené des actions de prévention et de réponse aux violences sexuelles et aux violations des droits de l'homme liées au conflit. Ces activités ont confirmé les capacités uniques des femmes à interagir avec les communautés locales et à favoriser la confiance, en particulier dans le traitement des situations impliquant les plus vulnérables.

Au niveau national, le Gouvernement uruguayen a mis en œuvre des politiques nationales visant à rendre les forces armées et la police plus accessibles aux femmes et à faciliter leur intégration dans les opérations de maintien de la paix. Malgré les défis posés par la lutte contre la pandémie, l'Uruguay a pu achever son plan d'action national, qui comprendra des objectifs relatifs à la formation et au déploiement des femmes dans ces opérations et à leur contribution à la protection des civils.

En même temps, l'Uruguay soutient et élabore des stratégies, en coordination avec l'ONU et d'autres États Membres, comme l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, promue par le Canada, dans le cadre de laquelle l'Uruguay a mené une étude sur les obstacles au déploiement des femmes et au développement de leurs capacités pour de telles opérations.

Il est manifestement plus crucial que jamais d'unir les efforts des États, de l'ONU, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile pour accélérer la mise en œuvre nécessaire et attendue depuis longtemps du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier dans les circonstances actuelles, marquées par les nouveaux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui menace de saper les progrès réalisés jusqu'à présent.

Le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité est un autre exemple de coopération efficace. L'Uruguay est Coprésident du Réseau, avec le Canada. Cette coprésidence a débuté en décembre dernier par un atelier tenu à Montevideo sur les opportunités pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les Amériques, qui a rassemblé des représentants de 17 pays de la région. Cet atelier a permis d'approfondir l'application du programme au contexte régional et aux questions de sécurité spécifiques ayant un impact sur les Amériques. D'autres activités ont été organisées tout au long de l'année, axées sur la mise en œuvre du programme pendant la pandémie, le soutien et la protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, la promotion des plans d'action nationaux, l'importance du dialogue intergénérationnel, et le leadership et l'action ciblée pour réaliser le programme.

Enfin, l'Uruguay reconnaît la contribution inestimable de la société civile à la défense des droits des femmes et appelle donc à la protection des défenseuses des droits de l'homme et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et à la fin des menaces et des persécutions dont elles font l'objet.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a acquis une force normative importante. Le temps est venu de le mettre en œuvre. L'Uruguay réitère son engagement envers ce programme et continuera à travailler sans relâche, en collaboration avec l'ONU, les autres États Membres et la société civile, à sa mise en œuvre complète et efficace.
